



1 | LOT 1

Développement d'une politique de  douce	20
Poursuite des aménagements de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine, et de ses abords	38
Mise en place d'actions boostant la biodiversité	57
Mise à disposition de terrains dédiés au maillage écologique et boostant la biodiversité	74
Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) et mise en œuvre des recommandations	90
Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel	98
Aménagement des entrées de villages	108
Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village, et de leurs abords	132

DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ DOUCE



Commune : Verlaine
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet matériel et immatériel

Fiche n° 1.1..

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale



(2) Version actualisée



Ce projet est directement en lien avec la Fiche 1.5 Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) et mise en œuvre des recommandations

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste à développer **une véritable politique de mobilité douce** à l'échelle du territoire communal, dont **l'un des piliers est l'aménagement et la création d'infrastructures** (trottoirs, pistes cyclables). Ce pilier sera davantage pris en charge par la Fiche 1.5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) et mise en œuvre des recommandations, tout comme « l'audit » de la situation existante.

Cette fiche concerne le **volet sensibilisation et promotion de la mobilité douce, tant d'un point de vue de loisirs que d'un point de vue utilitaire pour envisager plus largement un report de mode** (abandon de la voiture individuelle au bénéfice du vélo et/ou de la marche à pied). Pour ce faire, **plusieurs actions²** sont envisagées :

- L'octroi d'une **aide financière** pour l'achat d'un vélo (électrique ou non),
- La **location de vélo** (électrique ou non) pour des courtes ou longues durées (1 jour, 1 mois, 3 mois, 6 mois ou 1 an),
- L'aménagement de **parking vélos** (si possible couverts) aux abords de toutes les fonctions structurantes du territoire (pôle administratif et sportif, écoles, salles, football, commerces),
- L'organisation d'un **ramassage scolaire** en vélo et à pied,
- L'élaboration d'une **charte de la mobilité**,
- La création et le balisage d'un **circuit vélos**,
- La création d'un **sentier didactique le long du ruisseau de Seraing-le-Château**, qui vient « se connecter » au sentier didactique de la Dicque à Haneffe,
- Le **parrainage des chemins et sentiers** pour faciliter l'entretien de ceux-ci tout en responsabilisant davantage les citoyens.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Verlaine ne dispose **pas de piste cyclable ni de « balades vélos »**. Néanmoins, un **projet PIMACI** (Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité) devrait voir le jour à Seraing-le-Château. Il y a par ailleurs un certain **engouement par rapport à la pratique du vélo**, tant d'un point de vue utilitaire que de loisirs. D'ailleurs, le **système point nœuds** de la Province est présent sur le territoire et le GAL développe également un **réseau « vélo utile »**.

Concernant les piétons, **plusieurs balades du PCDN sont balisées** ; mais vérifier leur état pour ensuite les entretenir demande du temps. Par ailleurs, il y a **peu de connexions entre les villages** ainsi que **vers les communes voisines**. Concernant les trottoirs, toutes les entités disposent de **tronçons de trottoirs bien aménagés** mais ceux-ci sont **souvent discontinus et/ou envahis par du stationnement**. Certains revêtements empêchent par ailleurs les déplacements PMR (ex : graviers).

Enfin, le territoire de Verlaine accueille **plusieurs types d'usagers** en termes de mobilité : voitures, charrois agricoles, cyclistes, piétons, ... mais la **cohabitation n'est pas toujours aisée**, notamment sur les chemins de remembrement où les habitants trouvent que les voitures roulent vite.

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé** qui sont de :

- « Favoriser le réseau de mobilité douce « utilitaire » au sein et en-dehors des villages, et surtout en lien avec les écoles,
- Sécuriser les déplacements modes doux,

² Ces actions doivent être pensées dans une logique de causalité ; c'est-à-dire en identifiant les freins à la pratique de la mobilité douce en vue d'arriver à des résultats concrets.



- Développer l'offre de balades, en lien avec la nature et la biodiversité,
- Développer une mobilité plus durable ».

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de développer la mobilité douce sur le territoire communal et de **réduire la dépendance à la voiture individuelle**.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle
- améliorer la santé publique par la pratique régulière de la marche et du vélo,
- **améliorer la sécurisation des déplacements quotidiens,**
- réduire les pollutions sonores,
- faciliter l'accès aux fonctions structurantes du territoire.

Enfin, le projet **répond à la notion de sobriété** puisqu'il s'agit d'accompagner la Fiche 1.5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité par la mise en place **d'actions concrètes** qui envisagent dès à présent un report de mode et qui encouragent à la pratique de la mobilité douce sans attendre d'aménagements et de travaux conséquents.

Ce projet est en lien avec la Fiche 1.5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) et mise en œuvre des recommandations et la Fiche n°2. 5 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine ainsi qu'indirectement avec la Fiche 2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune ».

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **proposera des alternatives aux énergies fossiles** (enjeu 2.) en
 - **encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)** (objectif 2.2.).
- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
 - **valorisant les éléments patrimoniaux existants** (objectif 1.2.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	
ÉCONOMIQUE	Les différentes fonctions du territoire, dont les commerces, doivent être mieux connectés et plus facilement accessibles en termes de mobilité douce.	PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
SOCIAL	La mobilité douce, et pas uniquement de loisirs, est également vectrice de rencontres entre les usagers.	
CULTUREL	Des anciens tracés pourraient être réouverts au public (ex : chemin du tram).	
ENVIRONNEMENTAL	Par l'encouragement à la mobilité douce, il s'agit de réduire la dépendance aux véhicules motorisés et donc de réduire l'empreinte environnementale.	

ÉNERGÉTIQUE	Le projet consiste à diminuer la dépendance à la voiture individuelle.
MOBILITÉ	Le projet consiste à favoriser la pratique de la mobilité douce au quotidien au sein de la commune. Cela passe tant par un volet sensibilisation qu'infrastructures.

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

La présente fiche-projet porte sur **l'ensemble de la commune** et tient compte des itinéraires déjà balisés (ou à baliser, notamment dans le cadre du GAL « réseau utile ») ainsi que des fonctions structurantes du territoire. Les **bénéficiaires finaux** doivent être **l'ensemble des verlainois**.

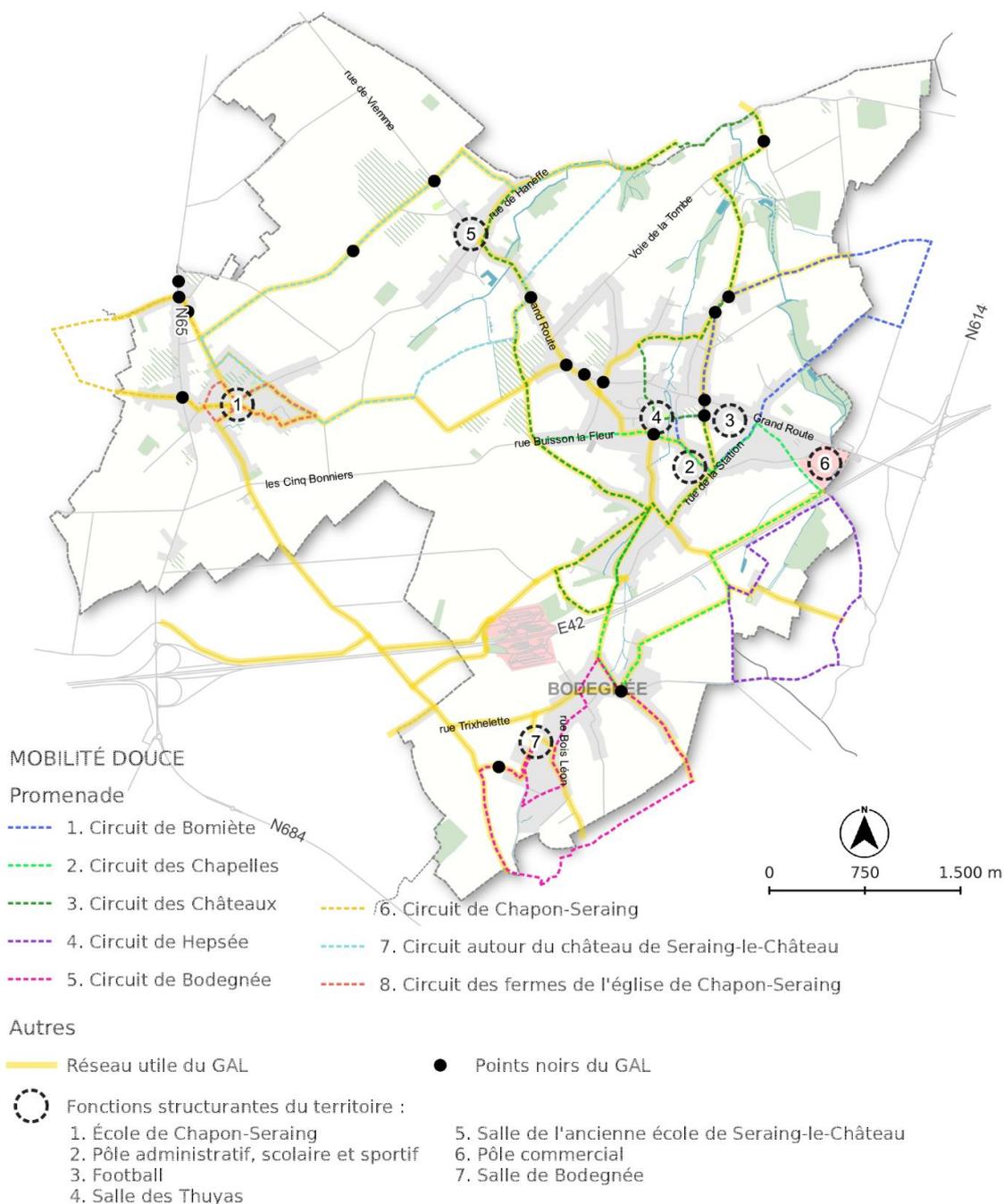


Figure 2 – Localisation au sein de la commune

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Les différentes actions s'implantent à divers endroits du territoire communal : en lien avec les fonctions structurantes, les itinéraires, etc. Il n'y a pas, à ce stade, de périmètre d'intervention bien défini ; les actions touchent l'ensemble du territoire communal.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Le projet concerne l'ensemble du territoire communal et donc l'ensemble des fonctions structurantes, commerces, équipements de santé, etc. Ci-dessous sont repris quelques-uns de ceux-ci.



Figure 3 – Intégration du projet par rapport à son environnement
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

PLAN DE SECTEUR

Non pertinent pour ce type de projet.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Non pertinent pour cette fiche-projet.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Non pertinent pour cette fiche-projet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

L'autoroute **E42** et la **N65** sont des **voiries régionales**. Les autres voiries sont communales.

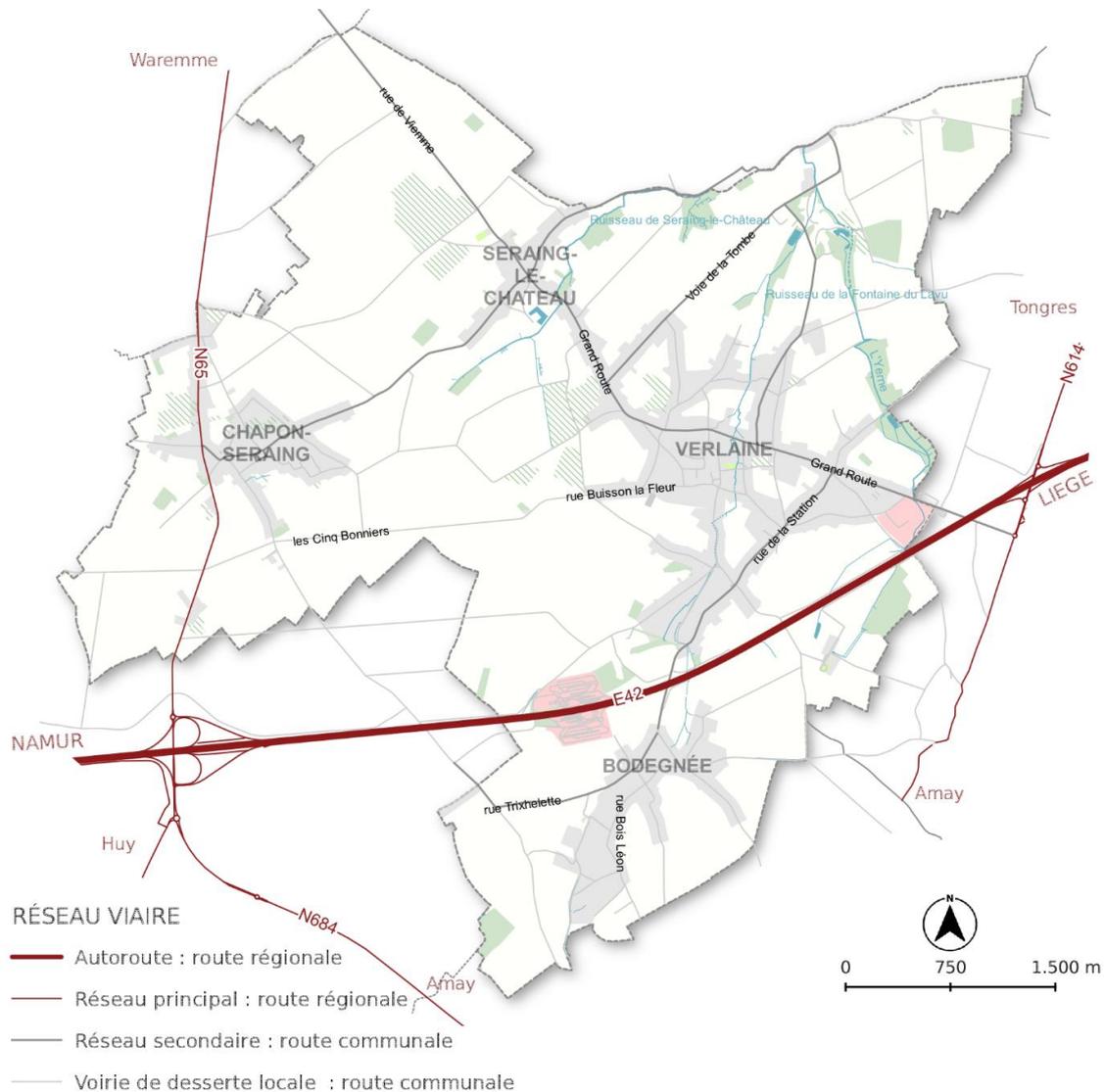


Figure 4 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :

- Commune, services énergie et environnement
- Écoles
- Parents de l'école

Partenaires potentiels :

- Police
- Agriculteurs
- CLDR
- PCDN
- Citoyens (dont groupe de cyclistes)
- GAL JSH

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

La **mobilité douce** est une **priorité** tant pour la commune que pour la CLDR puisque cette fiche est apparue comme récoltant le plus de points lors de la phase de priorisation des projets du PCDR. Par ailleurs, plusieurs éléments existent déjà en matière de mobilité douce (cfr. ci-dessous, état du dossier).

Notons également qu'à l'échelle de la Wallonie, l'un des objectifs est d'atteindre une part modale vélo d'au moins 5% d'ici 2030 (**vision FAST 2030**).

ÉTAT DU DOSSIER

La commune de Verlaine, en tant qu'employeur, s'est engagée dans l'opération de **« tous vélos »** qui vise à améliorer la mobilité des employés. Des actions concrètes sont proposées. Ces actions concernent tant les infrastructures (ex : parkings vélos, douches, etc.) que la sensibilisation. L'ensemble de ces actions sont reprises dans l'annexe 4. État des lieux.

La commune de Verlaine participe également chaque année à la **semaine de la mobilité**.

Le **GAL JeSuisHesbignon** est également en train de mettre en place un « **réseau utilitaire** » cyclable à l'échelle des onze communes. Ce réseau cyclable est basé sur 3 critères : la sécurité – la rapidité – la cohérence. Il se construit en plusieurs étapes avec l'aide des communes, de leurs conseillers en mobilité, des CCATM, des élus locaux et surtout des groupes de travail constitués de citoyens. À Verlaine, le réseau a déjà été défini et validé par le Collège. Plusieurs points noirs sont également recensés. Dans les prochains mois, 11 points noirs (à l'échelle des 11 communes) seront analysés plus en profondeur. Une carte A2 reprenant l'ensemble du réseau sera également distribuée aux cyclistes.

Les autres points noirs pourront être analysés dans le cadre de l'élaboration du PCM.

Cfr. Fiche 1.5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) et mise en œuvre des recommandations

PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION

Quoi – les actions proposées	Qui
Octroi d'une aide financière pour l'achat d'un vélo <ul style="list-style-type: none">Établissement de critères de sélection pour l'octroi de l'aide (fixe, suivant les revenus, suivant les types de vélos, etc.),Mise au budget annuel de la commune.	Administration
Location de vélos courtes ou longues durées <ul style="list-style-type: none">Achat d'une flotte de vélo (électriques ou non),Établissement d'une convention pour la future location,Partenariat avec un atelier-vélo pour organiser les entretiens	Administration
Aménagement de parking-vélo <ul style="list-style-type: none">Recensement des parkings existants en lien avec les fonctions structurantes du territoire afin d'évaluer les manquements,Achat de dispositifs de stationnement vélo,Pose des dispositifs de stationnement vélo,Entretien de ces aménagements	Administration
Ramassage scolaire en vélo <ul style="list-style-type: none">Constitution d'une équipe : commune, école, police, parents,Définition d'un itinéraire et d'un horaire,Formation des enfants et des guides (parents),Lancement du ramassage scolaire,Tournante des « guides ».	Écoles Parents Police

Un guide complet destiné à la mise en place d'un ramassage scolaire est disponible ici : <https://www.provelo.org/app/uploads/sites/3/2022/08/guide-velobus.pdf>

Ramassage scolaire à pied :

- Constitution d'une équipe : commune, école, parents,
- Définition d'un itinéraire et d'un horaire,
- Organisation d'une tournante entre guides.

Écoles
Parents
Police

Rédaction d'une charte de la mobilité

- Constitution d'un GT représentant l'ensemble des usagers de la route,
- Rédaction commune d'une charte de la mobilité,
- Promotion de cette charte de la mobilité au grand public.

Administration
Agriculteurs
CLDR
Écoles

Balisage d'un circuit-vélo (promenade)

- Un membre de la CLDR a déjà envisagé un circuit (cfr. État des lieux),
- Test du circuit avec un groupe de cyclistes (et éventuellement le GAL),
- Adoption du tracé définitif,
- Balisage,
- Promotion de ce circuit de balade

Administration
Citoyens (groupe de cyclistes)
Gal JSH

Création d'un sentier de balade au circuit de la Dicque

Le circuit de la Dicque (balade balisée de la commune de Donceel) passe en partie sur le territoire communal et suit d'ailleurs une partie du tracé des balades n°3 et n°7 de Verlaine. Une partie de ce circuit, en bordure de l'Yerne, dispose d'un sentier didactique. Les membres de la CLDR aimeraient « prolonger » ce circuit didactique le long du ruisseau de Seraing-le-Château et de ce fait « déplacer » le balisage des promenades n°3 et n°7 (ne plus passer sur la route mais en bordure du ruisseau).

- Recensement des propriétaires en bordure du ruisseau de Seraing-le-Château pour envisager la faisabilité du « sentier didactique »,
- Prise de contact avec les propriétaires,
- En cas d'accord, convention à établir avec les propriétaires,
- **Envisager les panneaux**
- Élaboration des panneaux didactiques

Administration

Groupe « sentiers »
du PCDN
CLDR

- Balisage du sentier et pose des panneaux,
- Inauguration.

Administration

Parrainage des chemins et sentiers

- Établissement d'un petit guide pratique expliquant le rôle du parrain ainsi que les différents contacts utiles (relais auprès de la commune pour faire remonter les informations),
- Appel aux volontaires pour devenir parrain : soirée d'information ? Communication sur le site internet de la commune ?
- Attribution de chaque chemin/sentier à un parrain.

Administration,
Groupe « sentiers »
du PCDN

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- Marché public pour l'achat de vélos (électriques ou non),
- Rédaction d'un contrat de location courte ou longue durée (vélo),
- Convention de partenariat avec un atelier de réparation de vélos pour les entretiens,
- Marché public pour l'installation de stationnement vélo,
- Convention pour l'établissement d'un sentier didactique le long du ruisseau de Seraing-le-Château.

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

- Rédaction d'une grille de critères pour l'obtention de la prime communale,
- Rédaction de la charte de la mobilité en partenariat avec tous les utilisateurs des voiries : tous les modes doivent être représentés,
- Rédaction d'un guide pratique à l'attention des « parrains » des chemins et sentiers avec les contacts utiles,
- Communication sur les actions mises en place en vue de promouvoir très largement la mobilité douce.
- Évaluation des actions pour vérifier la pertinence de leur pérennité dans le temps.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne	PIMACI
Autres : Appel à projets divers	À définir en fonction des opportunités
Commune	Solde

	Prix unitaire	Q	Unité	Prix HTVA	Prix TVAC	Sources de financement	
						Subsides	Commune
Octroi d'une aide financière pour l'achat d'un vélo	100	50	pc		5.000,00	0%	100%
Achat de 5 vélos	2.000	5	pc	10.000,00	12.100,00	0%	100%
Entretien des vélos	250	5	pc	1.250,00	1.512,50	0%	100%
Achat et pose de dispositifs de stationnement vélo	2.500	5	pc	12.500,00	15.125,00	80%	20%
Promotion de la charte de la mobilité (impressions)	5	250	pc	1.250,00	1.512,50	0%	100%
				42.000,00	50.820,00	80%	20%
				15.000,00	18.150,00	80%	20%
TOTAL				82.000,00	104.220,00	67.276,00	36.944,00

Projet rémunérateur Oui – la location de vélo est rémunératrice
 Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise au budget annule d'un prime communale	5.000 euros / an	Administration communale
Achat de vélos pour la location	5	Administration communale
Toutes les fonctions structurantes disposent de stationnement vélo	1 stationnement vélo / fonction	Administration communale
Mise en place d'un ramassage scolaire à pied et en vélo	1 ramassage scolaire à pied et en vélo	Écoles
Édition et promotion de la charte de la mobilité	1 charte	Administration communale
Balisage d'un circuit vélo	1 balisage	Administration communale
Balisage du sentier vers le circuit de la Dicque	1 balisage	Administration communale
Lancement de la campagne de parrainage des chemins et sentiers	1 campagne	Administration communale

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Demande pour l'octroi de la prime communale	50% du budget est épuisé	Administration communale
Location de vélos	Au moins 1 location longue durée et au moins 1 location courte durée par mois	Administration communale
Nbr d'enfants participant aux divers ramassages	Min 5 enfants (que ce soit pour le ramassage en vélo ou à pied)	Administration communale
Nbr de chemins et sentiers parrainés	Min 5 chemins et sentiers	Administration communale

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

A. MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

Sans objet.



B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

Sans objet.

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Par l'augmentation de la part modale dédiée à la mobilité douce, la dépendance aux énergies fossiles doit de facto diminuer.

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

Certaines actions misent sur la « responsabilisation » citoyenne : les ramassages scolaires mais aussi le parrainage. Les citoyens ont donc leur part à faire...

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

Un sentier didactique est proposé en bordure du ruisseau de Seraing-le-Château. Les informations seront donc liés au ruisseau, et donc à sa biodiversité.

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Le projet entend favoriser la mobilité douce à l'échelle communale, que ce soit tant dans les déplacements utilitaires que dans les déplacements de loisirs.

La mobilité douce est également une mobilité moins coûteuse, plus abordable, pour les populations les plus fragilisées qui devront voir l'accessibilité aux pôles structurants du territoire renforcée.

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Sans objet.

H. INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Sans objet.

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

Sans objet.

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE



Stationnement vélo près de l'administration communale

ANNEXE 4 - ÉTAT DES LIEUX

Le **réseau utile du GAL** envisage déjà des **tracés cohérents** et référence également les **points noirs** (cfr. 5. Localisation et statut).

L'opération « **Tous vélo actifs** » envisage également **plusieurs actions** :

Objectifs prioritaires

Thème	Action
Parking vélo	Agrandir l'espace dédié au parking vélo situé devant l'administration communale (par exemple, en lui allouant une place ou deux places de stationnement voiture supplémentaires).
Parking vélo	Couvrir les deux parkings vélos (celui de l'administration communale et celui du hall omnisports) et sécuriser celui du hall omnisports (clé ou contrôle d'accès), afin de pallier au peu de contrôle social. Faire coïncider les nouveaux aménagements au niveau du hall omnisports avec les bornes de recharge pour VAE nouvellement installées contre le mur du bâtiment.
Parking vélo	Remplacer les pince-roues par des U renversés
Parking vélo	Sécuriser l'accès au parking vélo de l'administration au moyen d'un SUL, de manière à forcer les cyclistes à accéder au parking par la gauche et à éviter l'accès voiture par la droite.
Vélos de service	Communiquer sur l'existence du VAE appartenant à l'administration et le rendre visible pour pousser à son utilisation par le personnel. L'idée est de stimuler son usage pour les déplacements professionnels mais aussi pour des tests de déplacements domicile-travail.
Itinéraires recommandés	Communiquer sur les réseaux cyclables environnants (Ravels, Eurovélo), expliquer le fonctionnement des points-nœuds, partager la carte des aménagements cyclables existants, diffuser la cartographie du réseau vélo utile du GAL une fois imprimée (prévu en 2023).
Carte isochrone	Utiliser/afficher la carte isochrone pour faire de la sensibilisation.
Actions de mise en selle	Proposer des actions de mise en selle notamment dans le cadre du Printemps à vélo et de la Semaine de la mobilité.
Indemnité vélo	Communiquer sur l'indemnité vélo, la procédure pour l'obtenir et sous quelles conditions elle peut être demandée.
Cyclo logistique	Renforcer l'usage du VAE et de sa remorque pour la réalisation de services pouvant être effectués à vélo.

Installations et équipements

Thème	Action	Priorité	Continu
Parking vélo	Agrandir l'espace dédié au parking vélo situé devant l'administration communale (par exemple, en lui allouant une ou deux places de stationnement voiture supplémentaires).	+++	
Parking vélo	Rendre couvert le parking vélo de l'administration communale.	+++	
Parking vélo	Rendre couvert et sécurisé le parking vélo du hall omnisports (clé ou contrôle d'accès), afin de pallier au peu de contrôle social. Faire coïncider les nouveaux aménagements avec les bornes de recharge pour VAE nouvellement installées contre le mur du bâtiment.	+++	
Parking vélo	Installer une penderie, une étagère ou des casiers pour permettre aux cyclistes d'y laisser casque et vêtements à sécher.	+	
Parking vélo	Remplacer les pince-roues par des U renversés, lesquels permettent d'attacher convenablement tous les types de vélos (sans oublier les vélos cargos et les longtails).	+++	
Parking vélo	Sensibiliser les travailleurs sur l'importance d'avoir un bon cadenas et de bien le fixer : éviter les cadenas flexibles en faveur des cadenas en U, bien attacher le cadre et au moins une des roues.	++	
Parking vélo	Installer des barres à cadenas pour permettre aux travailleurs de laisser leur cadenas sur place et donc éviter de le transporter tous les jours.	+	
Parking vélo	Vérifier plusieurs fois par an l'utilisation des parkings pour voir si l'infrastructure est suffisante.	+	v
Parking vélo	Veiller à l'entretien du parking plusieurs fois par an.		v
Douches	Veiller à ce que l'ensemble des cyclistes aient accès : aux douches, aux vestiaires et à un casier.	++	
Douches	Communiquer au sujet de l'accès aux douches, au vestiaire et/ou à un casier.	+	
Matériel de réparation	Mettre à la disposition des cyclistes dans le parking vélo ou autre endroit stratégique une pompe à vélo et un kit de réparation de base pour les petits problèmes mécaniques. Puis communiquer sur sa localisation.	++	
Matériel de réparation	Organiser une formation mécanique pour former certains collaborateurs aux petites réparations.	+	
Matériel de réparation	Partager des tutoriels de réparation (ex: www.enrouelibre.fr/bases-reparation-velo/).		v
Matériel de réparation	Prévoir une affiche dans les futurs parkings vélos pour expliquer où trouver le matériel de réparation.		
Stationnement et balisage	Sécuriser l'accès au parking vélo de l'administration au moyen d'un SUL, de manière à forcer les cyclistes à accéder au parking par la gauche et à éviter l'accès voiture par la droite.	+++	
Stationnement et balisage	Baliser au moyen de panneaux et de peinture au sol un cheminement sécurisé vers le parking vélo de l'administration depuis l'entrée du SUL pour : - assurer la sécurité des cyclistes puisque le site est accessible aux automobiles, - indiquer à l'ensemble des travailleurs la localisation du parking vélo et ainsi en faire la promotion indirecte.	+++	
Accessibilité	Réaliser une fiche d'accessibilité multimodale pour le site.	+	
Accessibilité	Cartographier/recenser les différents éléments des différents sites : stationnement sécurisé et non sécurisé, localisation du vélo de service, douches, casiers, matériel de réparation, bureau du responsable mobilité, etc.		

Vélos de service	Communiquer sur l'existence du VAE appartenant à l'administration et le rendre visible pour pousser à son utilisation par le personnel. L'idée est de stimuler son usage pour les déplacements professionnels mais aussi pour des tests de déplacements domicile-travail.	+++	
Vélos de service	Établir un suivi de l'utilisation du VAE (fréquence de réservation, combien de personnes l'utilise, pour quel motif) afin d'évaluer la nécessité d'en acquérir d'autres.		
Vélos de service	Prévoir : - l'équipement du vélo (casque, cadenas, chasuble, sacoches), - l'assurance et l'assistance, - l'entretien annuel (au minimum) et solution en cas de panne/crevaison/problèmes techniques.	+	v
Vélos de service	Rédiger une procédure de réservation et un règlement d'utilisation.		
Vélos de service	Communiquer plusieurs fois par an à propos de ce VAE (emplacement, procédure de réservation, fonctionnement...).		v
Achat groupé de vélos	Faire un sondage pour voir s'il y a une demande pour un achat groupé de vélos. Si c'est le cas, en organiser un.		

Sensibilisation et information

Thème	Action	Priorité	Continu
Intranet, site Internet et documents	Définir une stratégie de communication vélo (ou mobilité) réfléchi et planifiée pour toute l'année. Travailler pour ce faire avec le chargé de communication si la Commune en dispose en interne.	+	
Intranet, site Internet et documents	Proposer sur le site Internet de la Commune une page dédiée à la mobilité, sur laquelle on retrouverait la fiche d'accessibilité multimodale, des témoignages de cyclistes, des photos et toutes les infos nécessaires.	++	
Intranet, site Internet et documents	Réaliser l'interview de membres du personnel (y compris la direction et les politiques) qui ont testé le VAE, qui ont acheté un vélo ou qui sont devenus des cyclistes et diffuser ces témoignages sur le site Internet mais aussi sur des supports physiques.	+	
Données relatives aux cyclistes	Organiser un recensement des cyclistes occasionnels et réguliers.	+	
Données relatives aux cyclistes	Établir une mailing liste ou un groupe vélo pour cibler la communication vélo. Y inclure les personnes ayant testé le VAE.	+	
Itinéraires recommandés	Demander aux cyclistes réguliers et occasionnels de partager leurs itinéraires.	++	
Itinéraires recommandés	Réfléchir à un endroit où publier/afficher ces itinéraires pour les diffuser auprès de cyclistes potentiels.		
Itinéraires recommandés	Communiquer sur les réseaux cyclables environnants (Ravels, Eurovélo), expliquer le fonctionnement des points-nœuds, partager la carte des aménagements cyclables existants, diffuser la cartographie du réseau vélo utile du GAL une fois imprimée (prévu en 2023).	+++	
Itinéraires recommandés	Organiser des balades de reconnaissance le long de ces itinéraires.	+	
Carte isochrone	Utiliser/afficher la carte isochrone pour faire de la sensibilisation en continu (par exemple, dans le parking vélo ou à l'accueil de l'administration) ou lors d'une action (stand d'information, etc.).	+++	v

Information à l'engagement	Prévoir à l'engagement d'un nouveau travailleur, une information complète sur les alternatives à la voiture et idéalement un coaching pour l'aider à essayer toutes les solutions raisonnables qui s'offrent à lui.	++	v
Information à l'engagement	Vérifier que les brochures remises aux nouveaux engagés sont bien à jour en ce qui concerne le vélo.	+	v
Information à l'engagement	Prévoir un mail qui sera automatiquement envoyé aux nouveaux arrivants suite à la création d'une nouvelle adresse email. Ce mail peut aider le collaborateur à définir sa mobilité.	+	v
Information à l'engagement	S'assurer que le personnel qui n'a pas de boîte mail, soit coaché sur sa mobilité et reçoive les informations de mobilité.	+	
Actions de sensibilisation et d'information	Organiser une action d'information et/ou de sensibilisation à l'usage du vélo ou sur le thème de la mobilité alternative.	+	
Actions de sensibilisation et d'information	Multiplier les valves physiques dédiées à la mobilité ou au vélo dans les lieux de passage (service travaux, accueil de l'administration, etc.). Y afficher : cartes isochrones, agenda des activités, informations sur les indemnités, les coordonnées des responsables de la mobilité, etc.	++	
Actions de sensibilisation et d'information	Définir des lieux d'affichages physiques (par exemple, l'affichage sur la porte des toilettes) qui permettent de toucher le personnel hors ligne (ouvriers).	++	
Actions de sensibilisation et d'information	Inciter le personnel à participer à une session du programme « je pédale pour ma forme » organisée dans la commune.	++	
Exemplarité du top management	Inviter les figures d'autorité de l'administration (DG, politiques) aux actions de promotion du vélo et mieux encore, les inciter à se montrer sur un vélo.	++	
Informier et promouvoir les initiatives locales	Communiquer sur la prime citoyen de la Région wallonne et celle de certaines communes (Amay, Engis, Flémalle, Huy, Wanze, Wasseiges, Seraing). Ces primes sont très avantageuses pour le personnel à faible revenu.	++	v
Informier et promouvoir les initiatives locales	Communiquer au sujet de ce qui est mis en place par le service travaux en matière de mobilité.		
Informier et promouvoir les initiatives locales	Conseiller et rediriger le service travaux vers les bonnes personnes/ressources pour une bonne exécution des infrastructures vélo.	++	
Informier et promouvoir les initiatives locales	Communiquer sur les actions des collectivités locales orientées sur le vélo (Gracq, Pro Vélo, etc.).		

Actions pour mettre en selle de nouveaux cyclistes

Thème	Action	Priorité	Continu
Actions de mise en selle	Proposer des actions de mise en selle notamment dans le cadre du Printemps à vélo et de la Semaine de la mobilité. Par exemple des reconnaissances d'itinéraires, des arrivées en convoi, un challenge des km verts, un petit-déjeuner offert aux cyclistes tous les vendredis de l'été, une balade sur le temps de midi (avec pique-nique ?), etc.	+++	v
Formations	Organiser une formation à vélo dans le trafic via le partenariat avec le GAL Jesuishesbignon.be (en 2023) et via d'autres opérateurs comme Tous vélo-actifs par la suite.	+	
Formations	Organiser une formation sécurité (quiz Code de la route) via le partenariat avec le GAL Jesuishesbignon.be (en 2023) et via d'autres opérateurs comme Tous vélo-actifs par la suite.	++	

Ambassadeurs	Demander aux cyclistes actuels de l'entreprise de devenir ambassadeur du vélo pour leurs collègues. Un ambassadeur est disposé à accompagner ses collègues dans son choix d'itinéraire, de matériel, etc.	++	
Ambassadeurs	Si besoin, leur proposer une formation ambassadeur vélo.	++	
Ambassadeurs	Si besoin, leur proposer une formation coach.		
Ambassadeurs	Organiser un concours pour les ambassadeurs : récompenser ceux qui auront fait tester le VAE à au moins deux collègues.		
Acquisition de matériel	Offrir aux nouveaux cyclistes un pack de bienvenue après ses X premiers km (suggestions : cadenas, chasuble, petites lampes, protège-sac à dos, brassard rétro-réfléchissant, cape ou pantalon de pluie, etc.).	+	v

Actions pour fidéliser les cyclistes actuels

Thème	Action	Priorité	Continu
Indemnité vélo	Communiquer sur l'indemnité vélo, la procédure pour l'obtenir et sous quelles conditions elle peut être demandée.	+++	v
Indemnité vélo	Proposer de rembourser aux cyclistes quelques tickets de transport en commun pour les jours où il n'est pas possible pour eux de venir à vélo.		
Rencontre avec les cyclistes	Rencontrer les cyclistes actuels pour leur présenter Tous vélo-actifs, l'agenda vélo, le plan de communication et les impliquer éventuellement dans la mise en œuvre des actions de sensibilisation au vélo et écouter leurs besoins et leurs difficultés.		
Rencontre avec les cyclistes	Recueillir l'avis des cyclistes (réunions, post-its dans le local vélo, mails, sms).	++	v
Organiser des actions de fidélisation pour les cyclistes	Activité de fidélisation : check-up vélo, gravure vélo*, petit-déjeuner pour les cyclistes, formation mécanique, atelier sur l'ergonomie à vélo, concours, petits cadeaux... *une alternative aux gravures est en cours de déploiement et sera lié au système de mybike.brussels.	+	v
Retour garanti	Mettre en place un retour garanti pour les cyclistes et les covoitureurs et communiquer à ce sujet.		
Récompenser	Offrir des cadeaux aux cyclistes dans le cadre d'une compétition ou d'un événement pour encourager leur comportement vélo friendly.	+	v

Ancrage de la politique vélo dans l'entreprise

Thème	Action	Priorité	Continu
Coordinateur mobilité	Désigner une personne ayant officiellement la fonction de Mobility Manager et du temps dédié à cette fonction dans son horaire de travail.	++	
Coordinateur mobilité	Constituer autour du mobility manager, un groupe vélo ou mobilité pour l'aider à mettre en place les différentes mesures identifiées dans ce plan d'action et pour l'aider à organiser les actions de sensibilisation.	+	
Budget pour la mobilité	Prévoir un budget pour la mobilité (activités de sensibilisation, activités de teambuilding, infrastructures, cadeaux, etc.).	+	
Relais des besoins d'infrastructures d'accès au site	Contacteur le Gracq le plus proche pour leur faire part de vos motivations.	+	
Multimodalité des travailleurs	Informers les employés sur les autres solutions de mobilité (transports en commun, covoiturage, etc.).		
Label	Afficher et communiquer au sujet du Label TVA qui est remis suite aux audits de fin d'année (après sa réception évidemment).		



L'entreprise devient ambassadrice du vélo

Thème	Action	Priorité	Continu
Tous vélo-actifs	Participer aux actions, événements, workshops organisés par Tous vélo-actifs.	+	v
Reporting	Informar Tous vélo-actifs de toutes les activités que vous organisez pour promouvoir le vélo.	++	v
Reporting	Garder une trace de toutes les activités que vous organisez pour promouvoir le vélo.	+	v
Témoignages	Saisir toute opportunité de témoigner vers l'extérieur sur vos actions en faveur de la mobilité douce dans le cadre de contacts avec : - les autorités locales voisines, - les organisations environnantes, - d'autres institutions ou prestataires, - la presse locale.	++	
Cyclo logistique	Renforcer l'usage du VAE et de sa remorque pour la réalisation de services pouvant être effectués à vélo.	+++	

Un membre de la CLDR a également proposé un itinéraire pour la promenade cyclable :



Figure 5 – Proposition de promenade cyclable balisée

Source : CLDR

ANNEXE 5 - S'IL S'AGIT D'UN BÂTIMENT (TYPE MAISON DE VILLAGE), FOURNIR LA LISTE DES ACTIVITÉS ACTUELLES, CONCERNÉES PAR LE PROJET, ET DE LEUR FRÉQUENTATION AINSI QUE LEURS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AFIN DE JUSTIFIER DE L'AMPLEUR DU PROJET ET DE SA NATURE PAR RAPPORT AUX BESOINS CONCRETS

Sans objet.

ANNEXE 6 - LISTE DES PROJETS DE MÊME FONCTION EXISTANT SUR LA COMMUNE

Plusieurs réflexions de mobilité sont déjà en cours sur la commune (cfr. 7. Programme de réalisation) :

- L'opération « Tous Vélo actifs » menée par le commune de Verlaine,
- Le réseau utilitaire du GAL JSH,
- Le réseau points-nœuds de la Province de Liège.

POURSUITE DES AMÉNAGEMENTS DE LA MAISON RURALE « LES THUYAS » À VERLAINE, ET DE SES ABORDS



Fiche n° 1.2..

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale



(2) Version actualisée

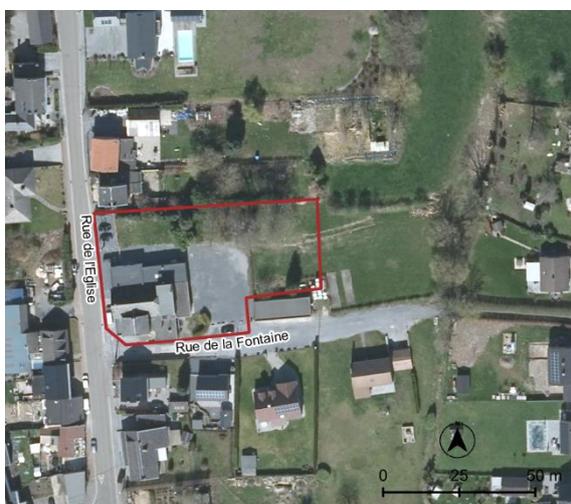


Commune : Verlaine

Nom du village : Verlaine

Descriptif : projet matériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET



 Parcelle de la salle des Thuyas et de ses abords

Figure 6 – Localisation de la salle « Les Thuyas »
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 |
Réalisation : SEN5, août 2022

Le projet consiste à **poursuivre les travaux de la salle des Thuyas en rénovant la pièce principale (l'espace « scène ») et la partie « bar »** afin d'augmenter l'attractivité de la salle tout en améliorant ses performances énergétiques.

Cette rénovation serait également l'occasion **d'équiper la salle** avec un projecteur, du matériel multimédia, des tables et des chaises confortables ainsi qu'une cuisine équipée et de nouveaux sanitaires. Une **salle de réunion** est également prévue à l'étage. **Cette maison rurale est le siège des activités culturelles** de la commune. Certaines parties peuvent également être **louées pour des événements privés**.

L'objectif sous-jacent est que cette salle soit un espace de convivialité permanent et ainsi remplacer les cafés disparus.

Enfin, les **abords** doivent également être **aménagés** par le placement **d'éléments favorisant la biodiversité**. Le **stationnement** est quant à lui **mieux organisé** et des **arceaux pour les vélos** sont aménagés.

Voir les points 5. Localisation et statut et 7. Programme de réalisation pour le descriptif des aménagements.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La **salle des Thuyas** est la **seule salle communale présente sur l'entité de Verlaine**. Elle est **gérée par le comité culturel et sportif de Verlaine asbl** et a déjà fait l'objet d'une **première phase de rénovation**.



Partie rénovée à gauche

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- « Continuer la rénovation/réaménagement de la salle des Thuyas,
- Créer un lieu de rencontres pour les citoyens, reconnu comme tel ».

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit développer une **salle de village conviviale, siège culturelle de la commune**, dont fait partie intégration cette notion.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- renforcer l'image de la commune.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de **poursuivre les travaux de rénovation déjà engagés**.

Ce projet est en lien, et complémentaire, à la Fiche 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village, et de leurs abords et de la Fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural.

En effet, les autres salles communales n'offrent pas les mêmes fonctions que la présente maison rurale. En effet, celle-ci accueille des manifestations culturelles, soit des activités de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a pour ce faire un bar, une salle de spectacle, des loges, ... La maison rurale peut également être louée dans le cadre de manifestations privées. Une salle de réunion est également aménagée à l'étage.

La maison de village de Seraing-le-Château (cfr. Fiche 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village, et de leurs abords) héberge quant à elle essentiellement des activités associatives. Le projet de tiers-lieu rural, sur l'ancien local des Colombophiles de Seraing-le-Château (cfr. Fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural) hébergera quant à lui plutôt des services (+ animation).

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants (enjeu 5.) en
 - aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives (objectif 5.1.),
 - suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire (objectif 5.2.).
- proposera des alternatives aux énergies fossiles (enjeu 2.) en
 - encourageant au développement de réseaux de distribution alternatifs d'énergies et utilisant de manière rationnelle les énergies fossiles (objectif 2.1.).
- préservera, restaurera et développera le cadre naturel (enjeu 3.) en
 - développant le maillage écologique dans le contexte bâti (objectif 3.1.).
- accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population (enjeu 4.) en
 - élargissant les activités culturelles et sportives (objectif 4.4.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	La rénovation plus profonde du bâtiment doit permettre de faire des gains sur les factures énergétiques.	
SOCIAL	Le confort de tous les usagers sera grandement amélioré grâce à la rénovation de l'ensemble du bâtiment qui jouera désormais le rôle de maison rurale. Les extérieurs doivent également être réaménagés afin d'être rendus plus conviviaux.	
CULTUREL	La grande salle sera aménagée pour recevoir diverses manifestations culturelles.	
ENVIRONNEMENTAL	La rénovation plus profonde du bâtiment est également destinée à améliorer les performances énergétiques du bâtiment.	
ÉNERGÉTIQUE	Idem.	
MOBILITÉ	Le stationnement est davantage organisé. Des arceaux vélo sont également aménagés.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

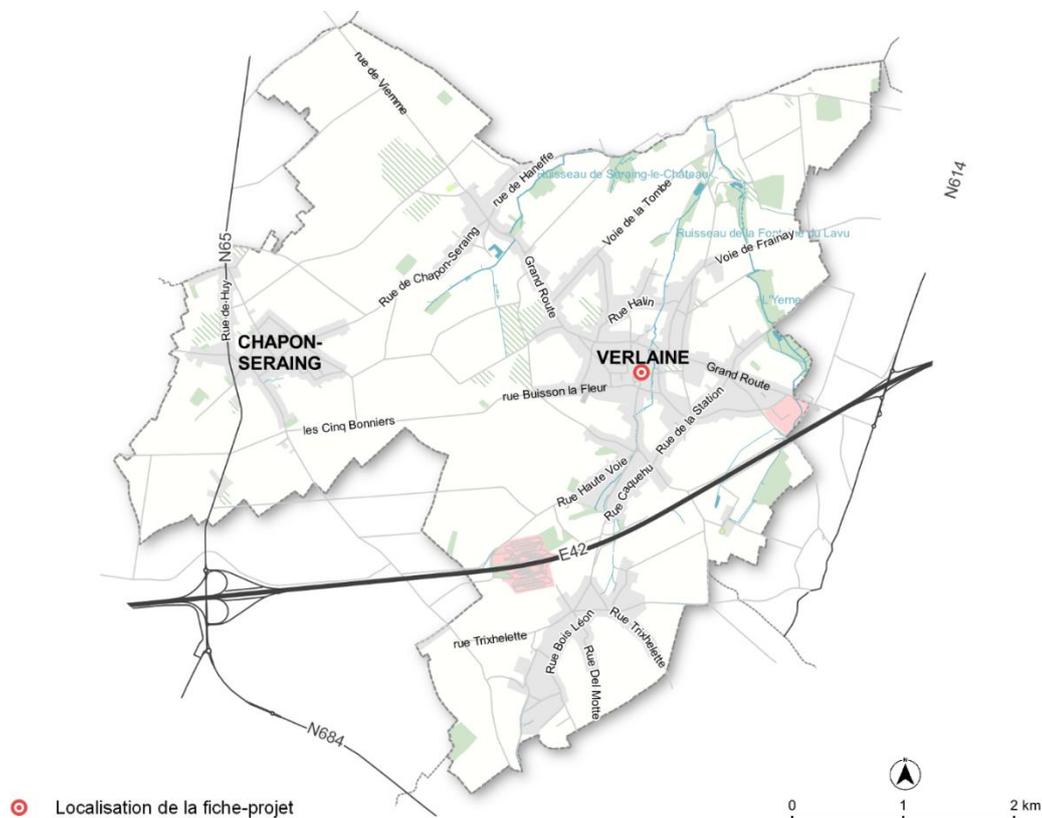


Figure 7 – Localisation du projet

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le projet s'implante sur les parcelles appartenant à la commune de Verlainne, soit les parcelles cadastrées n°404w et 404x. Ces parcelles sont situées au coin de la rue de l'église et de la rue de la Fontaine à Verlainne.

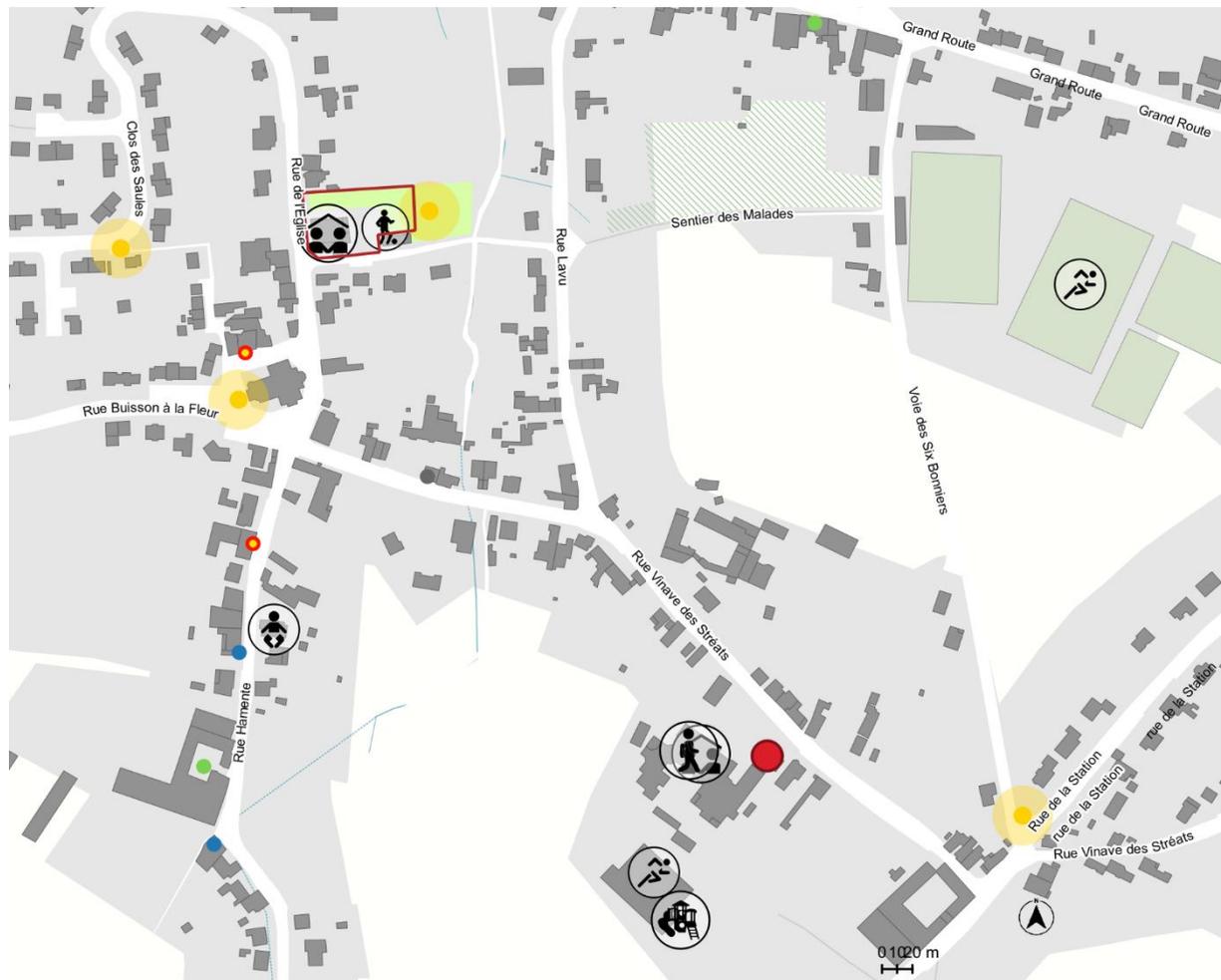


 Périmètre concerné par la fiche-projet

Figure 8 – Présentation du périmètre d'intervention
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

La salle des Thuyas se trouve rue de l'église, à 500 m du pôle administratif et sportif de la commune et du football.



 Périmètre concerné par la fiche-projet

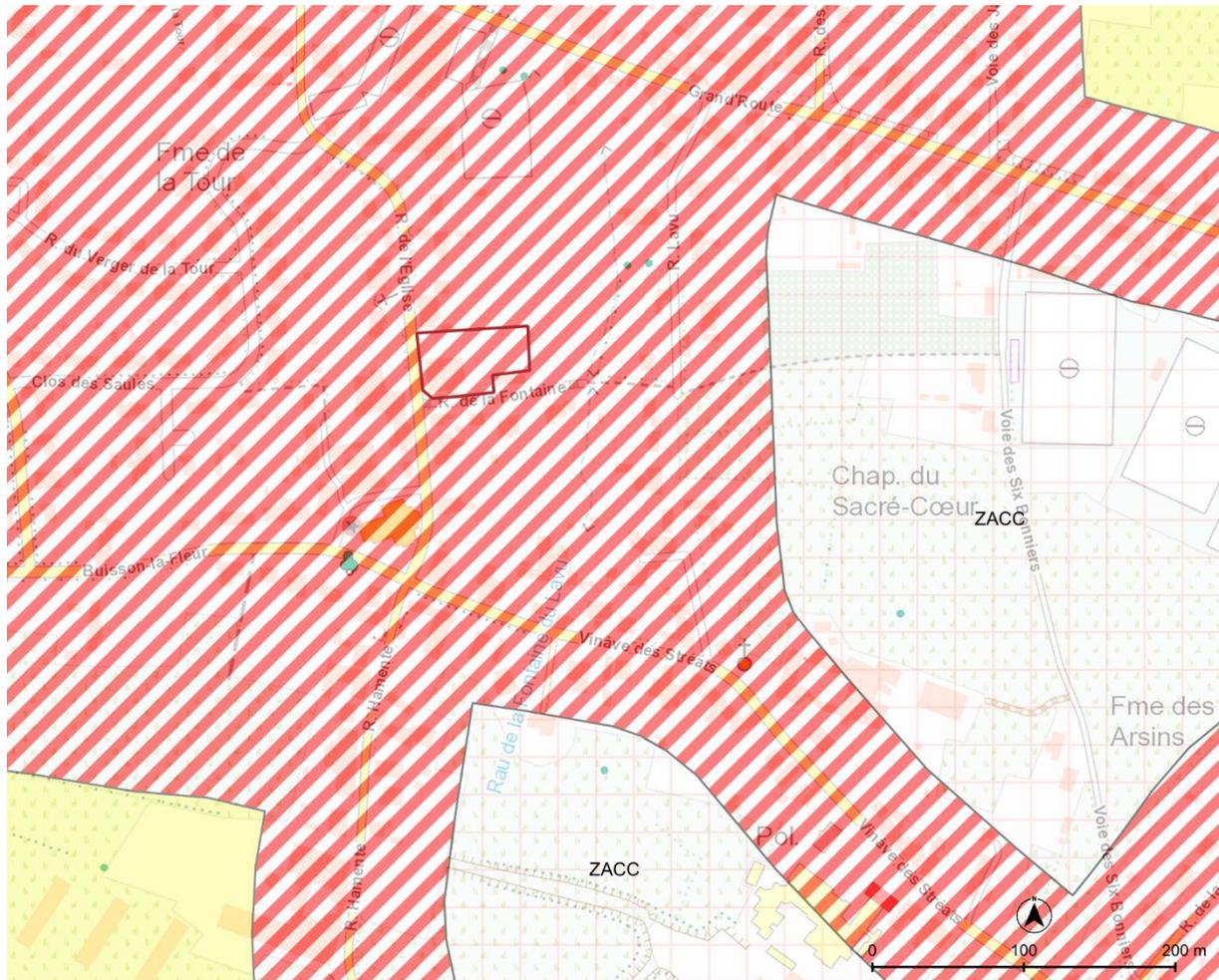
Fonctions

- | | | | | | |
|---|--|---|--------------------------|---|-------------------|
|  | Pôle administratif |  | Club des jeunes |  | Plaine de jeux |
|  | École communale |  | Maison de l'enfance |  | Espace public |
|  | Salle communale :
Les Thuyas et école |  | Hall sportif et football |  | Banque |
| | | | |  | Production locale |

Figure 9 – Intégration du projet par rapport à son environnement direct
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

PLAN DE SECTEUR

Le périmètre d'interventions se situe entièrement en **zone d'habitat à caractère rural** au Plan de secteur.



Plan de secteur

-  Périmètre concerné par la fiche-projet
-  Habitat à caractère rural
-  Agricole
-  Aménagement communal concerté (ZACC)

Figure 10 – Plan de secteur

Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, mars 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Aucune contrainte de droit et/ou de patrimoine ne concerne directement le périmètre d'intervention. En effet, la carte archéologique de Wallonie est disponible mais n'est pas encore d'application.

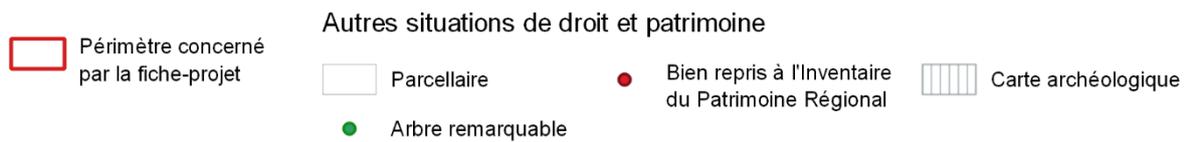
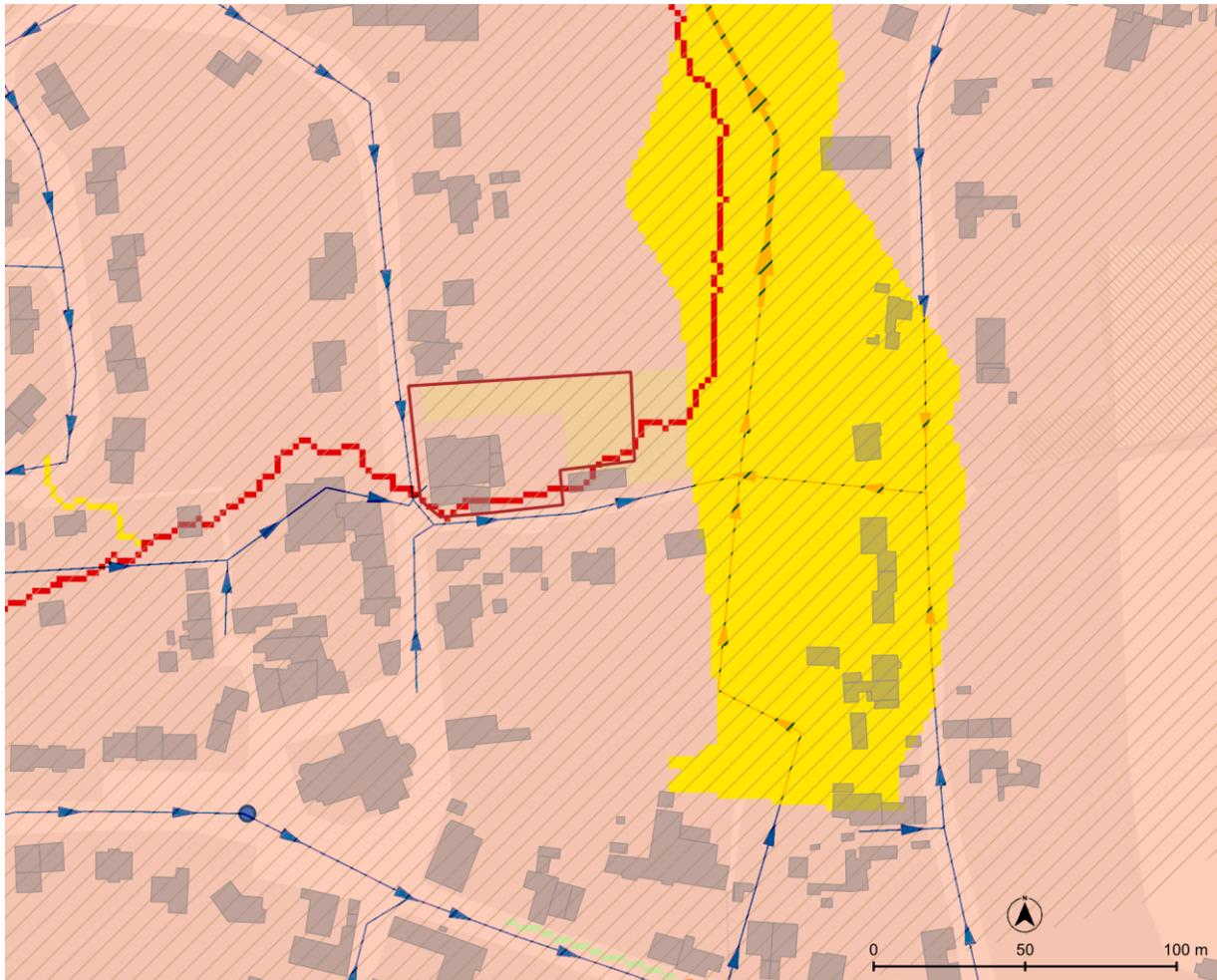


Figure 11 – Situation de droit et patrimoine

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Le périmètre d'intervention se trouve **en zone d'assainissement collectif**. Des aléas d'inondation sont renseignés en lien avec le ruisseau de la Fontaine du Lavu qui s'écoule en fond de parcelle. **L'axe renseigné ne semble toutefois ne pas exister dans les faits.**



Contraintes

- | | | |
|--|---------------------------------|------------------------------|
| Périmètre concerné par la fiche-projet | Zone d'assainissement collectif | Formation carbonatée (karst) |
| Réseau d'égouttage | Aléa d'inondation élevé | Aléa d'inondation faible |

Figure 12 – Contraintes techniques et environnementales
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Le périmètre d'intervention **appartient** entièrement à la **commune de Verlainne**.



Propriétaires

 Périmètre concerné par la fiche-projet

 Commune de Verlainne

 Fabrique d'Église

 Domaine public / non-cadastré

 Autres propriétaires privés

Figure 13 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, mars 2023

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :

- Commune, service urbanisme,
- Comité culturel et sportif Verlainne asbl

Partenaires potentiels :

- Usagers de la salle
- RCA
- CPAS
- PCS
- Citoyens, et surtout riverains

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

La salle des Thuyas a déjà fait l'objet d'une 1^{ère} rénovation. Il s'agit désormais de la poursuivre.

ÉTAT DU DOSSIER

L'ensemble du bâtiment a déjà fait l'objet d'une **proposition de projet par un architecte**. C'est d'ailleurs sur cette proposition que le coût a été estimé.

PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION

Quoi	Qui
Demande de convention-réalisation dans le cadre du PCDR	Administration FRW
Mise à jour du projet et du budget	Architecte
Préparation et dépôt de la demande de permis	Administration Architecte
Rédaction du cahier des charges en vue de l'exécution des travaux	Administration Architecte
Désignation des entrepreneurs	Administration
Travaux et suivi du chantier	Entrepreneurs Architecte Administration
Réception définitive des travaux	Administration
Rédaction d'une charte de bonne occupation des lieux	Administration Comité culturel et sportif Verlaine asbl CPAS PCS Usagers de la salle Riverains
Inauguration	Administration

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- Demande de permis d'urbanisme
- Marché public pour l'exécution des travaux

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

- Rédaction d'une charte pour informer des lignes de conduite à respecter lors de la location de la salle (notamment concernant les niveaux sonores).

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne	Développement rural – catégorie de projet 1 Taux de subvention : 80% Assiette de subvention maximum : 850.000,00 € Plafond de subvention : 680.000,00 €
Fédération Wallonie Bruxelles (Communauté française)	Pour les équipements culturels de base, dans les limites des budgets disponibles
Autres :	
<ul style="list-style-type: none"> • UREBA • Biodiversité • Appel à projets divers 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le volet énergie ou les espaces verts • Pour les plantations prévues aux abords • ...
Commune	Solde

Métré estimatif	€	Sources de financement	
		Subsides	Commune
Architecture			
Installation de chantier et travaux préalables	400,94		
Démolitions et démontages	112.081,39		
Fouilles	4.526,81		
Fondations	10.154,10		
Maçonnerie de soutènement et de cave	1.737,23		
Maçonnerie intérieure en élévation	29.809,80		
Pierre	2.367,85		
Béton	15.204,29		
Acier	25.877,78		
Cloisons légères	16.237,20		
Planchers en béton	23.968,57		
Charpenterie	29.503,56		
Evacuation des eaux pluviales	5.365,99		
Couverture de toiture et bardages	126.181,31		
Assainissement	11.043,11		
Menuiseries métalliques	40.508,55		
Plafonds	28.939,03		
Enduits intérieurs	12.990,64		
Enduits extérieurs	52.750,23		
Chapes	11.739,76		
Carrelage	30.170,48		
Aires de marche diverses	1.706,41		
Revêtements muraux	15.621,30		
Marbrerie	1.185,64		
Planchers & parquets en bois	10.987,47		
Menuiseries intérieures en bois	35.260,03		
Peinture intérieure sur bois	596,60		
Peinture des murs & des plafonds	15.113,21		



Peintures sur sol	1.913,50		
Sous-total architecture	673.942,78		
Options architecture			
Supplément pour chapes isolantes sur dalles existantes	9.476,12		
Portillon passe-plats ei30	6.873,30		
Sous-total options architecture	16.349,42		
Mobilier et équipements			
Comptoir et équipement bar	36.657,60		
Comptoir mobile salle 2	4.582,20		
Mobilier kitchenette salle de réunion	8.018,85		
GRADINS MOBILES, yc sièges, garde-corps et accessoires	97.552,75		
Mobilier et équipement de cuisine	105.906,10		
EQUIPEMENT SCENIQUE : Non compté			
Sous-total mobilier et équipements	252.717,49		
Chauffage / ventilation			
Postes généraux	2.218,00		
Production calorifique	24.645,69		
Alimentation en combustible liquide	17.487,64		
Circuits hydrauliques des équipements de chauffe	0,00		
Circuits radiateurs	31.898,66		
Circuit d'eau chaude pour groupes de ventilation	20.572,99		
Installations de ventilation	0,00		
Ventilation en pulsion et extraction du rez de chaussée	27.546,66		
Ventilation en pulsion et extraction de la salle de spectacle	74.708,41		
Travaux d'électricité et de régulation automatique	30.328,71		
Aménagements divers	4.261,45		
Sous-total chauffage / ventilation	233.668,20		
Sanitaire			
Appareils sanitaires	19.163,42		
Accessoires sanitaires	4.816,77		
Tuyauterie et robinetterie	17.091,61		
Distribution eau de pluie et groupe hydrophore	5.127,70		
Adoucisseur	2.182,00		
RACCORDEMENT AU RESEAU : Non compté			
Sous-total sanitaire	48.381,49		
Electricité			
Généralités, câblage et tableaux	47.024,28		
Petit appareillage	24.943,53		
Luminaires d'éclairage	59.682,06		
Contrôle et gestion de portes et contrôle d'accès	12.395,94		
Téléphonie - informatique et accessoires	40.431,37		
Installation de sécurité incendie	26.754,59		
Travaux de démontage et travaux divers	4.516,74		
Sous-total électricité	215.748,52		
Abords			
AMENAGEMENT DES ABORDS : Tarmac, dalles graviers, plantations, éclairage et	220.000,00		
Sous-total abords	220.000,00		
Total rénovation du bâtiment	1.188.090,40	80%	20%

Total équipements du bâtiment	252.717,49	75.000	177.717,49
Total extérieur	220.000,00	80%	20%
ARCHITECTE (12% des travaux)	184.896,95		
IMPREVUS (10%)	154.080,79		
TOTAL TRAVAUX HTVA, Options comprises	1.999.785,64		
TVA 21 %	419.954,98		
TOTAL TRAVAUX TVAC, Options comprises	2.419.740,62	755.000,00	1.664.746,62

Source : cet estimatif a été réalisé en 2017 par Triangle Architectes dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de rénovation de la salle des Thuyas auquel a été appliqué un % de 9,1 d'inflation (inflation 2017-2022).

Projet rémunérateur Oui – via la location de la salle
 Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Rénovation du bâtiment et de ses abords.	Rénovation totale du bâtiment	Réception définitive des travaux.

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nbr d'événements organisés dans la salle	Au moins 2/mois	Comité culturel et sportif Verlainne asbl
Nbr de locations de la salle	Au moins 2/mois	Comité culturel et sportif Verlainne asbl
Utilisation hebdomadaire de la maison rurale	Au moins 1 activité/jour, hors week-end et jour férié	Comité culturel et sportif Verlainne asbl

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

A. MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

La seule contrainte identifiée consiste en un aléa d'inondation par débordement des cours d'eau en lien avec le ruisseau de la Fontaine du Lavu qui s'écoule en fond de parcelle. Cet axe ne semble pas exister dans les faits mais la **cellule GISER** (Gestion intégrée Sol Erosion Ruissellement) devra être **consultée** lors de la demande de permis.

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

- Éléments quantitatifs généraux du dossier :
 - Superficie totale de la parcelle : 2.800 m²
 - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 2.260 m²
 - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 2.225 m²



- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées : **Aucun dispositif de temporisation des eaux n'est renseigné.** Néanmoins, les eaux devront être gérées dans le **respect du Code de l'Eau**. C'est notamment le cas des **eaux des nouvelles toitures** qui devront être **gérées de manière séparative**, et si possible **en infiltrant en priorité**.

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

La rénovation propose l'installation d'un **système double flux** afin de mieux répartir le chauffage et de diminuer ainsi les besoins.

Pour les **abords**, ce sont des **matériaux naturels** qui sont privilégiés : **bois et pierre**.

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

La salle des Thuyas a **déjà fait l'objet d'une 1^{ère} phase de rénovation**. Il s'agit de la poursuite de cette rénovation.

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :



Le projet prévoit plusieurs **aménagement extérieurs** qui sont **en lien avec la biodiversité** : hôtels à insectes, bacs de plantes mellifères.

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : **Plusieurs arbres et haies** sont recensés **autour de la salle**. Le **ruisseau de la Fontaine du Lavu s'écoule en fond de parcelle** et le reste du périmètre consiste en une **pelouse**. Les **éléments « naturels » sont maintenus** dans le présent projet.
- Quels sont les mesures prises pour leur protection ? Il n'y a **pas de mesures particulières** de protection **puisque** tous les éléments sont **maintenus**.
- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) : **Plusieurs aménagements en faveur de la biodiversité sont prévus** : **bacs à fleurs mellifère et hôtel à insecte**.
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - Le revêtement du **stationnement** est en **graviers**.
 - Le reste du site est une **pelouse**.

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Le projet est accessible pour tous : pour les **PMR** grâce à une **rampe**, des **WC PMR** et du **stationnement** proche de l'entrée. Pour la mobilité active, du **stationnement vélo** est prévu en lien avec l'entrée.

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Le projet consiste en une **rénovation d'un bâtiment existant** : il s'agit donc de reconstruire sur l'existant au lieu de créer des bâtiments ailleurs, sur des parcelles vierges de toute urbanisation.

La rénovation doit également utiliser, dans la mesure du possible, des **matériaux locaux et/ou des entreprises d'insertion sociale**.

Enfin, la rénovation de la salle des Thuyas, en tant que « maison rurale » vise à **soutenir les associations et activités verlainoises**, tout en permettant le **développement d'activités culturelles**.

INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

L'**emprise au sol** de la rénovation reste significativement la même. Le **gabarit** reste également **identique**. L'impact paysager est surtout dans le fait que le bâtiment va être **plus moderne** et les **abords mieux aménagés/organisés**.

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

Le projet prévoit la rénovation de la salle de spectacle avec des gradins amovibles, un bar, de nouveaux sanitaires hommes, femmes et PMR, une loge, trois espaces de réserve ainsi qu'une salle de réunion au 1^{er} étage.

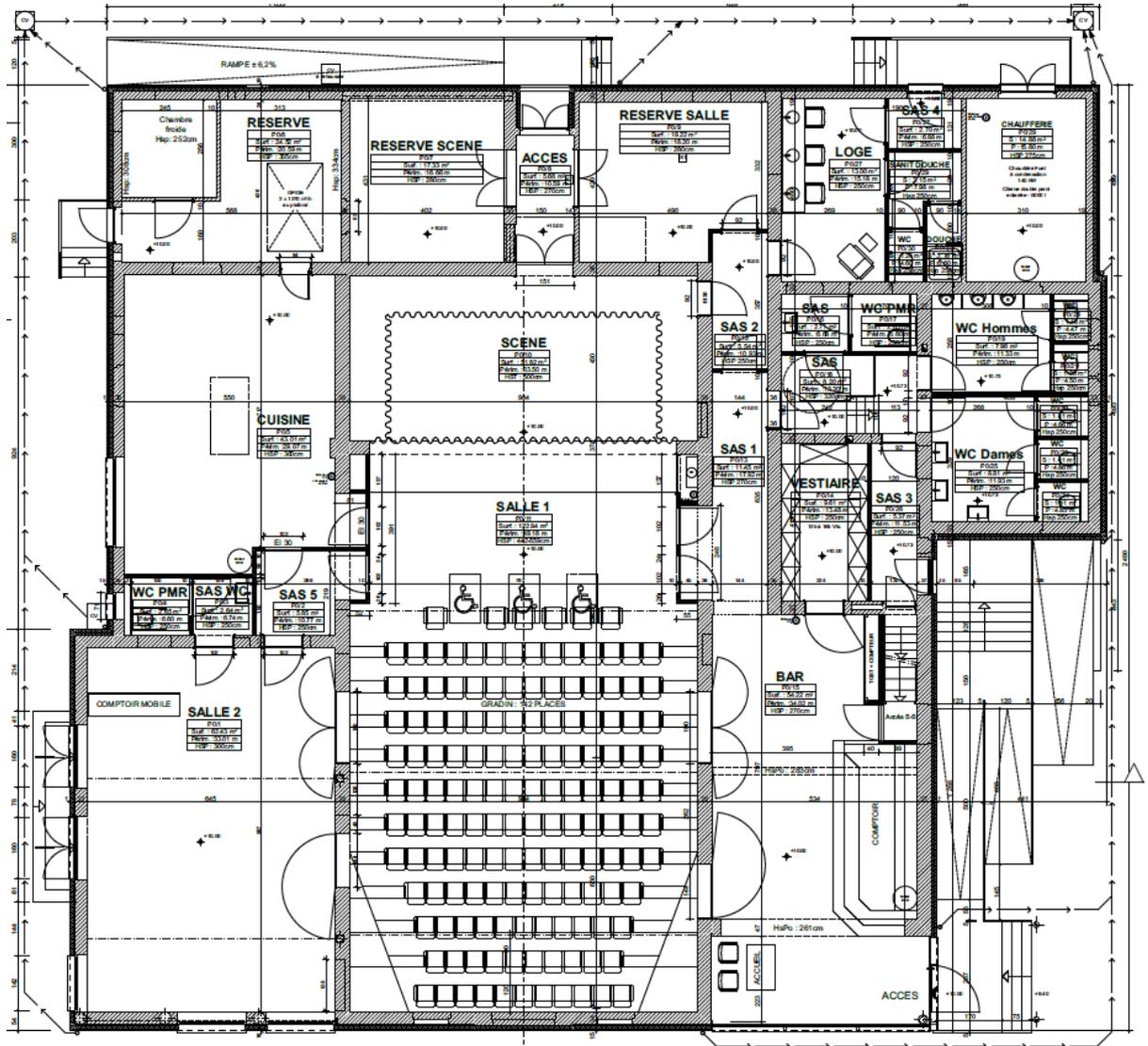


Figure 14 – Rénovation de la salle des Thuyas – rez-de-chaussée

Source : Triangle Architectes



Façade avant : entrée



Façade côté (vers la partie déjà rénovée)



Arrière



Bar



Scène et gradins



Scène et gradins



Salle (partie déjà rénovée)



Salle avec scène et gradins : repas

Source : Triangle Architectes

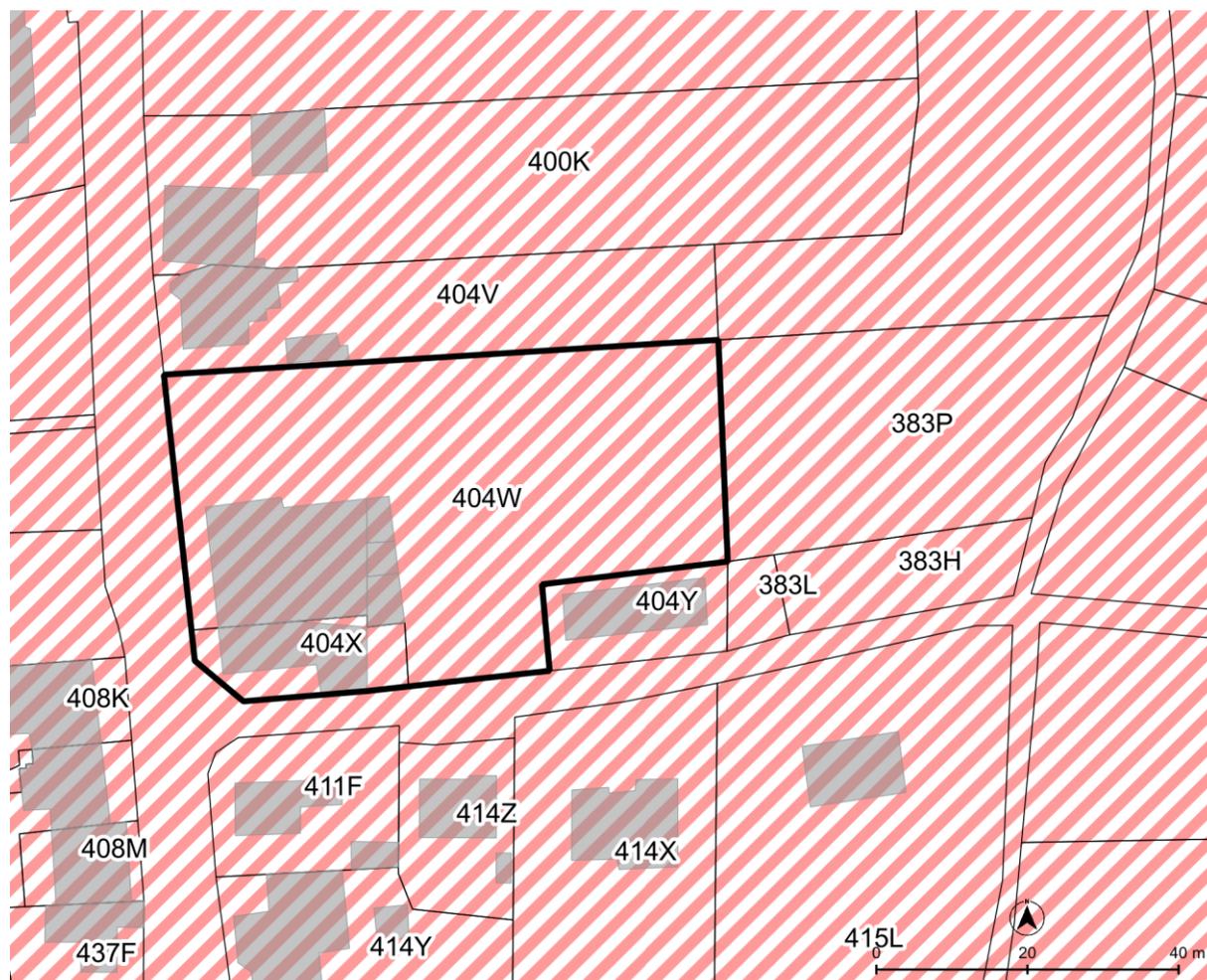
Des aménagements pour les **extérieurs** ont également été proposés dans le cadre de l'appel à projet « Cœur de village ». il s'agit de l'aménagement de bacs à fleurs mellifères, d'une boîte à livres, d'un hôtel à insecte, de bancs et de poubelles en bois ainsi que d'une pergola et de « plage » en bois.



Figure 15 – Aménagements extérieurs

Source : Commune de Verlainne, appel à projet « cœur de village »

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR



Plan de secteur

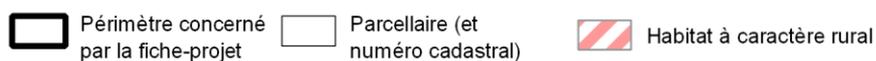


Figure 16 – Périmètre d'intervention

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, février 2023

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

Quelques photos de la situation existante :



La salle des Thuyas vue depuis la rue avec à gauche la partie rénovée.



L'espace scène et le bar



Les extérieurs

ANNEXE 4 - ÉTAT DES LIEUX

En attente d'informations de la commune

ANNEXE 5 - S'IL S'AGIT D'UN BÂTIMENT (TYPE MAISON DE VILLAGE), FOURNIR LA LISTE DES ACTIVITÉS ACTUELLES, CONCERNÉES PAR LE PROJET, ET DE LEUR FRÉQUENTATION AINSI QUE LEURS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AFIN DE JUSTIFIER DE L'AMPLEUR DU PROJET ET DE SA NATURE PAR RAPPORT AUX BESOINS CONCRETS

En attente d'informations de la commune

ANNEXE 6 - LISTE DES PROJETS DE MÊME FONCTION EXISTANT SUR LA COMMUNE

Les autres salles communales n'offrent pas les mêmes fonctions que la présente maison rurale. En effet, celle-ci accueille des manifestations culturelles, soit des activités de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a pour ce faire un bar, une salle de spectacle, des loges, ... La maison rurale peut également être louée dans le cadre de manifestations privées. Une salle de réunion est également aménagée à l'étage.

La maison de village de Seraing-le-Château (cfr. Fiche 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village, et de leurs abords) héberge quant à elle essentiellement des activités associatives. Le projet de tiers-lieu rural, sur l'ancien local des Colombophiles de Seraing-le-Château (cfr. Fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural) hébergera quant à lui plutôt des services (+ animation).

MISE EN PLACE D' ACTIONS BOOSTANT LA BIODIVERSITÉ

Commune : Verlainne
Nom du village : toute la commune
Descriptif : projet matériel et immatériel



Fiche n° 1.3..

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale



(2) Version actualisée



1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste en la mise en place **d'actions concrètes, sur le domaine public³**, destinées à booster la biodiversité, ainsi qu'en plusieurs **campagnes de sensibilisation** afin **d'encourager** les privés à mener ce type d'actions au sein de **leurs propriétés privées**.

Parmi les **actions** à mettre en place **sur le domaine public**, il y a :

- L'installation de **nichoirs**,
- L'aménagement des **combles et clochers** pour les chiroptères, les effraies, les choucas et les rapaces nocturnes en général,
- L'installation **d'hôtels à insectes**,
- L'aménagement de **zones de nourrissage/d'abris** pour la faune (ex : hérissons).

Ces différentes actions pourraient se faire grâce à des **chantiers participatifs**.

Parmi les **actions de sensibilisation**, il y a :

- La pose de **panneaux didactiques/sensibilisation**, en lien avec les actions menées ci-avant,
- La mise en place de **campagne de sensibilisation aux jardins naturels⁴, aux aménagements favorables à la faune et aux zones mellifères**,
- Une campagne de sensibilisation à la **conservation des arbres remarquables, ou considérés comme tels**,
- L'organisation d'une **journée annuelle d'information** des agriculteurs sur la mise en place de **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) pour lesquelles ils peuvent obtenir une aide financière.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Verlainne est déjà **engagée dans divers processus destinés à favoriser la biodiversité** : PCDN, conventions bords de route, combles et clochers et le Contrat de rivière Meuse Aval et affluents. Le GAL a également déjà mis en route une série d'actions de sensibilisation qui semblent porter leurs fruits auprès des citoyens, notamment une brochure « votre jardin au naturel ». L'objectif est de pousser plus loin ce volet, notamment dans le contexte bâti.

Par ailleurs, le **réseau écologique** du territoire communal (établi dans le cadre du PCDN) est très **parsemé** et les **zones d'intérêt pour la biodiversité sont de faible superficie et souvent privées**. En outre, ce **paysage d'openfield** composé en majeure partie de grandes cultures est caractérisé par un manque de bosquets, d'arbres isolés et de haies pourtant essentiels pour la création d'ombre, de lieux de fraîcheur, la lutte contre l'érosion et les coulées boueuses, la protection du vent, la continuité du réseau écologique (éléments de liaison).

Ce **constat** est également **vrai dans le contexte bâti** et notamment au sein des écoles : les cours de récréation des écoles de Verlainne et Chapon-Seraing sont des cours très imperméabilisés. Toutefois, celle de Chapon avance déjà dans cette optique de végétalisation et la cour de maternelle de Verlainne a fait l'objet d'un projet "ose le vert, plante ta cour" mené par le service accueil temps libre de la commune.

³ À noter que plusieurs actions ont été proposées sur des propriétés privées, et notamment l'aménagement de zones humides et de végétalisation d'espaces plus minéraux (notamment dans le parc SPI via le slogan 'entreprises « nature admise »'). Néanmoins, étant la localisation privée de ces propositions, celles-ci sont localisées (cfr. 5. Localisation et statut) mais ne sont pas détaillées dans la présente fiche-projet.

⁴ Les jardins naturels sont des jardins qui ne cherchent pas à imposer une mise en scène ornementale mais qui laisse au contraire la part belle à la nature et favorise la biodiversité



Photo 3 : la cour d'école de Chapon-Seraing
Source : Google Streetview, septembre 2021

Enfin, même si le système d'agriculture conventionnelle est bien implanté au niveau du territoire communal, la mise en place de MAEC commence petit à petit à se généraliser : en effet, près de 70% des agriculteurs verlainois mettent au moins en place 1 MAEC (chiffre de 2007). La multiplication de ce type d'aménagements, en plus de permettre la lutte contre les inondations, l'érosion,..., **contribue à renforcer le réseau écologique communal.**

Il s'agit donc de **répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé** qui sont de :

- « Développer/restaurer le réseau écologique, à plus grande échelle que celle du PCDN.
- Développer des actions et des milieux propices au développement de la biodiversité, notamment faunistique,
- Lutter contre les coulées de boue et les inondations,
- Tendre davantage vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de l'humain ».

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **booster la biodiversité à l'échelle du territoire communal, et notamment dans le contexte bâti.**

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- | | |
|--|--|
| • développer et/ou renforcer l'esprit citoyen, | • améliorer la qualité du cadre de vie des habitants, |
| • renforcer le sentiment d'appartenance des habitants, | • enrayer la perte de biodiversité, |
| • sensibiliser la population au développement durable, | • renforcer l'image de la commune, |
| • renforcer la solidarité et la convivialité, | • lutter contre le réchauffement climatique, |
| • protéger les paysages, | • réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois. |

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de proposer des **actions simples, peu onéreuses mais avec un impact significatif sur la biodiversité.**

Ce projet est en lien avec les fiches 1.4. Mise à disposition de terrains dédiés au maillage écologique et boostant la biodiversité, 2.4. Identification des zones sensibles à préserver et envisager un classement, 2.6. Reméandrage de l'Yerne phase ii : tronçon à Oudoumont et 2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaino

- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
 - **développant le maillage écologique dans le contexte bâti** (objectif 3.1.) et **en préservant et renforçant le réseau écologique** (objectif 3.3.).
- **accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population** (enjeu 4.) en
 - **améliorant les services d'accueil et les activités pour la (petite) enfance, notamment en lien avec l'école** (objectif 4.2.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
 - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	
ÉCONOMIQUE	/	PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
SOCIAL	Les actions peuvent être mises en place en partenariat avec la population via l'organisation de chantier participatifs.	
CULTUREL	En tant que commune « rurale », la biodiversité est une partie intégrante du patrimoine culturel de la commune.	
ENVIRONNEMENTAL	Les actions doivent booster la biodiversité du territoire communal.	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	Certaines actions peuvent être mises en lien avec les promenades balisées du territoire.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Un **GT biodiversité** (réalisé dans le cadre de l'élaboration du présent PCDR) a **identifié différentes localisations d'actions** au sein du territoire communal. Cependant, **certaines de ces localisations concernent des parcelles privées** pour lesquelles des **investigations supplémentaires seront nécessaires** (accord/convention avec le propriétaire, visite de terrain, accord sur l'aménagement à mettre en place). Il est donc évident qu'en termes de **priorisation, les actions sur parcelles publiques sont privilégiées**. Ce sont donc ces actions sur le domaine public qui sont détaillées dans la suite de la fiche-projet.

Notons toutefois que concernant **l'opération Combles et clochers**, plusieurs aménagements ont déjà été mis en place, dont notamment des chiroptières sur toiture, des nichoirs ou encore l'occultation de certaines fenêtres. Cependant, selon les membres du GT, ceux-ci sont sans doute dégradés ou non fonctionnels. Il conviendrait donc de réaliser, **dans un premier temps, un état des lieux de l'existant et du potentiel au niveau des toitures des différentes églises**.

Concernant les **panneaux de sensibilisation et didactiques**, il s'agit à chaque fois d'expliquer la **démarche et l'intérêt** pour les actions menées (soit les nouvelles actions proposées dans la présente fiche-projet, soit les actions déjà existantes menées par la commune comme l'aménagement de zones mellifères ou d'un passage à batraciens).

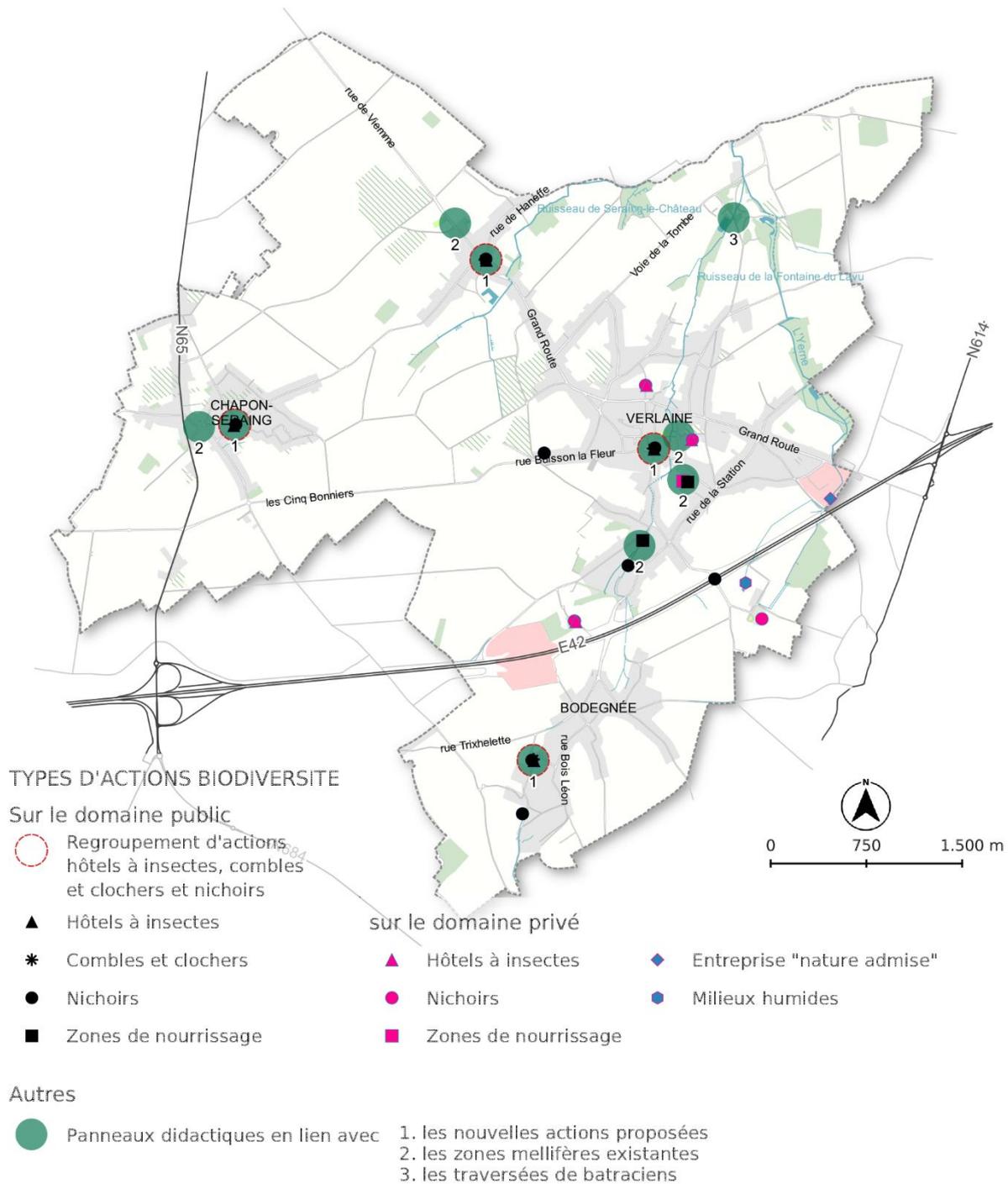
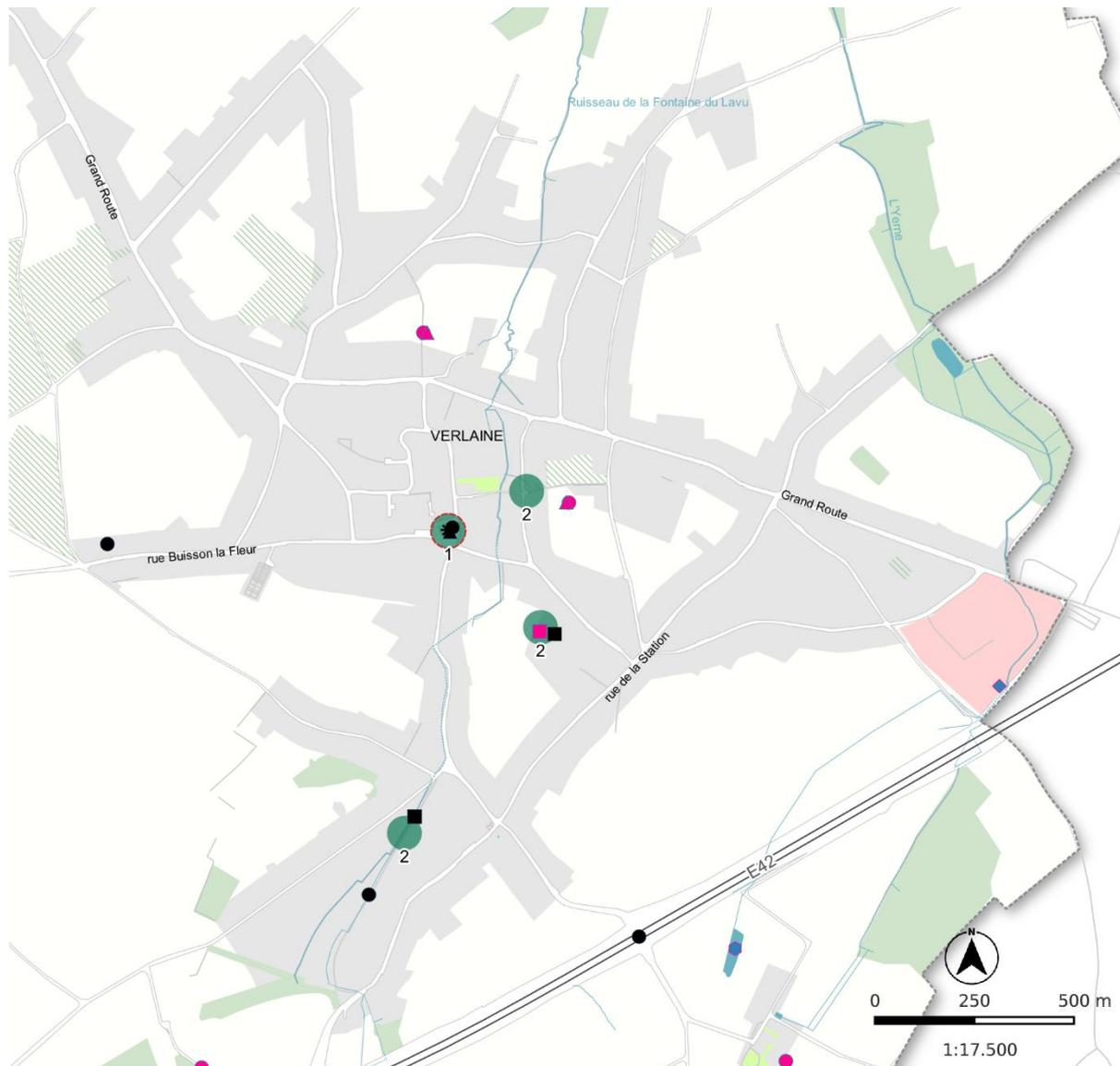


Figure 17 – Localisation du projet – domaine public
 Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION ET INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Afin d'avoir une vision plus précise de la localisation des aménagements proposés, un **zoom par village** est proposé ci-dessous :

ACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR L'ENTITÉ DE VERLAINE



Sur le domaine public

- Regroupement d'actions hôtels à insectes, combles et clochers et nichoirs
- ▲ Hôtels à insectes
- * Combles et clochers
- Nichoirs
- Zones de nourrissage

sur le domaine privé

- ▲ Hôtels à insectes
- Nichoirs
- Zones de nourrissage

- ◆ Entreprise "nature admise"
- Milieux humides

Autres

- Panneaux didactiques en lien avec
 1. les nouvelles actions proposées
 2. les zones mellifères existantes
 3. les traversées de batraciens

Figure 18 – Localisation du projet – domaine public – Zoom sur Verlainne

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

Hôtel à insecte :

- Au niveau du parvis de l'église.

Nichoirs :

- Façade sud-est de l'église, sous la corniche : installation de 6 nichoirs doubles (pour accueillir 6 couples) à hirondelles,
- Le long des autres façades : installation de 3 nichoirs de trou universel de 32mm pour les petites espèces d'oiseaux,
- Au bord de l'ancien vicinal, rue Caquehu : installation de 15 nichoirs de trou universel de 32mm pour les petites espèces d'oiseaux – en remplacement des anciens qui ont déjà été placés.
- Fabrication de 5 perchoirs à rapaces à positionner aux endroits à préciser ultérieurement par le groupe du PCDN.
Plusieurs localisations sont déjà envisagées, notamment sur le fond du terrain appartenant au CPAS et situé au bout de la rue Buisson la Fleur.
À noter que les bords de l'autoroute E42 ont été envisagés mais finalement abandonné du fait du risque de collision avec les véhicules.

Zone de nourrissage :

- Au bord de l'ancien vicinal (rue Caquehu) et au niveau de la zone mellifère installée à proximité de l'administration communale. : installation de 5 tas de bois et 5 tas de pierres long du l'ancien vicinal et 5 tas de pierres en bordure de la zone mellifère.

Actions de sensibilisation :

- Installation de panneaux didactiques en lien avec
 - la zone mellifère de l'administration communale,
 - le chemin du tram (qui accueille plusieurs actions),
 - les hôtels à insectes.

ACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR L'ENTITÉ DE BODEGNÉE

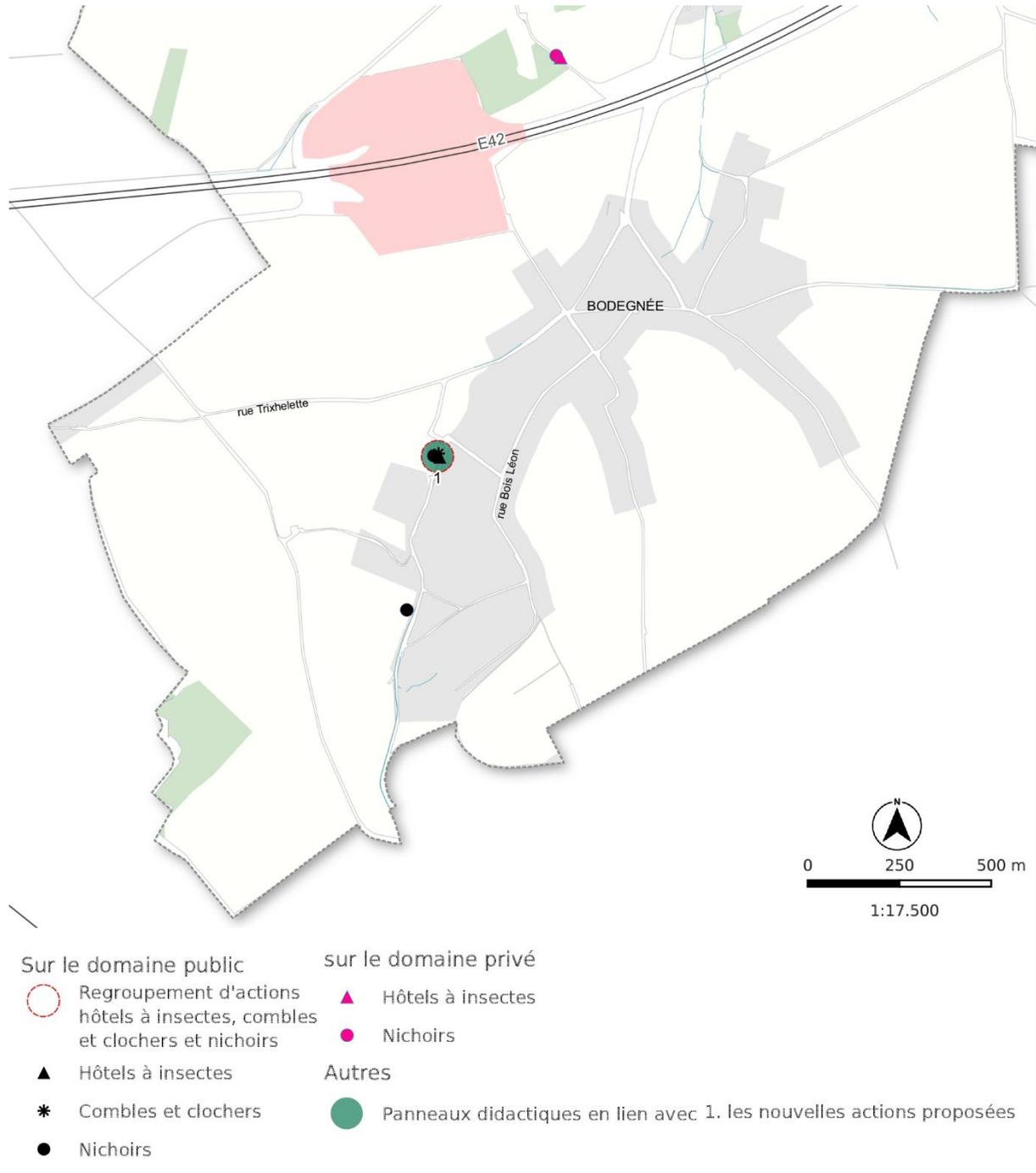


Figure 19 – Localisation du projet – domaine public – Zoom sur Bodegnée
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

Hôtel à insecte :

- Au niveau du parvis de l'église.

Niochirs : installation de niochirs de trou universel de 32 mm pour les petites espèces d'oiseaux

- Façade sud-est de l'église : installation de 4 niochirs
- Au niveau du bassin d'orage, sur les nouveaux arbres : installation de 10 niochirs

Actions de sensibilisation :

- Installation de panneaux didactiques en lien avec l'hôtel à insectes.

ACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR L'ENTITÉ DE CHAPON-SERAING



Sur le domaine public

○ Regroupement d'actions hôtels à insectes, combles et clochers et nichoirs

▲ Hôtels à insectes
* Combles et clochers

● Nichoirs ■ Zones de nourrissage

Autres

● Panneaux didactiques en lien avec 1. les nouvelles actions proposées
2. les zones mellifères existantes

Figure 20 – Localisation du projet – domaine public – Zoom sur Chapon-Seraing
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

Hôtel à insecte :

- Au niveau du parvis de l'église.

Nichoirs : installation de nichoirs de trou universel de 32 mm pour les petites espèces d'oiseaux

- Sur les arbres entourant l'espace public de l'église : installation de 6 nichoirs,

Actions de sensibilisation :

- Installation de panneaux didactiques en lien avec l'hôtel à insecte ainsi que la zone mellifère déjà existante.

ACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR L'ENTITÉ DE SERAING-LE-CHÂTEAU



Sur le domaine public

-  Regroupement d'actions hôtels à insectes, combles et clochers et nichoirs
-  Hôtels à insectes

* Combles et clochers

-  Nichoirs
-  Zones de nourrissage

sur le domaine privé

-  Hôtels à insectes
-  Nichoirs

Autres

-  Panneaux didactiques en lien avec 1. les nouvelles actions proposées
2. les zones mellifères existantes

Figure 21 – Localisation du projet – domaine public – Zoom sur Seraing-le-Château

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

Hôtel à insecte :

- Au niveau du parvis de l'église.

Nichoirs :

- Façade sud-est de l'église, sous la corniche : installation de 6 nichoirs doubles (pour accueillir 6 couples) à hirondelles,

Actions de sensibilisation :

- Installation de panneaux didactiques en lien avec l'hôtel à insecte ainsi que la zone mellifère déjà existante.

PLAN DE SECTEUR

Non pertinent pour le type d'actions proposées.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Non pertinent pour le type d'actions proposées.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Non pertinent pour le type d'actions proposées.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Comme indiqué précédemment, les actions détaillées s'implantent sur le **domaine public**. Il n'empêche qu'elles doivent servir d'exemple pour le privé, afin que certains propriétaires mettent également en place certaines actions.

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	<ul style="list-style-type: none">• Commune, services environnement, travaux• PCDN
Partenaires potentiels :	<ul style="list-style-type: none">• GAL JSH• Agriculteurs• SPW ARNE• Natagriwal• Citoyens

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

Les **actions présentées, et le cas échéant leur localisation, ont été définies** de manière à pouvoir être **facilement et rapidement mises en œuvre**.

Il s'agit donc bien d'actions prioritaires, d'autant plus que ces actions demandent **peu de démarches administratives** et que leurs **bénéfices** sont généralement **rapidement effectifs** (en tout cas pour les actions concrètes, ce constat est moins vrai pour les campagnes de sensibilisation).

ÉTAT DU DOSSIER

Cette fiche a été **alimenté par GT biodiversité** qui a eu lieu le 07/03/2023 regroupant les membres de la CLDR et du PCDN.

Rappelons également que **la commune est engagée dans divers actions en faveur de la biodiversité** et a déjà mis en place une série de choses sur son territoire : mare didactique, hôtels à insectes, etc. (l'ensemble de ces actions est repris en annexe 6). Il s'agit de poursuivre ces actions.

PROGRAMME DES TRAVAUX ET PROJECTIONS

Quoi	Qui
Nichoirs : <ul style="list-style-type: none">• Commande des 50 nicheris universels et pour couples d'hirondelles• Placement de ces nicheris• Fabrication des 5 perchoirs à rapaces	Administration PCDN CLDR + appel à des bénévoles
Hôtels à insectes : <ul style="list-style-type: none">• Commande d'hôtels à insectes (4)• Placement de ces hôtels à insectes	Administration PCDN CLDR + appel à des bénévoles

LES ETATS :

- Commande de l'état des lieux à un expert indépendant
 - Réalisation d'un l'état des lieux
 - Proposition d'aménagements
 - Mise en œuvre de ces actions
- Administration
Bureau indépendant

Aménagement de zones de nourrissage/d'abris :

- Commande du matériau pour l'empierrement (pour les tas de pierre)
 - Livraison – entreposage
 - Placement des 10x tas de pierres et 5 tas de bois
- Administration
PCDN
CLDR
+ appel à des bénévoles

Panneaux didactiques/sensibilisation :

- Conception des panneaux
 - Commandes des panneaux
 - Placement
- Administration
PCDN
CLDR
+ appel à des bénévoles

D'autres actions, indiquées dans la description succincte du projet ne sont pas localisables sur carte et sont donc uniquement reprises ici :

Campagne de sensibilisation aux jardins naturels, aménagements pour la faune et aux zones mellifères :

- Préparation (réunions avec partenaires, planning, contenu, prise de contact avec les volontaires, ...)
 - Organisation logistique (location/réservation de la salle, préparation du matériel, ...)
 - Publications et invitations
 - Evènement
- Administration
PCDN
+ appel à des bénévoles

Sensibilisation à la conservation des arbres et haies remarquables :

- Établissement d'un formulaire à compléter sur base volontaire à partir du formulaire transmis par la Région wallonne dans le cadre de sa sollicitation pour la mise à jour du recensement des arbres et haies remarquables
 - Vérification des propositions
 - Transmission des propositions à la Région wallonne
- Administration

Lien avec la Fiche 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel

Organisation d'une balade « nature » :

- Préparation/organisation (planning, contact partenaires, itinéraire, parcours...)
 - Publications et invitations
 - Réalisation de la balade
- Administration
PCDN
+ appel à des bénévoles

Campagne de sensibilisation aux MAE :

- Préparation (réunions avec partenaires, planning, contenu, prise de contact avec les volontaires, ...)
 - Organisation logistique (location/réservation de la salle, préparation du matériel, ...)
 - Publications et invitations
 - Evènement
- Administration
GAL JSH

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- Réalisation des fiches pour répondre à l'appel à projet BiodiverCité
- Demande des éventuelles autorisation (notamment pour le placement des nichoirs sur les églises (façades et parvis)
- Emission des bons de commandes
- Commande de l'état des lieux relatif aux combles et clochers

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

Afin d'assurer le bon usage de l'investissement, les membres du PCDN, de la CLDR et la commune se rencontreront régulièrement pour réaliser un **état d'avancement des travaux réalisés et futurs**. Par ailleurs, des **rapports d'activité** (avec dossier photographique) seront réalisés pour chaque action.

Concernant les **zones de nourrissage**, les tas de bois ou et pierres doivent faire environ 1 m de hauteur sur 2,5 – 3 m de largeur. Pour les **nichoirs**, il faut également veiller à les placer

- Entre 1,6 et 5 m de hauteur,
- Avec une orientation favorable est – sud-est (éviter les vents dominants et le plein soleil),
- Pour les nichoirs de trou universel de 32mm, **en mettre tous les 15 m.**

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne	Appel à projet Biodiversité : plafond de 10.000 euros + 2.000 euros dans le cadre de la distribution des arbres lors de la semaine de l'arbre
Région wallonne : appel à projets divers	Suivant les opportunités...
Commune	Solde

	Prix unitaire	Q	Unité	Prix HTVA	Prix TVAC
Placement de nichoirs				3.750,00	4.537,50
Nichoirs (+ mangeoires) + installation	65,00	50	pc	3.250,00	3.932,50
Perchoirs à rapaces	100,00	5	pc	500,00	605,00
Hôtels à insectes (placement + installation)	670,00	4	pc	2.680,00	3.242,80
Aménagement des combles et clochers, état des lieux (forfait mission)	2.500,00	1	pc	2.500,00	3.025,00
Aménagement de zones de nourrissage/d'abris				2.358,00	2.853,18
Matériel: empierrement	50,00	20	m3	1.000,00	1.210,00
Main d'œuvre (incluant 15% gestion)	46,00	23	h	1.058,00	1.280,18
Location de machine	40,00	7,5	h	300,00	363,00
Panneaux didactiques/sensibilisation/signalisation				7.890,00	9.546,90
Matériel: conception + support	650,00	10	pc	6.500,00	7.865,00
Matériel: panneaux de signalisation amphibiens	350,00	2	pc	700,00	847,00
Main d'œuvre (incluant 15% gestion)	46,00	15	pc	690,00	834,90
Campagne de sensibilisation: jardins naturels, aménagements/gestion pour la faune et zones mellifères				5.300,00	6.413,00
Administratif: préparation, réservation, réunions, invitations, coordination	50,00	75	h	3.750,00	4.537,50
Animation (2 animateurs)	50,00	15	h	750,00	907,50
Matériel divers (supports, packs de graines,...)	500,00	1	pc	500,00	605,00
Location de la salle	300,00	1	pc	300,00	363,00

Campagne de sensibilisation à la conservation des arbres remarquables ou considérés comme tel:				6.300,00	7.623,00
Administratif: offre mission, publication, engagement, contrat, organisation de la balade thématique,...)	50,00	60	h	3.000,00	3.630,00
Animateur/guide nature pour la balade thématique	300,00	1	pc	300,00	363,00
Mission informatique: formulaire en ligne et carte interactive	3.000,00	1	pc	3.000,00	3.630,00
Campagne de sensibilisation aux MAE				5.300,00	6.413,00
Administratif: préparation, réservation, réunions, invitations, coordination	50,00	75	h	3.750,00	4.537,50
Animation (2 animateurs)	50,00	15	h	750,00	907,50
Matériel divers (supports, packs de graines,...) - pack	500,00	1	pc	500,00	605,00
Location de la salle	300,00	1	pc	300,00	363,00
TOTAL				36.078,00	43.654,38

Projet rémunérateur Oui
 Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Installation de nichoirs	Au moins 80% des nichoirs localisés	Administration
Installation des hôtels à insectes	Au moins 80% des hôtels à insectes localisés	Administration
Installation de zone de nourrissage et d'abris	Au moins 80% des zones référencées	Administration
Fabrication des 5 nichoirs à rapaces		
Mission de recensement pour l'opération « combles et clochers »	1 recensement	Rapport du bureau
Nombre de panneaux didactiques installés	Au moins 80% des panneaux localisés	Administration
Organisation d'une campagne de sensibilisation	Au moins 1 campagne de sensibilisation proposée dans la présente fiche : jardins naturels, MAEC, arbres remarquables ou balade nature	Administration

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nichoirs		Relevés
Zones de nourrissage et d'abris	80% de ces zones sont occupées	Relevés
Campagne de sensibilisation	Participation d'au moins 20 personnes	Administration
Jardins naturels	+ 3 nouveaux jardins recensés	GAL JSH
Arbres remarquables	50 % des demandes aboutissent effectivement à un recensement/classement à l'échelle régionale	Région wallonne

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

A. MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

Non-pertinent pour le type d'actions envisagés.

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

Non-pertinent pour le type d'actions envisagés.

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

De manière générale, les **actions** sont **pensées de manière éco-responsable**, par exemple :

- Les nichoirs choisis seront en matériaux naturel (bois essentiellement),
- Le substrat pour les empierrements sera issu de carrières les plus locales possibles,
- Les packs de semences seront achetés chez un fournisseur belge certifié bio,
- Les plants seront d'espèces indigènes.

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

Les actions ont été pensées de manière à avoir un impact couts/personnes impactées le plus faible possible. En effet, il s'agit, dans l'ensemble, d'actions ponctuelles ayant un **bénéfice significatif pour la biodiversité et donc pour la collectivité**.

Cependant, la quantification est difficile étant donné que les bénéfices sont avant tout des **services écosystémiques résultant de l'augmentation de la biodiversité**.

En termes de matériel, la sélection/estimation a été réalisée de manière à favoriser un rapport cout/bénéfice le plus important :

- Perchoirs à rapace fabriqué main,
- Nichoirs choisis pouvant accueillir diverses espèces.

Enfin, l'économie d'échelle sera favorisée :

- Par l'achat en packs de plants pour la plantation de haies,
- Par la réalisation d'une Journée de sensibilisation pour plusieurs thématiques groupées.

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

L'objectif des actions étant directement l'amélioration de la biodiversité, cette mesure n'est pas applicable.

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Dans la mesure du possible, les **entreprises locales seront favorisées** pour la prestation des services externalisés.

Les autres postes de **main d'œuvre** seront pris en charge par **l'administration communale** ou lors de **chantiers participatifs**.

En termes de matériel :

- Les tas de bois pour créer des refuges pour la faune seront par exemple issus de déchets de l'entretien des espaces verts de la commune ou des espaces environnants.
- Les graines seront fournies par une entreprise belge.

H. INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Actions de très faible gabarit et donc avec des impacts attendus non significatifs. Néanmoins, les aménagements de type nichoirs et ou hôtels à insectes seront réalisé en **matériaux naturels**, ce qui garantit une certaine **intégration paysagère**.

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

Voir 5. Localisation et statut.

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR

Voir 5. Localisation et statut.

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE



Chemin du tram et nichoirs le long du chemin du tram à Verlaine



Églises de Verlainne et de Chapon-Seraing



Églises de Bodegnée et de Seraing-le-Château

ANNEXE 4 - ÉTAT DES LIEUX

Trois actions sont déjà présentes sur le territoire communal. Il s'agit de/du :

- placement de **nichoirs** au bord de l'ancien vicinal, rue Caquehu. Des nichoirs existent actuellement mais 75% sont à remplacer.
- L'aménagement **des combles et clochers** pour les chiroptères, les effraies, les choucas et les rapaces nocturnes en général. D'après la personne relais au niveau du PCDN, certains aménagements sont déjà présents mais il conviendrait de réaliser un état des lieux complet, ce qui est prévu au niveau de cette fiche.
- L'aménagement de **zones mellifères** ; pour lesquelles la présente fiche-projet propose d'installer des panneaux didactiques pour expliquer le bien-fondé de telles opérations.

Globalement, une partie importante des actions proposées découlent du PCDN et du Groupe de Travail Biodiversité dans le cadre du PCDN (CLDR, PCDN et commune).

Certaines actions proposées lors du GT n'ont pas été reprises dans cette fiche du fait de leur plus-value en termes de biodiversité qui est jugée moins significatives ou qu'elles sont davantage concernées par d'autres fiches projet :

- La plantation de bulbe d'ellébore, tulipes, jonquilles aux entrées de village ou sur les bords de route sans trottoirs mais artificialisés (bétonnés) (cfr. Fiche 1.7. Aménagement des entrées de villages).
- La création d'une ruche didactique.

ANNEXE 5 - S'IL S'AGIT D'UN BÂTIMENT (TYPE MAISON DE VILLAGE), FOURNIR LA LISTE DES ACTIVITÉS ACTUELLES, CONCERNÉES PAR LE PROJET, ET DE LEUR FRÉQUENTATION AINSI QUE LEURS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AFIN DE JUSTIFIER DE L'AMPLEUR DU PROJET ET DE SA NATURE PAR RAPPORT AUX BESOINS CONCRETS

Sans objet.

ANNEXE 6 - LISTE DES PROJETS DE MÊME FONCTION EXISTANT SUR LA COMMUNE

La commune de Verlaine a déjà entrepris diverses actions en faveur de la biodiversité. Citons notamment :

- La création d'un jardin didactique avec l'école (permaculture, bio, zéro phyto, participatif, vieilles variétés) (initiation de la démarche en 2012-2013),
- La réhabilitation de la mare didactique de l'école communale de Verlaine (2018),
- La pose d'un nichoir avec caméra dans le jardin didactique de l'école,
- Le projet « cap Hirondelles » au bassin d'orage de Chapon en 2017 (malheureusement le site n'a jamais été colonisé).
- La présence d'un hôtel à insectes près de la mare du jardin didactique (2021),
- La sensibilisation et l'éducation à la nature via l'exposition de champignons (2018),
- La participation annuelle de la commune à la Semaine de l'Arbre,
- Le recensement botanique de certains talus en fauchage tardif et l'organisation de balades découvertes (en 2019),
- La renaturation de l'Yerne à Bomiète (en collaboration avec le CRMA) et réalisation d'un panneau didactique (2019) (ndlr : la phase 2 est prévue dans la Fiche 2.6. Reméandrage de l'Yerne phase II),
- La renaturation du « flot Bonivers » (2018) avec réalisation d'un pré fleuri (2019),

et bien évidemment les 4 zones mellifères et les nichoirs le long du tracé du tram qui sont en lien avec les actions proposées dans la présente fiche.

MISE À DISPOSITION DE TERRAINS DÉDIÉS AU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE ET BOOSTANT LA BIODIVERSITÉ



Fiche n° 1.4.

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale



(2) Version actualisée



Commune : Verlaine

Nom du village : toute la commune

Descriptif : projet matériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

L'objectif de ce projet est de **créer des espaces favorables à la biodiversité**, tels que

- des **petits bosquets**,
- des **prairies extensives** (faiblement pâturées ou gérées en fauche tardive), des **prairies fleuries** ou encore des **jachères**,
- des **zones humides** : mares, prairies humides,....
- des **zones de fruitiers haute-tige**.

Ces espaces peuvent se faire tant sur le **domaine public que sur le domaine privé**. Pour le domaine **public, plusieurs lieux sont déjà identifiés** (cfr. 5. Localisation et statuts).

Pour les **privés, deux cas de figures** sont envisagés :

- le 1^{er} consiste à lancer un **appel à manifestation d'intérêt** pour toute la population afin qu'ils mènent ce type d'actions,
- le 2^{ème} consiste à **contacter directement les propriétaires concernés par des zones centrales / restaurables identifiées dans le PCDN**. Ces contacts avec le privé devraient mener à tout le moins sur des conventions pour la réalisation de projet, voire éventuellement sur des acquisitions.

Le plan d'actions identifié sera ensuite **concrétisé par le(s) service(s) communal(aux) avec l'aide de la population** et des acteurs du territoire lors de **chantiers participatifs** (agriculteurs, écoles, citoyens, etc.).

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le **réseau écologique du territoire communal** (établi dans le cadre du PCDN) est très **parsemé** et les **zones d'intérêt pour la biodiversité sont de faible superficie et souvent privées**. En outre, dans ce **paysage d'openfield**, la modernisation des pratiques agricoles a entraîné la **disparition d'un grand nombre d'arbres et de haies**. Par ailleurs, la commune n'accueille **aucun espace de protection** de la biodiversité (Natura 2000, Loi de Conservation de la Nature, SGIB).

Il s'agit donc de **répondre aux besoins définis** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- « Développer/restaurer le réseau écologique, à plus grande échelle que celle du PCDN.
- Développer des actions et des milieux propices au développement de la biodiversité, notamment faunistique,
- Lutter contre les coulées de boue et les inondations,
- Tendre davantage vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de l'humain ».

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **booster la biodiversité** à l'échelle du territoire communal.

Des **effets multiplicateurs** sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- enrayer la perte de biodiversité,
- renforcer l'image de la commune,

- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de proposer des **actions simples, peu onéreuses** mais avec un **impact significatif** sur la biodiversité puisque les terrains lui sont spécifiquement dédiés.

Ce projet est en lien avec les fiches-projets 1.3. Mise en place d'actions boostant la biodiversité, 2.4. Identification des zones sensibles à préserver et envisager un classement, 2.6. Reméandrage de l'Yerne phase II : tronçon à Oudoumont et 2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlainne

- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
 - **développant le maillage écologique dans le contexte bâti** (objectif 3.1.) et **en préservant et renforçant le réseau écologique** (objectif 3.3.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
 - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	/	
SOCIAL	Les actions peuvent être mises en place en partenariat avec la population via l'organisation de chantiers participatifs.	
CULTUREL	En tant que commune « rurale », la biodiversité est une partie intégrante du patrimoine culturel de la commune.	
ENVIRONNEMENTAL	Les actions doivent booster la biodiversité du territoire communal.	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	Certaines actions peuvent être en lien avec les balades du PCDN.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Un **GT biodiversité** (réalisé dans le cadre du PCDR) a **identifié différentes localisations de terrains potentiels** aux développements d'aménagements favorables à la biodiversité au sein du territoire communal. Cependant, **certaines de ces localisations concernent des parcelles privées** pour lesquelles des **investigations supplémentaires seront nécessaires** (accord/convention avec le propriétaire, visite de terrain, accord sur l'aménagement à mettre en place). Il est donc évident qu'en termes de **priorisation, les actions sur parcelles publiques sont privilégiées**. Ce sont donc ces actions sur le domaine public qui sont détaillées dans la suite de la fiche-projet. En effet, à l'exception de l'action de végétalisation du bassin d'orage qui appartient à SPI, **tous les périmètres d'intervention appartiennent à la commune de Verlainne.**

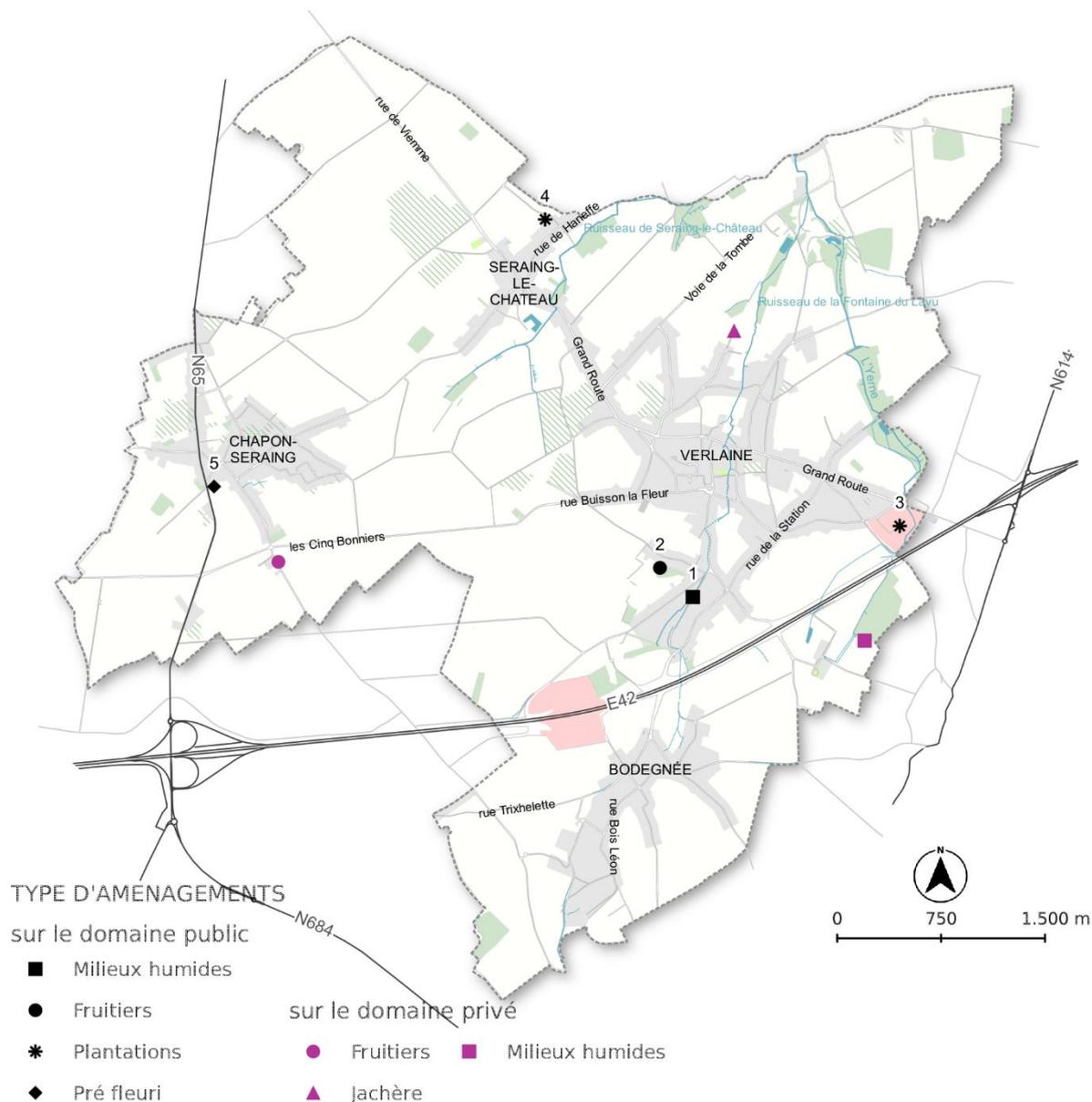
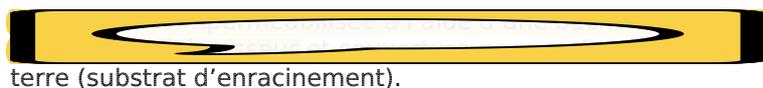


Figure 22 – Localisation du projet – domaine public
 Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

1. Création d'une mare en bordure de l'ancien vicinal, rue Caquehu.

A cet emplacement, l'assiette en propriété communale est de 9 m. La mare sera installée dans une zone plus ouverte (le tracé étant principalement bordé par des boisements).

Une mare d'environ 25 m² est envisageable. Les pentes seront très douces et bien exposées. Une zone plus profonde sera également prévue (1 m à 1,5 m).



En termes de plantation, les bordures de la mare seront plantées de plantes des berges (jonc épars, reine-des-prés), de plantes semi-aquatique (massette, iris jaune, ...) et de plantes aquatiques (lentille d'eau, nénuphar blanc,...). Les plantations pourront être réalisées en partenariat avec le DNF afin d'assurer une certaine cohérence de l'écosystème.



2. Plantation de fruitiers hautes-tiges

Il s'agit d'un terrain communal étroit, en bordure d'une parcelle agricole.

Le projet consiste en la plantation de fruitiers hautes-tiges d'espèces indigènes et variété RGF (voir <https://certifruit.be/liste-des-varietes/>). Il s'agit également de maintenir une zone de fauchage tardif.

Cet aménagement se fera sur une distance de 120 mètres (soit 10 arbres en comptant à chaque fois 12 m d'écart).



3. Végétalisation des bordures du bassin d'orage



Il s'agit du bassin d'orage en lien avec le PAE SPI.

Le projet consiste en la végétalisation des bordures du bassin sous forme de plantations d'arbres haute-tige des milieux humides : saules (5) et Aulnes (5). Un espacement de minimum 10 mètres entre les arbres sera respecté.

4. Bassin de mérons de retenue

Il s'agit d'un terrain communal le long d'un chemin agricole partant de la rue Haneffe, au nord de Seraing-le-

Cet terrain a déjà fait l'objet d'une fiche projet BiodiverCité. Voici la description contenue dans cette fiche :

« réalisation de plantation d'arbres et de haies indigènes le long des digues de retenues d'eau (merlons) situées à Seraing-le-Château.

En périphérie de la parcelle côté amont de la zone inondable à 3 m de la bordure des terres de culture en laissant une zone pour l'entretien (merlon gauche : 40m // merlon droit : 61m)

Une partie de la zone centrale inondable (bosquet submersibles quelques heures par an) arbres à > 3 m des limites par sécurité.

La partie aval des digues au pied ou en partie basse sauf à proximité des tuyaux (merlon gauche : 93m // merlon droit : 30m).

Les haies seront composées des essences en double rang à raison de 6 plants par mètre, sélectionnées grâce au site <http://mahaie.be>, fonctions « limitation de l'érosion » et « biodiversité ». »



5. Aménagement d'un pré fleuri



Terrain communal d'environ 1.000 m² en bordure de la rue de Huy.

Afin de laisser apparaître davantage de biodiversité végétale, il est proposé de gérer le terrain (actuellement occupée par une prairie) en fauche tardive (pour laisser fleuri les plantes à floraison plus tardive) et évacuer les résidus de fauche afin d'appauvrir le sol (en effet, plus le sol est pauvre plus la diversité floristique augmente). Le pâturage devra également y être évité.

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION, PLAN DE SECTEUR, AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE, CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

MARE EN BORDURE DE L'ANCIEN VICINAL



Périmètre

Assiette de l'ancien vicinal : domaine public



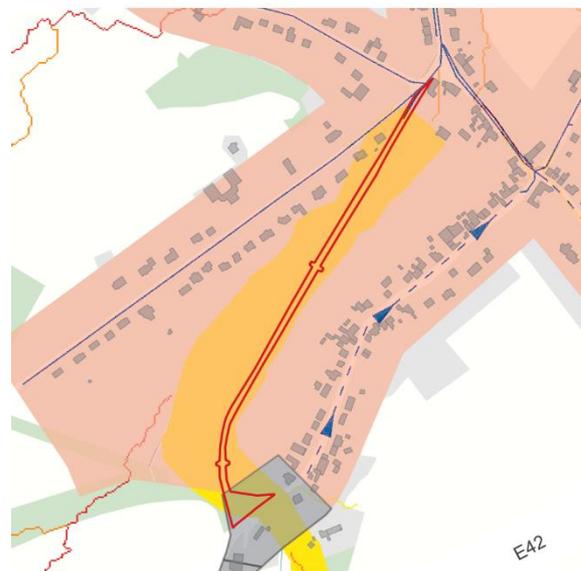
Plan de secteur

Habitat à caractère rural Périmètre d'intérêt paysager
 Agricole



Autres situations de droit et patrimoine

Arbre remarquable Carte archéologique
 Haie remarquable Périmètre d'intérêt paysager ADESA
 Bien repris à l'inventaire du patrimoine régional Point de vue et ligne remarquable ADESA



Contraintes

Réseau d'égouttage Aléa faible
 Assainissement collectif
 Assainissement autonome

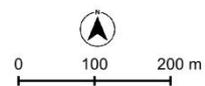


Figure 23 – Projet de mare

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021, SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

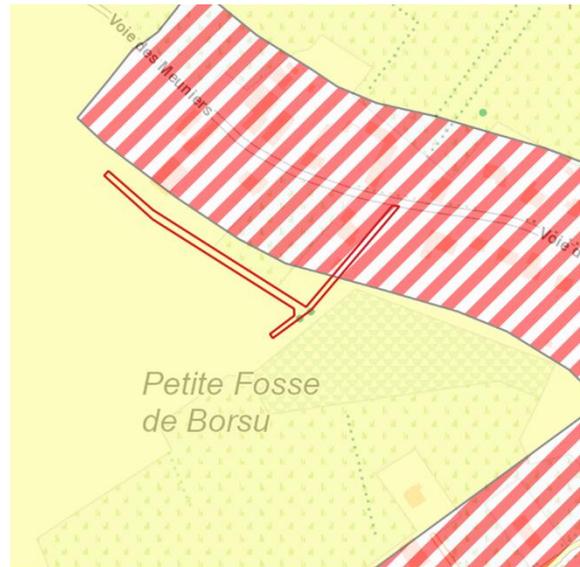
NB : ce terrain est propriété communale.

FRUITIERS HAUTES-TIGES



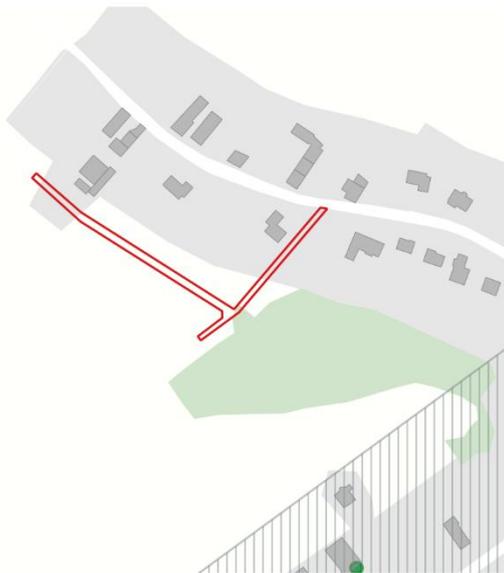
Périmètre

 Assiette de l'ancien vicinal : domaine public



Plan de secteur

 Habitat à caractère rural  Agricole



Autres situations de droit et patrimoine

 Carte archéologique



Contraintes

 Réseau d'égouttage  Aléa élevé
 Assainissement collectif  Aléa moyen

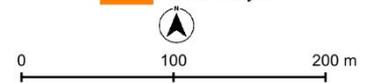


Figure 24 – Projet de fruitiers hautes tiges

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021, SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

NB : ce terrain est propriété communale.

VÉGÉTALISATION DU BASSIN D'ORAGE



Périmètre

 Assiette de l'ancien vicinal : domaine public



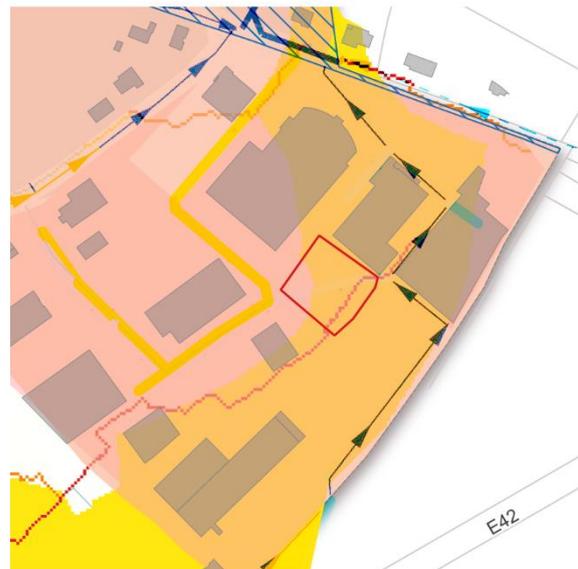
Plan de secteur

 Activité économique mixte  Habitat à caractère rural
 Agricole



Autres situations de droit et patrimoine

 Carte archéologique



Contraintes

 Réseau d'égouttage  Aléa faible
 Assainissement collectif

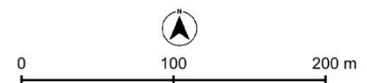


Figure 25 – Projet de végétalisation des abords du bassin d'orage
 Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021, SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

NB : ce terrain est propriété SPI.

VÉGÉTALISATION DES MERLONS



Périmètre

 Assiette de l'ancien vicinal : domaine public



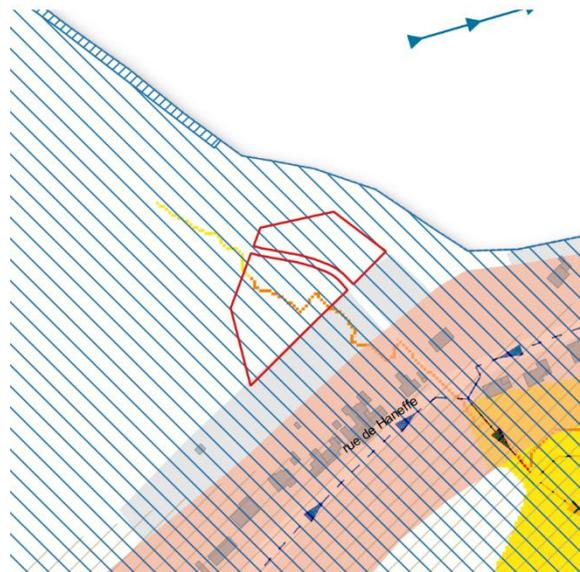
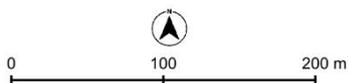
Plan de secteur

 Habitat à caractère rural  Agricole



Autres situations de droit et patrimoine

 Bien repris à l'Inventaire du Patrimoine Régional



Contraintes

 Réseau d'égouttage  Protection éloignée de captage
 Assainissement collectif  Aléa faible
 Aléa moyen

Figure 26 – Projet de végétalisation des merlons

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021, SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

NB : ce terrain est propriété communale.

AMÉNAGEMENT D'UN PRÉ FLEURI



Périmètre

 Assiette de l'ancien vicinal : domaine public



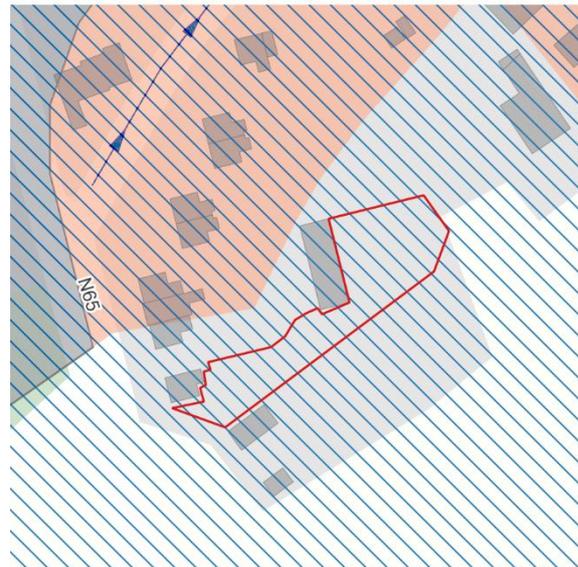
Plan de secteur

 Habitat à caractère rural  Agricole



Autres situations de droit et patrimoine

 Carte archéologique



Contraintes

 Réseau d'égouttage  Protection éloignée de captage
 Assainissement collectif

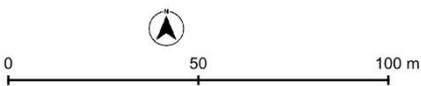


Figure 27 – Projet d'aménagement d'un pré fleuri

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021, SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

NB : ce terrain est propriété communale.

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	<ul style="list-style-type: none">• Commune, service environnement• PCDN
Partenaires potentiels :	<ul style="list-style-type: none">• GAL JSH• Habitants• Natagora

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

Les actions présentées et leur localisation ont été définies de manière à pouvoir être **facilement et rapidement mises en œuvre.**

Il s'agit donc bien d'actions prioritaires, d'autant plus que ces actions demandent **peu de démarches administratives** et que leurs **bénéfices** sont généralement **rapidement effectifs.**

ÉTAT DU DOSSIER

Cette fiche a été **alimenté par GT biodiversité** qui a eu lieu le 07/03/2023 regroupant les membres de la CLDR et du PCDN.

Rappelons également que **la commune est engagée dans divers actions en faveur de la biodiversité** et a déjà mis en place une série de choses sur son territoire : mare didactique, hôtels à insectes, etc. (cfr. annexe 6). Il s'agit de poursuivre ces actions.

PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION

Pour rappel, ce programme ne reprend que les actions prévues sur des terrains publics et qui n'ont pas fait l'objet d'activités dans une autre fiche.

Quoi	Qui
Création d'une mare en bordure de l'ancien vicinal, rue Caquehu	
<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de l'appel à projet Biodiversité• Éventuellement, demande de permis• Commandes des matériaux (bâche + substrat + plantes)• Installation de la mare (déblais, placement de la bâche et du substrat)	Administration
<ul style="list-style-type: none">• Plantations	Administration PCDN CLDR Citoyens (chantiers participatifs)
Plantation de fruitiers hautes-tiges	
<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de l'appel à projet Biodiversité• Commande des plants (10 arbres)• Préparation de la zone (débroussaillage, fosses de plantation)	Administration
<ul style="list-style-type: none">• Plantation + tuteurage et protection	Administration PCDN CLDR Citoyens (chantiers participatifs)

Végétalisation des bordures du bassin d'orage

- Contact à prendre avec SPI pour accord
- Formulaire de l'appel à projet Biodivercité Administration
- Commande des plants en pépinière et ou DNF (10 plants aulnes-saules)
- Préparation de la zone (débranchage, fosse de plantation) Administration
PCDN
- Plantation + tuteurage et protection CLDR
Citoyens (chantiers participatifs)

Végétalisation de merlons de retenue des eaux

- Formulaire de l'appel à  Biodivercité
- Commandes des plants (+ délais livraison) Administration
- Préparation du terrain : défrichage, fosses de plantation
- Plantation + tuteurage et protection Administration
PCDN
CLDR
Citoyens (chantiers participatifs)

Aménagement d'un pré fleuri

- Gestion en fauche tardive (1 fauche après le 1er aout) Administration
- Evacuation des résidus de fauche

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

Les différentes démarches administratives attendues sont les suivantes :

- Réalisation des fiches pour répondre à l'appel à projet BiodiverCité.
- Demande des éventuelles autorisation (notamment pour l'aménagement de la mare car il s'agit d'une modification de relief du sol généralement soumise à permis),
- Emission des bons de commandes pour les matériaux,

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

Afin d'assurer le bon usage de l'investissement, les membres du PCDN, de la CLDR et la commune se rencontreront régulièrement pour réaliser un **état d'avancement des travaux réalisés et futurs**. Par ailleurs, des **rapports d'activité** (avec dossier photographique) seront réalisés pour chaque action.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne	Appel à projet Biodivercité : plafond de 10.000 euros + 2.000 euros dans le cadre de la distribution des arbres lors de la semaine de l'arbre
Région wallonne : appel à projets divers	Suivant les opportunités...
Commune	Solde

	Prix unitaire	Q	Unité	Prix HTVA	Prix TVAC
1. Aménagement de la mare (le long de l'ancien vicinal)					
Matériel: Bâche PVC 1 mm épaisseur	12,00	35	m2	420,00	508,20
Matériel: substrat	40,00	2	m3	80,00	96,80
Matériel: plantes (forfait)	300,00	1	pc	300,00	363,00
Location machine	350,00	1	j	350,00	423,50
Main d'œuvre (incluant 15% gestion)	46,00	30	h	1.380,00	1.669,80
2. Végétalisation: plantation de fruitiers					
Matériel: 10 plants (sur 120 mètres)	45,00	10	pc	450,00	544,50
Matériel: tuteurs + protection	25,00	10	pc	250,00	302,50
Main d'œuvre (incluant 15% gestion)	46,00	45	h	2.070,00	2.504,70
3. Végétalisation du bassin d'orage du parc d'activité (SPI)					
Matériel: plants (10 plants)	15,00	10	pc	150,00	181,50
Matériel: tuteurs + protection	25,00	10	pc	250,00	302,50
Main d'œuvre (incluant 15% gestion)	46,00	45	h	2.070,00	2.504,70
4. Végétalisation des merlons à Seraing-le-Château					
Matériel: plants (50 plants)	1,50	2650	pc	3.975,00	4.809,75
Matériel: tuteurage + protection (pack)	1.000,00	1	pc	1.000,00	1.210,00
Location machine	500,00	1	pc	500,00	605,00
Main d'œuvre (incluant 15% gestion)	46,00	90	h	4.140,00	5.009,40
5. Gestion de la prairie (terrain de l'ancienne gendarmerie)					
Service de fauche annuel (main d'œuvre + machine)	300,00	1	pc/an	300,00	363,00
TOTAL				17.685,00	21.398,85

Projet rémunérateur Oui
 Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Réalisation de la mare	Présence en eau permanente	Rapport d'activité et photographies
Végétalisation	Min 50% des plantations proposées réalisées	Rapport d'activité et photographies
Prairie extensive	1 fauchage / an	Administration

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'espèces observées (oiseaux d'eau, amphibiens, faune aquatique, ...)	Au moins 1 espèce observée par site	Inventaires (potentiellement didactiques également)
Plants ayant pris	80% des plantations persistent dans les 5 ans	Administration
Nbr de plants différents dans la prairie extensive	+ 1 nouveau plant / an (état des lieux, chaque année pour voir l'évolution)	Administration

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

Aucun risque et/ou contrainte majeure n'est mis en évidence.

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

L'action de végétalisation aura un **impact positif en favorisant l'infiltration des eaux**. Seule la mare va contribuer à une certaine imperméabilisation (surface en eau) mais elle va également contribuer à temporiser les eaux de pluies.

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

De manière générale, les actions sont **pensées de manière éco-responsable**, par exemple :

- Le substrat pour la mare sera issu de carrières ou déblais les plus locales possibles,
- Les plants seront d'espèces indigènes.

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

Les actions ont été pensées de manière à avoir un **impact couts/personnes impactées le plus faible possible**. En effet, il s'agit, dans l'ensemble, d'actions ponctuelles ayant un **bénéfice significatif pour la biodiversité et donc pour la collectivité**.

En termes de matériel, la sélection/estimation a été réalisée de manière à favoriser un rapport cout/bénéfice le plus important :

- Pour la création de la mare, sera privilégiée l'utilisation d'une technique pas trop coûteuse, durable et recommandée dans la brochure de référence publiée sur le site <http://environnement.wallonie.be/>
- Les autres actions se limitent à la plantation de plans qui seront conditionnés en racines nues (moins cher et adapté à des projets de plus grandes envergures).
- Concernant le pré fleuri, en lieu et place d'un retravail complet du sol, il a été opté pour l'application de mesures de gestion favorables à la diversité floristique.

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

L'objectif des actions étant directement l'amélioration de la biodiversité, cette mesure n'est pas applicable.

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Les zones destinées au public (ex : ancien vicinal) sont **accessibles à toutes et tous**.

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Dans la mesure du possible, les **entreprises locales** seront favorisées pour la prestation des services externalisés.

Les **autres postes de main d'œuvre** seront pris en charge par **l'administration communale et lors de chantiers participatifs**.

En termes de matériel :

- Les graines et plants seront fournies par une entreprise belge.
- Le substrat de la mare (sable) sera acheté auprès des fournisseurs locaux.

Enfin, dans le cadre de la gestion de la prairie, les résidus de fauche seront récupérés pour le fourrage ou le paillage des aménagements communaux.

H. INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Les actions liées à de la végétalisation permettent en général de **renforcer le caractère bocager** d'un lieu et créent « du liant » d'un point de vue paysager. Par ailleurs, aucune de ces plantations n'est envisagée au niveau d'une ligne ou d'un point de vue remarquable.

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

Sans objet.

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR

Voir 5. Localisation et statut.

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

Voir 5. Localisation et statut.

ANNEXE 4 - ÉTAT DES LIEUX

Les actions proposées concernent des aménagements actuellement inexistants au niveau des lieux proposés.

Globalement, une partie importante des actions proposées découlent du PCDN et du Groupe de Travail Biodiversité dans le cadre du PCDN (CLDR, PCDN et commune).

ANNEXE 5 - S'IL S'AGIT D'UN BÂTIMENT (TYPE MAISON DE VILLAGE), FOURNIR LA LISTE DES ACTIVITÉS ACTUELLES, CONCERNÉES PAR LE PROJET, ET DE LEUR FRÉQUENTATION AINSI QUE LEURS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AFIN DE JUSTIFIER DE L'AMPLEUR DU PROJET ET DE SA NATURE PAR RAPPORT AUX BESOINS CONCRETS

Sans objet.

ANNEXE 6 - LISTE DES PROJETS DE MÊME FONCTION EXISTANT SUR LA COMMUNE

La commune de Verlaine a déjà entrepris diverses actions en faveur de la biodiversité. Citons notamment :

- La création d'un jardin didactique avec l'école (permaculture, bio, zéro phyto, participatif, vieilles variétés) (initiation de la démarche en 2012-2013),
- La réhabilitation de la mare didactique de l'école communale de Verlaine (2018),
- La pose d'un nichoir avec caméra dans le jardin didactique de l'école,
- Le projet « cap Hirondelles » au bassin d'orage de Chapon en 2017 (malheureusement le site n'a jamais été colonisé).
- La présence d'un hôtel à insectes près de la mare du jardin didactique (2021),
- La sensibilisation et l'éducation à la nature via l'exposition de champignons (2018),
- La participation annuelle de la commune à la Semaine de l'Arbre,
- Le recensement botanique de certains talus en fauchage tardif et l'organisation de balades découvertes (en 2019),



- La renaturation de l'Yerne à Bomiète (en collaboration avec le CRMA) et réalisation d'un panneau didactique (2019) (ndlr : la phase 2 est prévue dans la Fiche 2.6. Reméandrage de l'Yerne phase II),
- La renaturation du « flot Bonivers » (2018) avec réalisation d'un pré fleuri (2019),
- L'aménagement de 4 zones mellifères (cfr. Fiche 1.3.).
- L'installation de nichoirs le long du tracé du tram (mais à remplacer, cfr. Fiche 1.3.).

ÉLABORATION D'UN PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ (PCM) ET MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS



Fiche n° 1.5..

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale



(2) Version actualisée



Commune : Verlaine

Nom du village : toute la commune

Descriptif : projet immatériel

Ce projet est directement en lien avec la fiche 1.1. Développement d'une politique de mobilité douce et la fiche 1.7. Aménagement des entrées de village

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) est un **outil stratégique** qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle de la commune. Il aide à **améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie** sur le territoire concerné. Les alternatives à la voiture individuelle doivent être particulièrement étudiées car plébiscitées par les habitants lors des consultations.

Ce plan est **réalisé par un bureau d'étude spécialisé**, lequel étudiera la mobilité voiture, poids-lourds, la mobilité douce et les transports en commun sur le territoire communal. Il compilera également l'ensemble des demandes citoyennes et procédera à une priorisation des besoins. Pour ce faire, ce document est établi suivant **trois phases consécutives** :

- L'établissement d'un **diagnostic** de la situation existante,
- La définition **d'objectifs**,
- L'établissement de **propositions concrètes** à court et moyen terme.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Plusieurs **problématiques** de mobilité sont relevées à l'échelle communale. Citons notamment la **difficulté d'accès à la commune via la sortie d'autoroute de Saint-Georges-sur-Meuse** (embouteillages aux heures de pointe), le **manque d'offre de transports en commun** et une **offre essentiellement scolaire**, le **manque de liaisons douces**, surtout inter-villageoises et vers les communes voisines. La problématique de la **vitesse** a également été soulevée lors des consultations citoyennes ainsi que de la **cohabitation** des différents modes sur la voirie (voiture, vélo, charroi agricole).

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- « Favoriser le réseau de mobilité douce « utilitaire » au sein et en-dehors des villages, et surtout en lien avec les écoles.
- Sécuriser les déplacements modes doux.
- Développer l'offre de balades, en lien avec la nature et la biodiversité.
- Développer l'offre en transports en commun, surtout pour aller travailler.
- Solutionner le problème de congestion de la sortie autoroutière de Saint-Georges-sur-Meuse.
- Fluidifier le trafic aux entrées/sorties d'école.
- Développer une mobilité plus durable ».

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit **d'envisager la mobilité dans sa globalité**, comme participant au cadre de vie.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle
- améliorer la santé publique par la pratique régulière de la marche et du vélo,
- améliorer la sécurisation des déplacements quotidiens,

- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l’empreinte écologique,
- faciliter l'accès aux fonctions structurantes du territoire.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété **puisqu’il s’agit de se doter d’une vision globale**, analysant tous les aspects de la mobilité, destinée à améliorer la situation à l’échelle de tout le territoire communal. Il s’agit donc bien **d’assurer la cohérence des projets** pour éviter des coûts inutiles.

À noter que ce projet est en lien avec la Fiche n°1. 1 Développement d’une politique de mobilité douce, la Fiche n°1. 7. Aménagement des entrées de village, la Fiche n°2. 5 Valorisation du tracé de l’ancien vicinal à Verlainne ainsi qu’indirectement avec la Fiche n°2. 1. Aménagement d’un cœur de village à Verlainne.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlainne

- **proposera des alternatives aux énergies fossiles** (enjeu 2.) en
 - **encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)** (objectif 2.2.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
 - **aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives** (objectif 5.1.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	
ÉCONOMIQUE	Les différentes fonctions du territoire, dont les commerces, doivent être mieux connectés en termes de mobilité douce.	PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
SOCIAL	Le projet consiste à améliorer la mobilité dans son ensemble, notamment au sein des villages mais aussi vers les fonctions structurantes du territoire.	
CULTUREL	/	
ENVIRONNEMENTAL	Par l’étude de la mobilité alternative à la voiture individuelle, il s’agit de réduire la dépendance aux véhicules motorisés et donc de réduire l’empreinte environnementale.	
ÉNERGÉTIQUE	Par l’étude de la mobilité alternative à la voiture individuelle, il s’agit de réduire la dépendance aux véhicules motorisés et donc de diminuer la part des énergies fossiles.	
MOBILITÉ	Le projet envisage l’étude de la mobilité globale de la commune.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

L’étude porte sur l’ensemble de la commune.

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D’INTERVENTION

L’étude doit porter sur l’ensemble du territoire communal.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Sans objet.

PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Sans objet.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

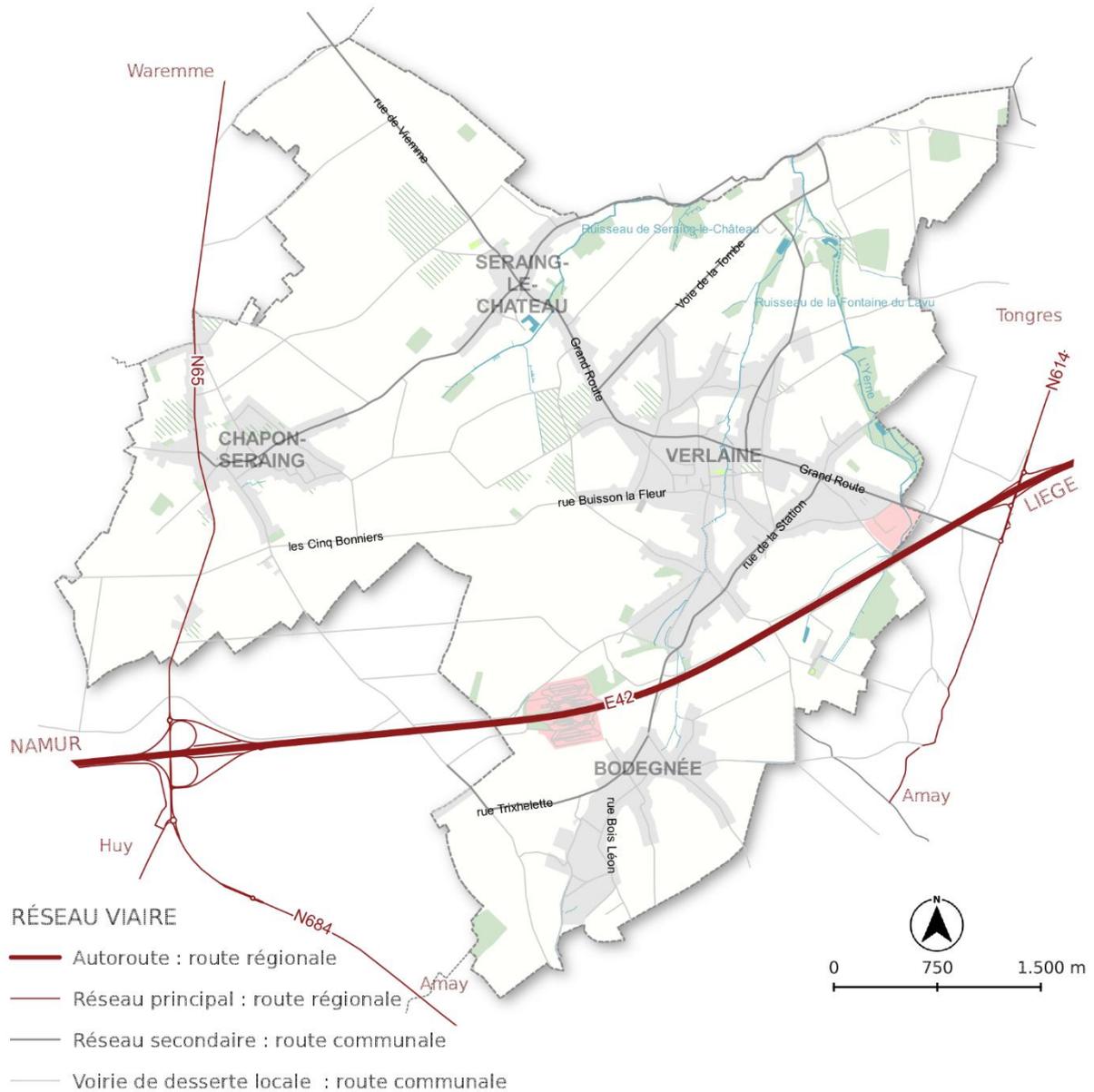


Figure 28 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2023

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	<ul style="list-style-type: none"> Commune, services énergie, environnement et mobilité SPW MI SPW TLPE TEC
Partenaires potentiels :	<ul style="list-style-type: none"> Police locale GAL JSH CCATM CLDR

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

Cette étude est prioritaire pour envisager la mobilité communale dans son ensemble. Il s'agit d'un **point de départ nécessaire pour mener ensuite des actions concrètes.**

ÉTAT DU DOSSIER

La **population a déjà été consultée** dans le cadre de l'élaboration du présent PCDR. Plusieurs idées d'actions concrètes ou points noirs ont déjà été émises et sont compilées en annexe 4. État des lieux de la présente fiche-projet.

La commune de Verlaine, en tant qu'employeur, participe également à l'**opération « Tous vélos actifs »** et **participe chaque année à la semaine de la mobilité.**

Le GAL développe également un **projet de « réseau utile » cyclable.**

PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION

Quoi	Qui
Élaboration du pré-diagnostic par le conseiller en mobilité de la commune de Verlaine. Ce document doit prendre la forme d'un tableau synthétique reprenant : les problèmes spécifiques rencontrés, leurs localisations, les actions déjà envisagées ainsi que l'identification des solutions apportées par le futur PCM.	Administration
Élaboration du cahier des charges de manière conjointe entre la Région wallonne et la commune	Administration SPW MI
Désignation d'un bureau d'études	Administration SPW MI
Rédaction du PCM (1 ou 2 ans) : situation existante, stratégie et propositions d'actions Avec phase de consultation de la population	Bureau d'étude
Adoption définitive du PCM	Conseil communal
Mise en œuvre concrète du PCM	Administration

À noter que pour prétendre aux « crédits d'impulsion » (soit les subsides) pour mettre en œuvre certaines actions, il faut que le PCM satisfasse les conditions suivantes :

- Le projet doit se baser sur la création, la rénovation ou l'amélioration d'aménagements qui s'intègrent dans un cheminement destiné aux piétons et/ou aux cyclistes, en termes de

continuité, de sécurité, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de qualité/convivialité,

- Il doit respecter les normes de sécurité de tous les usagers,
- Il ne peut pas – en tout ou en partie - avoir fait l'objet d'une promesse de subvention (provisoire ou définitive) dans le cadre d'un autre programme de subvention de la Région wallonne, ou être dans l'attente d'une telle promesse.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- Rédaction d'un **pré-diagnostic** par la commune de Verlaine,
- Rédaction d'un **cahier des charges** dans le but de désigner un auteur de projet, et ce de manière conjointe avec la Région wallonne.
- Mise en place d'un **Comité de suivi** composé des services communaux et des administrations régionales suivantes : mobilité, autoroutes et routes, aménagement du territoire, et d'un représentant de la ou des sociétés de transport en commun couvrant la commune considérée. Le comité accueille aussi, lorsque cela est possible, des représentants de comités ou d'associations, notamment de mobilité douce (GRACQ, Pro vélo, GAL JSH, ...).

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

- **Consultations**, à différents moments de l'élaboration du document, de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de la commune.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne	75% du montant des honoraires 75% du montant pour la mise en œuvre des recommandations
Commune	Solde non subventionné

Estimation globale du coût	Montant HTVA	Total TVAC	Sources de financement	
			Région wallonne	Commune
Élaboration d'un PCM	50.000,00 €	60.500,00 €	45.375,00 €	15.125,00 €

Projet rémunérateur Oui
 Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Date d'approbation du PCM par la Région wallonne	Approbation	Administration

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nbr de propositions mises en œuvre	60%	Administration
Augmentation de la part modale de mobilité douce	+5 %	Rapport de suivi
Résolutions des points noirs relevés lors de l'élaboration	80% des points noirs sont solutionnés	Rapport de suivi

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

A. MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

Sans objet.

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

Sans objet.

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Les actions concrètes proposées dans le cadre du PCM devront être dans la mesure du possible en matériau naturel.

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

Mise en place d'une **étude globale** en vue de s'assurer de la pertinence et de la complémentarité des actions les unes avec les autres en vue **d'éviter les coûts inutiles**.

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

Sans objet.

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Le projet consiste justement à **améliorer la mobilité sur la commune**, dont l'accessibilité et l'inclusivité. Les exigences pour prétendre aux « crédits d'impulsion » vont d'ailleurs en ce sens (cfr. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé).

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Sans objet.

H. INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Les actions concrètes pourraient notamment porter sur l'aménagement des entrées de village, et donc le passage de la route à la rue (cfr. Fiche n°1. 7. Aménagement des entrées de village).

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

Sans objet.

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

Sans objet.

ANNEXE 4 - ÉTAT DES LIEUX

Lors des consultations villageoises, **plusieurs points noirs et pistes de solutions** ont déjà été référencés. Ces éléments sont repris ici :

EN TERMES DE MOBILITÉ DOUCE ET AUX ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE,

- Rouvrir si besoin et aménager des chemins (et sentiers),
- Aménager pistes cyclables / sécuriser les déplacements des usagers faibles, notamment via l'aménagement et/ou la libération des trottoirs,
- Encourager les riverains à entretenir leur trottoir,
- Réprimer le stationnement sauvage sur les trottoirs,
- Créer des trottoirs sur la Grand Route,
- Augmenter les passages piétons aux endroits plus fréquentés,
- Développer l'offre de balades (RAVeL, chemins et sentiers à valoriser, ...), notamment le long des cours d'eau,
- Réenvisager les déplacements vers les écoles : à pieds, à vélos, rangs organisés (ramassage scolaire à pieds, à vélos, « S'Cool bus », etc.),
- Initier au vélo et accompagner les enfants qui se rendent à l'école,
- Faciliter le déplacement des aînés,
- Réaliser des pistes cyclables en site propre,
- Créer un circuit cycliste à l'intérieur des 4 villages,
- Mettre à sens unique certaines voiries et sécuriser les déplacements des usagers faibles (cyclistes et piétons). Exemples :
 - la rue du Lavu, Vinâve des Stréats et le football,
 - La rue des Croisettes,
- Terminer le chemin de remembrement qui vient de Chapon-Seraing/Aineffe pour le relier à la rue de Viemme,
- Sécuriser les chemins de remembrement entre Chapon, Seraing-le-Château et Verlaine,
- Conscientiser la population à une évolution des comportements dans le but d'une mobilité plus durable : covoiturage, voiture partagée, ...
- Créer un site de covoiturage.

PAR RAPPORT À LA MOBILITÉ « VOITURE »,

- Solutionner l'engorgement situé à la sortie de l'autoroute de St Georges vers Verlaine. Une solution serait de créer une route à la sortie d'autoroute qui permettrait de rejoindre Verlaine (en arrivant devant le shopping St Georges).
- Poursuivre les travaux de voiries pour améliorer l'état des routes,
- Installer des dispositifs visant à ralentir la circulation automobile, idéalement des plateaux casses vitesses dans les rues qui rejoignent la Grand Route,
- Réduire les nuisances de la N65 et sécuriser la traversée du village de Chapon-Seraing. Des pistes de solutions sont de :
 - Dévier les gros camions de la N65,
 - Objectiver les nuisances de la N65 à l'aide de sonomètres,
 - Améliorer la sécurité rue de Huy, en y installant des radars,
 - Créer une section payante de la N65 pour les camions,
 - Renouveler l'asphalte de la N65,
 - Installer un ralentisseur à l'entrée de Chapon-Seraing (en venant de Seraing-le-Château),
- Prévoir des aménagements structurels : radar tronçon, taxe obus camion, trottoirs, revêtement,
- Mettre une limite au trafic de transit des poids lourds entre le parking de l'autoroute et la sortie 5,
- Mettre la rue Hamente - Vinâve des Stréats (entre rue Hamente et station) – Station (entre Vinâve et Stanges) et stanges (entre station et hamente) en zone 30. Il y a déjà deux zones 30, cela créerait un environnement protégé autour de l'école et du hall sportif,
- Aménager des cœurs de village pour plus de convivialité et de sécurité (mise en place de zones 30kms/h),
- Réfection du chemin agricole Seraing le Château – Chapon-Seraing

PAR RAPPORT AUX TRANSPORTS EN COMMUN,

- Augmenter l'offre des transports en commun,
- Développer un transport intra-communal vers le centre commercial.

PAR RAPPORT AU PÔLE ADMINISTRATION, ÉCOLE, HALL SPORTIF,

- Trouver des solutions pour plus de fluidité et de sécurité,
- Aménager des parkings adaptés pour accéder à l'administration communale et aux différents commerces

ANNEXE 5 - S'IL S'AGIT D'UN BÂTIMENT (TYPE MAISON DE VILLAGE), FOURNIR LA LISTE DES ACTIVITÉS ACTUELLES, CONCERNÉES PAR LE PROJET, ET DE LEUR FRÉQUENTATION AINSI QUE LEURS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AFIN DE JUSTIFIER DE L'AMPLEUR DU PROJET ET DE SA NATURE PAR RAPPORT AUX BESOINS CONCRETS

Sans objet.

ANNEXE 6 - LISTE DES PROJETS DE MÊME FONCTION EXISTANT SUR LA COMMUNE

Sans objet.

MISE EN VALEUR DU (PETIT) PATRIMOINE BÂTI, NATUREL ET IMMATÉRIEL



Commune : Verlaine
 Nom du village : toute la commune
 Descriptif : projet matériel et immatériel

Fiche n° 1.6.

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale



(2) Version actualisée



1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste à améliorer **l'état, l'accessibilité et sur la visibilité** (signalisation, information, fleurissement, QR code,...) **et les abords** (espace de repos, plantations,...) **des éléments du patrimoine local, qu'ils soient « classés » ou non.**

Le recensement du petit patrimoine a par ailleurs déjà été effectué mais pourrait **être complété par les corps de ferme**, qui participent à l'identité du territoire, ou encore par **le patrimoine naturel** (arbre remarquable ou considéré comme tel) **ainsi que par les points de vue ouverts vers le paysage**. Ce dernier aspect a également l'avantage d'informer et de sensibiliser tout un chacun à la qualité et à l'identité des paysages ainsi que sur le travail des agriculteurs.

Cette mise en valeur du patrimoine local pourrait consister en :

- la **pose de panneaux** reprenant différentes informations sur le bien. Outre l'aspect « informatif » pour les habitants, cette mise en valeur permettra également d'agrémenter les balades balisées (en effet, cette thématique du « patrimoine » doit également s'entendre d'un point de vue de la mobilité douce),
- la **sensibilisation des propriétaires privés à la rénovation** de leur bien en les informant notamment des subventions existantes en la matière et des démarches à effectuer. En ce qui concerne les éventuels biens publics, la commune de Verlaine établira son programme d'intervention sur base des opportunités, dont les opportunités financières,
- **l'organisation d'évènements autour du patrimoine local** qui permettront de soutenir la convivialité tout en sensibilisant la population à la valeur et l'importance du patrimoine bâti de la commune (exemples : apéros / pique-nique dans différents lieux patrimoniaux ou avec des vues ouvertes vers le grand paysage),
- le lancement **d'actions de communication et de promotion** telles que l'édition d'une **brochure** ou encore des **sorties guidées et animées** avec le soutien et la participation d'autres citoyens, des associations et comités locaux, des écoles, de guides...

Par ailleurs, les éléments patrimoniaux ne sont pas uniquement des éléments « matériels », que l'on peut toucher ; ainsi, **l'histoire locale racontée par les aînés**, tant au niveau de l'histoire des villages que des métiers, est également un élément de patrimoine intéressant à mettre en avant et transmettre. Des **après-midi « contées »** pourraient être organisées pour les écoles et lors des journées du patrimoine.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Verlaine accueille **plusieurs éléments patrimoniaux intéressants** : **46 biens repris à l'Inventaire du Patrimoine régional**, **1 monument** (le tumulus) ainsi qu'une multitude de **biens datant d'avant 1900** et de « **petit patrimoine** » ayant d'ailleurs fait l'objet d'un recensement. Si les éléments plus « significatifs » sont déjà mis en valeur grâce aux balades du PCDN, les autres restent relativement **peu visibles et connus** du grand public et pourraient être davantage mis en valeur (à l'instar des panneaux informatifs sur les fermes de Chapon-Seraing), et ce d'autant plus qu'ils participent à l'identité de Verlaine. C'est **également le cas du patrimoine naturel** : plusieurs arbres/haies sont repris comme remarquables mais d'autres pourraient également être mis en avant.

Enfin, dans un contexte d'urbanisation croissante, la volonté est de protéger et valoriser le cadre de vie paysager. En effet, à force d'avoir « le nez dans le guidon », on ne fait plus particulièrement attention à ce qui nous entoure. L'objectif est donc bien de **mettre en avant les paysages qui participent au cadre de vie rural, tant apprécié des habitants.**

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- « Mettre en valeur le patrimoine.
- Mettre en avant les éléments naturels et paysagers intéressants ».

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **mettre en valeur les éléments du patrimoine existants** qui sont une composante essentielle du cadre rural.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- réhabiliter des sites en friches,
- faire connaître l'histoire locale.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de **mettre en valeur des éléments déjà existants** du territoire, et qui agrémentent le cadre de vie (et éventuellement les promenades balisées).

Ce projet est en lien avec la fiche 1.1. Développement d'une politique de mobilité douce, la fiche 1.7. Aménagement des entrées de village, la fiche 2.4. Identification des zones sensibles à préserver et envisager à un classement, la fiche 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine, la fiche 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnière à Bodegnée et la fiche 3.3. Acquisition et rénovation de l'ancienne gare du tram à Verlaine.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
 - **valorisant les éléments patrimoniaux existants** (objectif 1.2.).
- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
 - **préservant et renforçant le réseau aquatique** (objectif 3.2.) et **en préservant et renforçant le réseau écologique** (objectif 3.3.).
- **accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population** (enjeu 4.) en
 - **élargissant les activités culturelles et sportives** (objectif 4.4.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
 - **suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	Les éléments du patrimoine participent au cadre de vie de la commune mais permettent également de renforcer le volet « touristique » de la commune.	
SOCIAL	Le projet propose d'organiser des événements autour du patrimoine. Les habitants sont donc amenés à se rencontrer.	
CULTUREL	Dans le cadre de transmission orale ou visuelle, il s'agit de faire perdurer l'histoire de la commune.	
ENVIRONNEMENTAL	Le projet envisage de mettre également en valeur les éléments naturels et paysagers.	

ÉNERGÉTIQUE

/

MOBILITÉ

Le projet, par la mise en valeur d'éléments du patrimoine, dont le patrimoine naturel, agrémentera les balades balisées.

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Le projet porte sur l'ensemble de la commune.

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

La fiche-projet porte sur l'ensemble du territoire communal. Plusieurs éléments, « officiels », sont déjà localisés cartographiquement :

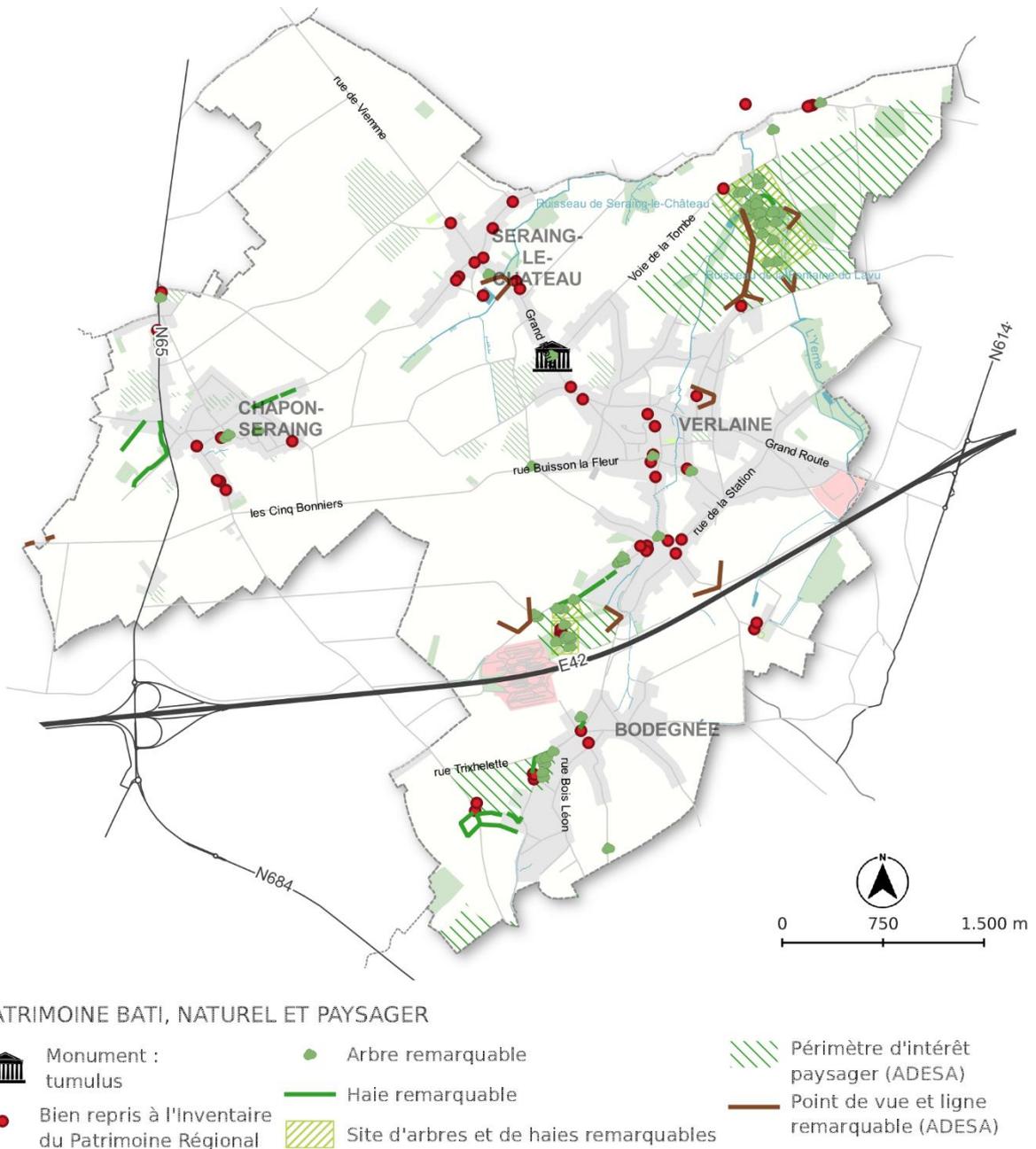


Figure 29 – Situation de droit et patrimoine

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

D'autres éléments sont repris dans un listing (cfr. 0.1. Recensement du petit patrimoine) et ne sont pas (encore) cartographiés.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Sans objet.

PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Sans objet.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	<ul style="list-style-type: none">• Commune, services urbanisme, environnement et culture
Partenaires potentiels :	<ul style="list-style-type: none">• PCDN• Comité culturel et sportif Verlaine asbl• Associations locales• Écoles• CCCA• PCS• Lions Club• SPW ARNE• Citoyens• AWAP• GAL JSH• Qualité Village Wallonie

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

Il s'agit de la **suite « logique » du recensement** effectué dans le cadre du lot 0 (cfr. 0.1. Recensement du petit patrimoine).

ÉTAT DU DOSSIER

Plusieurs éléments du patrimoine sont **déjà recensés** : le **tumulus** (monument), les **biens repris à l'inventaire du patrimoine régional**, les **arbres et haies remarquables**, les **points de vue et lignes remarquables ADESA** ainsi que le **petit patrimoine** (cfr. 0.1. Recensement du petit patrimoine).

Notons qu'en mars 2023, le Collège a été sollicité pour **actualiser la liste relative aux arbres et haies remarquables**, et ce conformément à l'article R.IV.4-9 du CoDT.

À partir des recensements existants, il s'agit donc **prévoir leur valorisation** (par des panneaux ainsi que par l'organisation, éventuellement, d'événements divers).

PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION

Quoi	Qui
------	-----

Mise à jour du recensement « patrimoine » (bâti, naturel et paysager)

- Établissement d'un formulaire à compléter, notamment la description du bien, ainsi que de grilles de critères afin d'objectiver les futures propositions des habitants
- Consultation de la population : proposition d'inscription de biens, points de vues, arbres ou haies dans le recensement
 - Communication sur la démarche
 - Distribution des grilles de critères
- Vérification des propositions à partir des grilles

Administration
CLDR
CCATM

NB : pour les arbres et haies, partir du formulaire transmis par la Région dans le cadre de l'actualisation des arbres et haies remarquables

Panneaux informatifs

- Arrêt de la liste des éléments qui nécessitent la pose d'un panneau informatif
- Identification de l'endroit pour la pose du panneau
- Rédaction et recherche sur le contenu de chaque panneau
- Commande
- Pose des panneaux

Administration
CLDR
PCDN
CCATM



Exemple de panneau « paysager » et panneau informatif du site de la Ferme du Prince-Évêque de Liège à Chapon-Seraing

Sources : le pamphlet et FRW

Communication sur l'ensemble des biens recensés

- Localisation cartographique de l'ensemble de ces biens.
- Rédaction d'une petite fiche explicative de chacun de ces biens.
- Recensement sur le site internet de la commune et/ou dans une brochure (qui pourrait être délivrée dans le cadre de l'accueil des nouveaux habitants – cfr. 0.13. La mise en place d'actions favorisant spécifiquement les nouveaux habitants).

Administration

NB : dans le cadre des nouvelles propositions, se baser sur la description du bien demandée dans le cadre du formulaire

Concernant les biens « bâtis »

- Faire le point sur les bâtiments qui nécessiteraient une rénovation (en tout cas pour exclure ceux qui sont déjà bien rénovés),
- Contacter les propriétaires pour les informer des aides existantes (et en profiter pour leur parler des rénovations énergétiques – cfr. Fiche n°2. 3. Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie).

Administration

Organisation d'un événement (ou plusieurs) relatif au patrimoine

- Faire le point sur l'élément du patrimoine à mettre en avant : une ferme, un point de vue, l'histoire locale, ...)
- Arrêt d'une date
- Communication auprès du grand public
- Appel à des bénévoles pour le jour J

Administration
CLDR
CCATM

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- Rédaction d'un **formulaire avec des grilles de critères** pour objectiver les propositions des habitants dans le but de compléter le recensement.
- Lancement d'un **marché public** pour la commande des panneaux.

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

- Utiliser la même charte graphique pour l'ensemble des panneaux et des documents autour du patrimoine (brochure, communication sur les événements, etc.). Cette charte graphique doit également être la même que celle pour la Fiche n°1. 7. Aménagement des entrées de village).

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne - AWAP	<ul style="list-style-type: none">• les travaux sur biens classés :<ul style="list-style-type: none">○ max 60% pour les travaux de maintenance et restauration○ 80 % pour les études préalables○ 50% pour les travaux conservatoire d'urgence• la protection du petit patrimoine populaire wallon :<ul style="list-style-type: none">○ max 7.500 € pour la restauration et valorisation,○ max 2.500 € pour les actions collectives de mise en valeur et promotion• les projets de sensibilisation et de promotion du patrimoine : max 60 %• les aides financières à destination des propriétaires de biens classés :<ul style="list-style-type: none">○ Réduction d'impôt sur dépenses d'entretien et de restauration de biens classés○ Exemption des droits de succession, de donation et de partage
Région wallonne	Appel à projets divers : à définir ultérieurement
Commune	Solde non subventionné



	Prix unitaire	Q	Unité	Prix HTVA	Prix TVAC	Sources de financement	
						Subsides	Commune
Pose d'un panneau destiné au patrimoine "bâti"	500,00	47	pc	23.500,00	28.435,00	60,00%	40,00%
Pose d'un panneau destiné au patrimoine "naturel"	500,00	20	pc	10.000,00	12.100,00		
Pose d'un panneau destiné au patrimoine "paysager"	750,00	9	pc	6.750,00	8.167,50		
Édition d'une brochure	10.000,00	1	pc	10.000,00	12.100,00	60,00%	40,00%
Organisation d'un événement de type "pique-nique"	2.500,00	1	pc	2.500,00	3.025,00	100,00%	0,00%
TOTAL				52.750,00	63.827,50	39.506,50	24.321,00

Projet rémunérateur Oui
 Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Pose des panneaux informatifs	Min 50% des endroits recensés	Administration communale
Recensement des éléments « bâtis » qui nécessitent des travaux et contacts des propriétaires sur les aides existantes	Contact de 100% des propriétaires	Administration communale
Organisation d'un événement autour du patrimoine	1/an	Administration communale
Édition d'une brochure sur le patrimoine communal	1 brochure	Administration communale

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Taux de participation à l'événement	Présence de min 30 personnes	Administration communale
Réitération annuelle de l'événement	1 événement/an	Administration communale

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

A. MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

Sans objet.

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

Sans objet.

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Sans objet.

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

Il s'agit de mettre en valeur les éléments patrimoniaux existants du territoire communal. La « **complétude** » du recensement doit par ailleurs se faire **sur base volontaire et bénévole**.

Les **événements** organisés doivent également compter sur le **soutien bénévoles**.

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

Le projet propose de **mettre en valeur les éléments naturels et paysagers** du territoire.

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Plusieurs des biens à mettre en valeur **se trouvent le long des itinéraires de balades balisées**.

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Le projet consiste à mettre en valeur des éléments du patrimoine et à mettre en lumière des travaux de rénovation qui pourraient être pris en charge par des propriétaires. Ce **volet de « rénovation »** des bâtiments doit permettre **une meilleure longévité** de ce tissu bâti ancien.

H. INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Les **panneaux** doivent être **sobres et bien intégrés** sur les façades, en bordure des éléments naturels et paysagers. Ils doivent faire l'objet d'une même charte graphique, notamment en lien avec la Fiche n°1. 7. Aménagement des entrées de village.

Le projet consiste par ailleurs à **mettre en valeur le paysage communal**.

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

Voir 5. Localisation et statut pour le recensement déjà existant.

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

Voici quelques **exemples de biens recensés** :



Ferme Lemaire, en face de l'église de Bodegnée, et ferme Destexhe (ferme de Borsu)



Le tumulus au croisement de la Grand'Route et de la Voie de la Tombe (monument)



Vieux Tribunal à Bodegnée et Ecole des garçons et des filles à Chapon-Seraing



Arbres remarquables de part et d'autres de la voirie – cfr. Fiche n°1. 7. Aménagement des entrées de village



Point de vue remarquable ADESA, Oudoumont

Un exemple de panneaux sur une ferme de Chapon-Seraing est déjà repris au point 7. Programme de réalisation. À cet endroit est également repris un exemple de panneau destiné à mettre en valeur le paysage.

ANNEXE 4 - ÉTAT DES LIEUX

Voir 5. Localisation et statut pour le recensement déjà existant.

ANNEXE 5 - S'IL S'AGIT D'UN BÂTIMENT (TYPE MAISON DE VILLAGE), FOURNIR LA LISTE DES ACTIVITÉS ACTUELLES, CONCERNÉES PAR LE PROJET, ET DE LEUR FRÉQUENTATION AINSI QUE LEURS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AFIN DE JUSTIFIER DE L'AMPLEUR DU PROJET ET DE SA NATURE PAR RAPPORT AUX BESOINS CONCRETS

Sans objet.

ANNEXE 6 - LISTE DES PROJETS DE MÊME FONCTION EXISTANT SUR LA COMMUNE

Le projet 0.1. recensement du petit patrimoine est une étape de la présente fiche-projet. D'autres fiches-projets sont en lien avec celle-ci (cfr. 2. Justification du projet).



AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE VILLAGES

Commune : Verlainne
 Nom du village : toute la commune
 Descriptif : projet matériel



Fiche n° 1.7.

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale



(2) Version actualisée



Ce projet est directement en lien avec la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) et mise en œuvre des recommandations

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Une **entrée de village** est le début de l'urbanisation, la « **porte d'entrée** », le **passage de la route à la rue**. Le projet porte sur leur aménagement et ce dans le but de répondre à deux objectifs, cumulés ou non : un objectif de **sécurité** et/ou un objectif **identitaire**. Si le 1^{er} doit permettre la sécurisation des modes doux et la réduction de la vitesse des voitures (et seront à approfondir plus spécifiquement dans le cadre de la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité), le second porte davantage sur la communication des spécificités du village ou de la commune.

Ce projet est **mené sur les quatre villages** ainsi que sur les « **quartiers** » en marge du territoire communal (Oudoumont/Harduémont et le Tige des Marchands). Dans un premier temps, il convient **d'identifier** pour chacun, en fonction des logiques de flux, de la présence des zones d'habitats et d'activités ainsi que d'éventuels éléments à mettre en valeur, **la localisation précise des effets de porte**. Ce travail a déjà fait l'objet d'une **1^{ère} réflexion lors d'un GT** dédié à ce projet (cfr. 5. Localisation et statut). Il s'agit ensuite, dans un **second temps**, de **les matérialiser** sur le terrain.

Si les exemples d'aménagements sont très diversifiés (ex : rétrécissement par chicane ou îlot central, aménagements des abords par des plantations ou du mobilier urbain, revêtement différencié, bande de ralentissement, mats, totems ou sculptures, etc), les membres du GT ont tous exprimé leur souhait de sortir des marqueurs « routiers » pour avoir des **effets de porte intégrés d'un point de vue paysager et qui mettent en valeur**, le cas échéant, **certaines éléments du patrimoine naturel et/ou bâti**.

À noter que chaque localisation fera l'objet d'un projet spécifique qui prendra en compte la typologie des voiries (gabarit, voirie communale ou régionale) même si une **« ensemble est au »** à l'échelle de la commune.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Même s'il s'agit davantage d'un ressenti plutôt que d'une objectivation concrète, les consultations villageoises ont fait ressortir la **problématique de vitesse** automobile sur certains axes (notamment la N65 et la Grand Route). Plusieurs dispositifs différents sont déjà mis en place (ex : coussins berlinois, bandes pavés, etc.). Par ailleurs, **les limites** de certaines entités ne sont **pas ou plus clairement identifiables**.

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- « Sécuriser et marquer les entrées des villages,
- Développer des projets suivant une logique d'intégration paysagère,
- Mettre en valeur le patrimoine ».

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de **mettre en avant les spécificités villageoises et de marquer clairement la délimitation des noyaux d'habitat**.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- améliorer la sécurisation des déplacements quotidiens.

- protéger les paysages,

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de **tirer parti des éléments à mettre en valeur pour délimiter les entrées des villages**. Il s'agit également **d'identifier clairement les objectifs derrière chaque entrée** pour éviter des aménagements non-pertinents, notamment du point de vue de la sécurité. Par ailleurs, toutes les entrées ne doivent pas nécessairement faire l'objet d'un aménagement ; il **faut tenir compte de la logique des flux**.

Ce projet est en lien avec la fiche 1.1. Développement d'une politique de mobilité douce, la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) et mise en œuvre des recommandations, la fiche 1.6. Mise en valeur du (petit)patrimoine bâti, naturel et immatériel et indirectement et la fiche 1.3. Mise en place d'actions boostant la biodiversité,

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlainne

- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) en
 - **encadrant l'urbanisation des villages** (objectif 1.1.) et **en valorisant les éléments patrimoniaux existants** (objectif 1.2.).
- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) en
 - **développant le maillage écologique dans le contexte bâti** (objectif 3.1.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) en
 - **aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives** (objectif 5.1.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	
ÉCONOMIQUE	Le projet, dans sa composante identitaire, doit faire ressortir les spécificités de chaque village et de la commune.	PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
SOCIAL	Le projet, par la mise en valeur d'éléments intéressants et/ou le volet identitaire, doit permettre de développer le sentiment d'appartenance. Dans son volet sécuritaire, il doit permettre d'apaiser la circulation dans les entités ; que les automobilistes comprennent que la route laisse place à la rue.	
CULTUREL	Le projet propose de mettre en avant les spécificités des villages et de la commune.	
ENVIRONNEMENTAL	Certains aménagements peuvent être végétalisés.	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	L'un des objectifs des entrées de village est l'aspect sécurité ; soit de faire ralentir les voitures. Cela permet de sécuriser les déplacements modes doux au sein des entités	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Un GT a permis **d'identifier les entrées** ainsi que **l'objectif sous-jacent** pour chacune d'elle (identitaire, sécuritaire ou les deux). Les participants ont également fait ressortir des tronçons sur lesquels il est intéressant de travailler en « **séquences** ».

4. aucune porte n'a été recensée, volontairement, dans le cadre de l'étude de l'ancienne commune d'Établissements.

Château mais dans les faits, aujourd'hui, cette limite ne se fait plus sentir et l'urbanisation est continue.

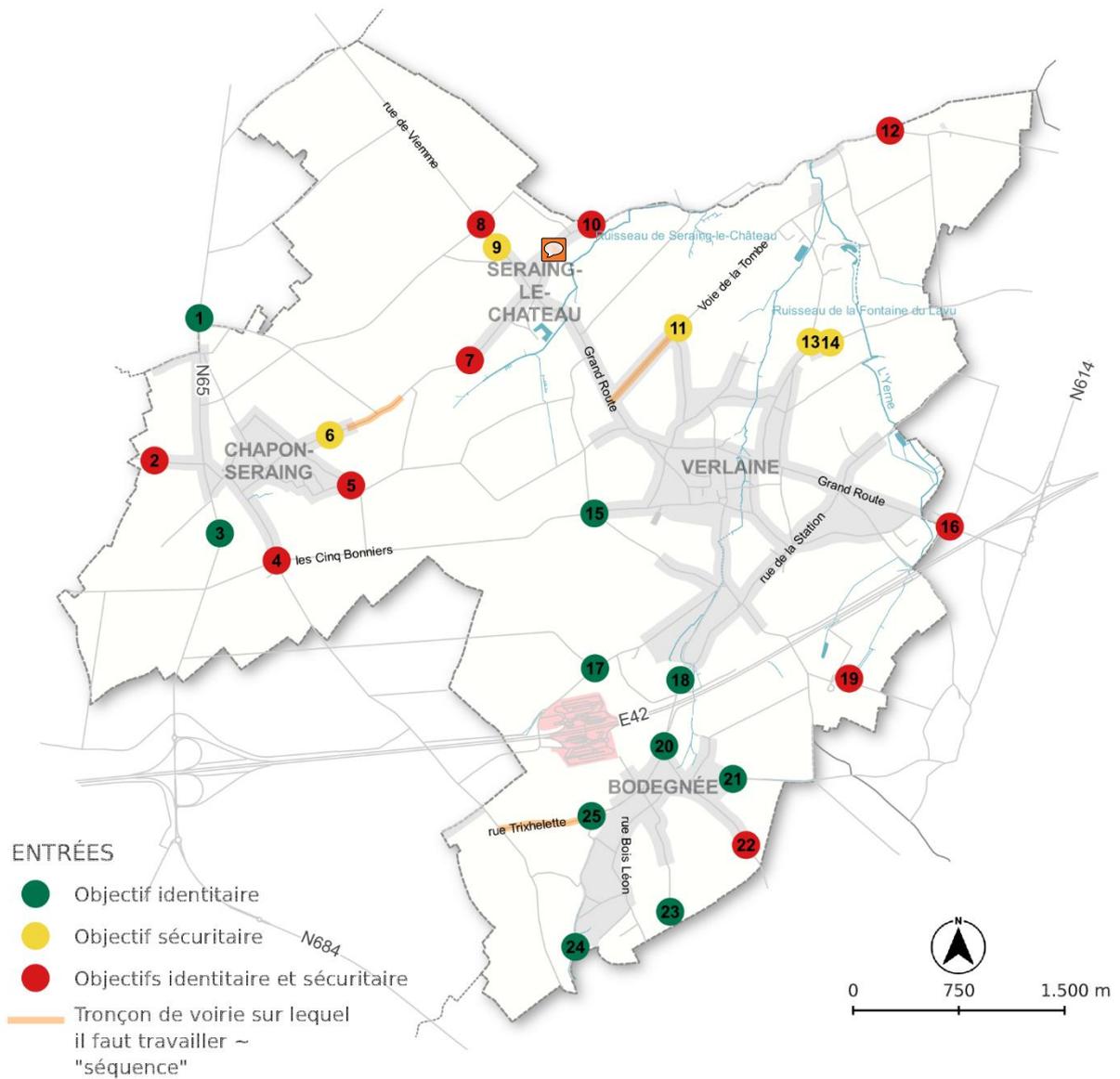


Figure 30 – Localisation des différentes entrées

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, mars 2023

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION, INTÉGRATION DANS SON ENVIRONNEMENT, SITUATION DE DROIT ET ÉVENTUELLES CONTRAINTES

Toutes les **entrées sont présentées ci-dessous**, notamment en regard de la **situation de droit et des éventuelles contraintes**. Il est en effet intéressant de croiser la localisation des entrées avec les axes de ruissellement afin de pouvoir envisager des aménagements qui participent à une meilleure gestion des eaux (cfr. Fiche 2.9. Aménagement de dispositifs contre les inondations et les coulées de boue). À noter que quand on parle de l'amont, on parle de ce que se situe en-dehors du village. On se positionne chaque fois en position « d'entrer » dans le village

Entrée n°1 – Chapon-Seraing



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie régionale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : il s'agit d'une entrée sur l'entité de Chapon-Seraing et plus largement sur le territoire communal au niveau de la N65.

Ce que les participants proposent : planter arbres hautes tiges, placer 1 totem identitaire et placer une zone de tarmac rouge sur une distance de 10 m.

Entrée n°2 – Chapon-Seraing



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : cette entrée est indiquée par un panneau d'agglomération. Les délimitations des propriétés privées marquent les limites contrairement à l'amont qui est ouvert (champs ouverts).

Ce que les participants proposent : réaliser une drève haute tige ainsi qu'une piste cyclable ainsi que quelques luminaires.

Entrée n°3 – Chapon-Seraing



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie régionale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : cette entrée correspond aux 1ères habitations sur la N65.

Ce que les participants proposent : réaliser des plantations de part et d'autre de la voirie, de placer un totem identitaire et de placer une bande de tarmac rouge sur une longueur de 10 m.

Entrée n°4 – Chapon-Seraing



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : croisement de la rue des 5 Bonniers et de la rue de Fize-Fontaine, soit deux routes rectilignes.

Ce que les participants proposent : installer un panneau identitaire (ex : avec un coq, en lien avec l'étymologie de Chapon-Seraing, une porte cochère qui représente les différents corps de ferme, etc.).

Entrée n°5 – Chapon-Seraing



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage et proximité d'une zone de carrière souterraine renseignée à la DGRIM

Description : cette entrée se situe au croisement de la Lambotte et de la rue aux Raines. Le panneau d'agglomération est d'ailleurs présent.

Ce que les participants proposent : planter des arbres hautes-tiges.

Entrée n°6 – Chapon-Seraing



Plan de secteur : en zone d'habitat à caractère rural

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : cette entrée est déjà bien avancée sur la rue de Seraing-le-Château. En effet, en amont, plusieurs habitations sont déjà édifiées.

Ce que les participants proposent : installer un coussin berlinois.



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Ce que les participants proposent : planter une drève haute-tiges qui mène au village. Cette drève est en amont de la zone d'habitat à caractère rural.

Entrée n°7 – Seraing-le-Château



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage, sur un axe de ruissellement concentré élevé, dans une formation carbonatée ainsi que dans un périmètre de la carte archéologique

Description : l'entrée est indiquée au niveau de la ferme de et la 1^{ère} habitation de la rue de Chapon-Seraing. À cet endroit, des aménagements pour la gestion des eaux ont été posés : une fascine en paille.

Les participants proposent de : installer un bac avec le nom du village inscrit de manière à faire ressortir les spécificités du territoire (ex : le ruisseau et le château).

Entrée n°8 et entrée n°9 – Seraing-le-Château



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage et à la limite de la zone de protection rapprochée

Description : des talus sont présents de part et d'autre de la voirie. Un panneau F99c, c'est-à-dire que la route est réservée à la circulation des véhicules agricoles, des piétons, des cyclistes, des cavaliers et des conducteurs de vélos rapides, sera bientôt installée sur la route à droite (dans le cadre du réseau utile cyclable mené par le GAL JSH).

Les participants proposent de : marquer l'entrée sur le territoire communal en changeant régulièrement de message (exemple de la « zone sms » de Crisnée)



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : les panneaux d'entrée d'agglomération se trouvent à ce niveau.

Les participants proposent de : réduire la voirie, en mettant d'abord en place des essais temporaires et en changeant le revêtement de sol.

NB : un projet d'organisation du stationnement va bientôt être mené sur le village, organisant celui-ci en chicane dans le but de faire ralentir les voitures.

Entrée n°10 – Seraing-le-Château



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage et proximité de la zone d'aléa d'inondation de risque faible.

Description : cette entrée se situe à la fourche de la rue Ribatte et de la rue longeant le ruisseau de Seraing-le-Château. Un aménagement de sécurité est déjà aménagé rue Ribatte. Il s'agit d'un coussin berlinois avec des potelets d'un côté et une bordure de l'autre.

L'habitation sur la photo ci-dessus marque la fin de l'urbanisation au Plan de secteur. Un panneau indiquant l'entité est présent légèrement en amont. Il s'agit d'un panneau jaune à bord rouge indiquant le changement administratif de commune.

Les participants proposent de : 

Entrée n°11 – Verlaine



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : l'entrée est indiquée au niveau de l'entrée d'agglomération, à la fin de la limite de la zone destinée à l'urbanisation au Plan de secteur.

Les participants proposent de : installer un aménagement de sécurité (la voie de la Tombe est très rectiligne) ainsi qu'éventuellement quelques plantations.

Entrée n°12 – Verlaine



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale, à la limite avec la commune de Donceel

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage, bien repris à l'Inventaire du Patrimoine régional.

Description : cette entrée marque surtout l'entrée administrative sur la commune.

Les participants proposent de : mettre en valeur la petite chapelle ainsi que l'arbre située à l'arrière.

Entrée n°13 et entrée n°14 – Verlaine



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage et dans une formation carbonatée

Description : les deux rues, la voie de Frainay et la rue Oudoumont, forment un Y.

Les participants proposent de : ne peut-être pas aménager ces deux entrées malgré que les voitures roulent vite sur la n°14...

Entrée n°15 – Verlaine



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : un arbre est repris comme arbre remarquable. Une chapelle est également présente même si elle n'est pas officiellement classée.

Description ; l'entrée se situe au croisement de la rue Buisson la Fleur et de la Voie des Meuniers. Une chapelle est présente ainsi que plusieurs grands arbres.

Les participants proposent de : mettre ces éléments en valeur.

Entrée n°16 – Verlainne



Plan de secteur : à la limite entre une zone d'activité économique mixte et la zone agricole

Propriétaire : voirie communale, à la limite avec la commune de Saint-Georges-sur-Meuse

Autres contraintes et situation de droit : sans objet

Description : cette entrée est l'entrée « principale » depuis la sortie d'autoroute de Saint-Georges-sur-Meuse.

Les participants proposent de : marquer davantage l'aspect identitaire de la commune.

Entrée n°17 – Verlainne



Plan de secteur : en zone agricole et à la limite avec un périmètre d'intérêt paysager

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : présence de deux arbres remarquables de part et d'autre de la voirie

Description : cette entrée se situe au niveau des deux arbres remarquables qui créent une « arche végétale » à la belle saison

Les participants proposent de : mettre en valeur ces deux arbres.

Entrée n°18 – Verlaine



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole ainsi qu'à la limite avec un périmètre d'intérêt paysager

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : sans objet

Description : cette entrée au début de la rue Caquehu, juste après le pont au-dessus de l'autoroute. Cette voirie est déjà bordée de grands arbres.

Les participants proposent de : sécuriser la mobilité active.

Entrée n°19 – Verlaine



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : repris dans une zone de la carte archéologique

Description : cette entrée se situe au niveau de la ferme de Hepsée, qui se sent comme faisant partie de l'entité de Verlaine malgré le fait qu'elle soit localisée au sud de l'autoroute. La drève plantée est déjà un élément identitaire.

Les participants proposent de : mettre en valeur les arbres qui sont déjà un élément identitaire.

Entrée n°20 – Bodegnée



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : sans objet.

Description : le traitement différent se ressent déjà par l'aménagement d'un trottoir et des panneaux d'agglomération.

Les participants proposent de : mettre en place de chicanes ou rétrécissement de voiries (avec plantations), prolonger les trottoirs jusqu'au pont et plus d'éclairage. Ils pointent également la nécessité d'un totem reprenant les spécificités du village (ex : le tilleul, la fontaine, ...).

Entrée n°21 - Bodegnée



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : à la limite d'un périmètre repris sur la carte archéologique de Wallonie.

Description : cette entrée dispose déjà d'un aménagement sécuritaire, à savoir un coussin berlinois avec des plots et poteaux ainsi qu'un bac à fleurs. Le panneau d'agglomération se situe également à cet endroit.

Les participants proposent de : installer un élément identitaire reprenant les spécificités du village.

Entrée n°22 - Bodegnée



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : l'axe de la voirie est légèrement repris sur un axe de ruissellement concentré (très faible).

Description : les participants ont placé l'entrée à la fin de la zone destinée à l'urbanisation au Plan de secteur. En effet, tous les terrains situés à droite sur le photo pourrait éventuellement être mis en œuvre. Le panneau de sortie d'agglomération se situe d'ailleurs à ce niveau (celui d'entrée d'agglomération se situe plus vers le village – cfr. photo ci-dessous).



En avançant vers le village, il apparaît qu'un aménagement de sécurité est déjà placé au niveau de la 1^{ère} habitation. Il s'agit d'un coussin berlinois et des petits plots et poteaux de part et d'autre de la voirie avec un bac à fleurs. Un panneau d'agglomération est également présent au niveau de la haie.

Les participants proposent de : installer un élément identitaire.

Entrée n°23 - Bodegnée



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : le tilleul est repris comme arbre remarquable.

Description : cette entrée consiste en la limite administrative matérialisée par la présence d'un tilleul.

Les participants proposent de : regarnir le bosquet et d'envisager un aménagement pour le croisement des voitures tel que présenté dans l'annexe 3. Dossier photographique (exemple de Tronquoy). Cet aménagement pourrait être de nouveau implanté plus proche du village.

Entrée n°24 - Bodegnée



Plan de secteur : à la limite de la zone d'habitat à caractère rural et de la zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : en zone d'aléa d'inondation de risque faible

Description : cette entrée se matérialise par la présence de la fontaine (cfr. Fiche 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnière à Bodegnée).

Les participants proposent de : aménager un trottoir, installer un miroir ainsi qu'un éclairage. Ils proposent également d'installer un élément identitaire.

Entrée n°25 - Bodegnée



Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : voirie communale

Autres contraintes et situation de droit : plusieurs axes de ruissellement de risque faible traversent la voirie. Un arbre remarquable est également recensé à la limite avec la zone d'habitat à caractère rural.

Description : l'entrée de l'agglomération a lieu plus en amont (et dispose d'ailleurs d'un arrêt de bus non sécurisé).

Les participants proposent de : aménager des trottoirs (de manière sur toute cette voirie qui est dangereuse pour la mobilité douce). Ils proposent également d'installer un élément identitaire.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

À l'exception des **deux entrées** sur la **N65**, soit une voirie régionale, **toutes les entrées** proposées sont sur des **voiries communales**.

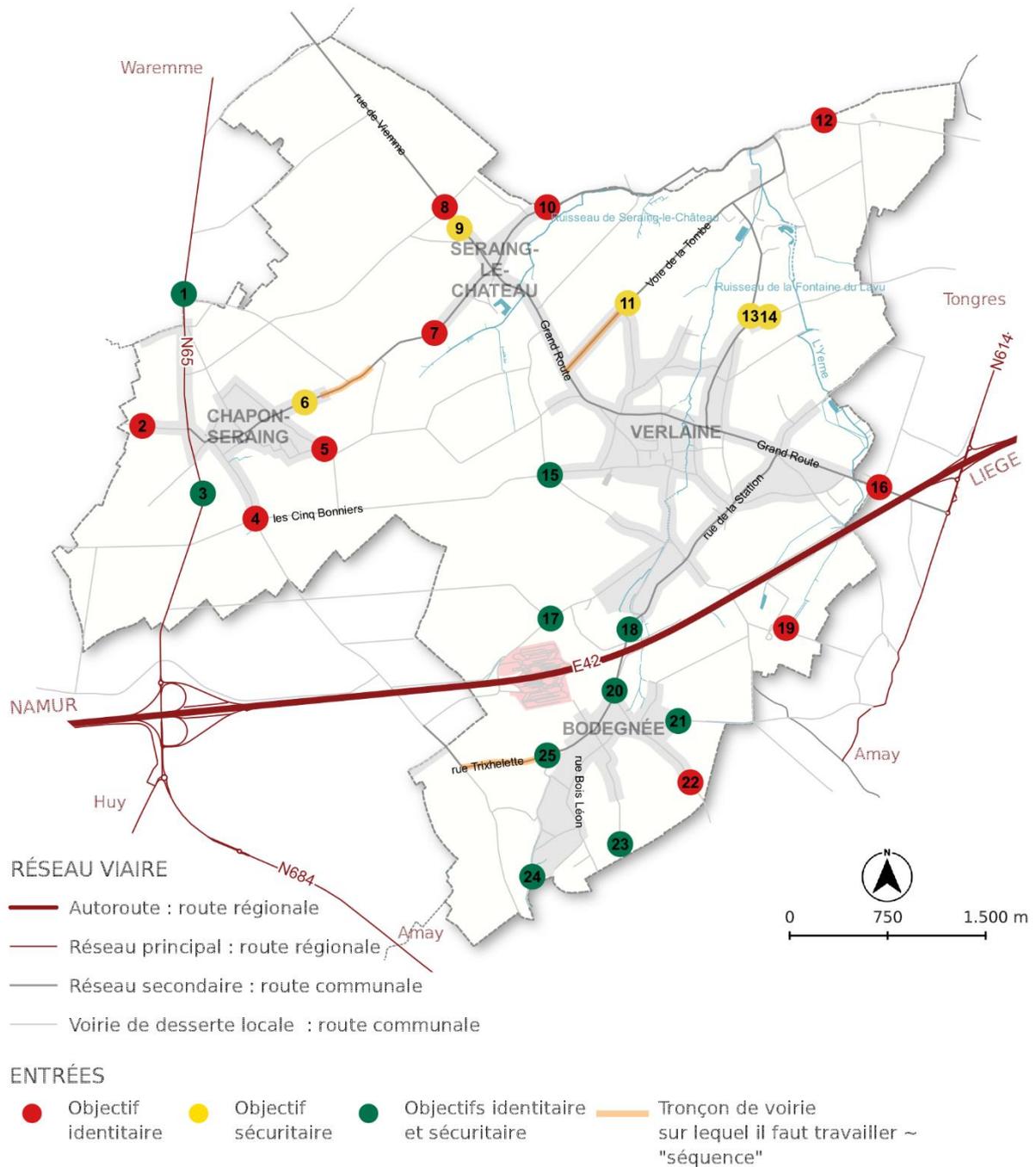


Figure 31 – Recensement des entrées et séquences potentielles
 Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, mars 2023

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	<ul style="list-style-type: none"> Commune, services urbanisme SPW MI
Partenaires potentiels :	<ul style="list-style-type: none"> CCATM CLDR Citoyens

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

La **vitesse des voitures** sur certains axes routiers principaux et les **réflexions de mobilité** sont au cœur des **priorités** comme l'attestent les différentes fiches projets du lot 1. Les **entrées de village** font partie de cette réflexion et **apportent en plus le volet « identitaire »**.

ÉTAT DU DOSSIER

Un **GT** a déjà entamé une **première réflexion** par rapport à la localisation des entrées de village en indiquant à chaque le(s) objectif(s) rencontré(s) (sécurité et/ou identité) (cfr. 5. Localisation et statut).

À noter que les membres ont noté leur **intention pour des entrées « végétalisées »** dans le but de sortir des marqueurs uniquement routiers (panneaux de signalisation, ...).

Notons également que **certaines entrées identifiées disposent déjà d'un aménagement**. Il s'agirait d'**uniformiser** les aménagements les uns par rapport aux pour avoir des **entrées cohérentes** à l'échelle du territoire communal (cfr. 5. Localisation et statut pour plus de détails).

PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION

Quoi	Qui
Établissement de la liste définitive des entrées de village / quartiers avec le(s) objectif(s) associé(s) et priorisation des entrées à mettre en œuvre	Administration CLDR CCATM
Pour les aménagements sécuritaires , faire remonter les informations vers le bureau en charge du PCM afin qu'il puisse définir les aménagements à mettre en place en fonction des flux (dont charroi agricole) ainsi que les éléments à mettre en valeur	Administration
Consultation de la population afin de faire ressortir quelques éléments « identitaires » par village	Administration Auteur de projet en charge du PCM
Désignation d'un auteur pour la déclinaison graphique des éléments identitaires sous forme de mats, totems, sculptures	Administration Auteur de projet en charge de la création graphique
Demande de permis éventuels	Administration
Pose des éléments identitaires	Administration, ouvriers communaux
Désignation d'un entrepreneur pour les aménagements sécuritaires	Administration
Travaux d'aménagement sécuritaire	Entrepreneurs

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- **Désignation d'un auteur** de projet pour la rédaction du PCM (cfr. Fiche 1.5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) et mise en œuvre des recommandations).
- Désignation d'un **auteur pour la déclinaison graphique**.
- Demande de **permis** pour la réalisation de travaux d'aménagement.
- Désignation d'un **entrepreneur** pour la réalisation des travaux.
- Dans le cas d'entrées de villages sur la N65, **convention avec le gestionnaire de la voirie régionale**.

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

- **Mise en valeur d'éléments intéressants** (arbres, chapelles, etc) et d'éléments représentant les entités,
- Prise en compte du passage de **charroi agricole** ; les entrées ne doivent pas les entraver.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne	Développement rural – catégorie de projet 5 Taux de subvention : 60% Assiette de subvention maximum : 500.000,00 € Plafond de subvention : 300.000,00 €
Région wallonne	100% de financement sur les voiries régionales
Commune	Solde

	Prix unitaire	Q	Unité	Prix HTVA	Prix TVAC	Sources de financement	
						Subsides	Commune
Entrée de village de type "sécurité"	30.000,00	7	pc	210.000,00	254.100,00	60,00%	40,00%
Conception graphique des panneaux "identitaires"	10.000,00	1	pc	10.000,00	12.100,00		
Entrée de village de type "identité"	7.500,00	10	pc	75.000,00	90.750,00		
Entrée de village ayant les deux objectifs cumulés	37.500,00	8	pc	300.000,00	363.000,00		
TOTAL				595.000,00	719.950,00	300.000,00	419.950,00

Projet rémunérateur Oui
 Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nbr d'entrées de villages aménagés	100 % des localisations prioritaires 50% des autres localisations	Administration communale

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Satisfaction des riverains pour les entrées « sécuritaires »	70% de taux de satisfaction	Enquête à réaliser auprès des riverains

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

A. MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

Les contraintes et risques devront **être étudiés au cas par cas** lorsque la position exacte des entrées sera définitivement arrêtée et en regard des aménagements proposés. Dans tous les cas, les entrées de villages sont également l'occasion de penser les aménagements relatifs aux inondations et coulées de boue (ex : fascines).

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

Certains aménagements pourraient proposer, si cela s'avère nécessaire, des **dispositifs relatifs à la gestion des eaux** tels que noues drainantes et/ou dispositifs contre les coulées de boues (ex : fascines – cfr. Fiche n°2. 9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boues et les inondations).

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Les entrées, quelle que soit le type (identitaire ou sécuritaire), doivent sortir des marqueurs routiers et être dans une **optique d'intégration paysagère, de végétalisation et d'utilisation des éléments existants** (un arbre à mettre en valeur, un talus à végétaliser, etc).

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

Les entrées définitives arrêtées définitivement doivent **tenir compte d'une logique des flux**. Ainsi, toutes les entrées ne doivent pas obligatoirement disposer d'un « marqueur » ; celles qui n'ont que (très) peu de passage peuvent rester en l'état. Les **travaux** doivent également être **phasés** en tenant compte de certaines priorités, notamment sécuritaires.

Par ailleurs, **les entrées se placent à des endroits où des éléments marquent déjà un changement** : la présence d'un arbre, d'une chapelle, d'un talus, etc. Il s'agit de **tirer au maximum parti de la situation existante**.

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

Le projet envisage justement de créer des entrées de village qui soient **davantage végétalisées** plutôt que minéralisées et routières.

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Les aménagements pour chacune des entrées doivent tenir compte des logiques de flux, et notamment des flux de mobilité douce dans le but de proposer les aménagements qui soient les plus pertinents possibles.

Cette fiche doit donc s'entendre **en lien avec la** Erreur ! Source du renvoi introuvable.. **Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité.**

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Les aménagements plus conséquents doivent tenir au maximum des spécificités du territoire et utiliser des **matériaux** qui soient **locaux** (pavés, plantation indigène, etc).

H. INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Les entrées de village doivent **marquer le passage de la route à la rue**. Les aménagements proposés doivent donc être **intégrés d'un point de vue paysager**. Pour ce faire, il faut **éviter une trop grande panoplie et hétérogénéité des panneaux en vue de ne pas surcharger le paysage**.

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

La localisation des entrées sont référencées au point 5. Localisation et statut.

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR

La localisation des entrées sont référencées au point 5. Localisation et statut.

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

L'ENTRÉE « SECURITAIRE » AVEC UN ACCENT ROUTIER FORT :



Chicanes ayant un marqueur fort routier à Court-Saint-Étienne



Coussins berlinois à Court-Saint-Étienne



Rétrécissement de voirie unilatéral ou bilatéral



Marquage central sur une nationale

EXEMPLES D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ D'AVANTAGE « PAYSAGERS » :



Entrée de village de Tronquoy, commune de Neufchâteau



Boulevard urbain de Marche-en-Famenne

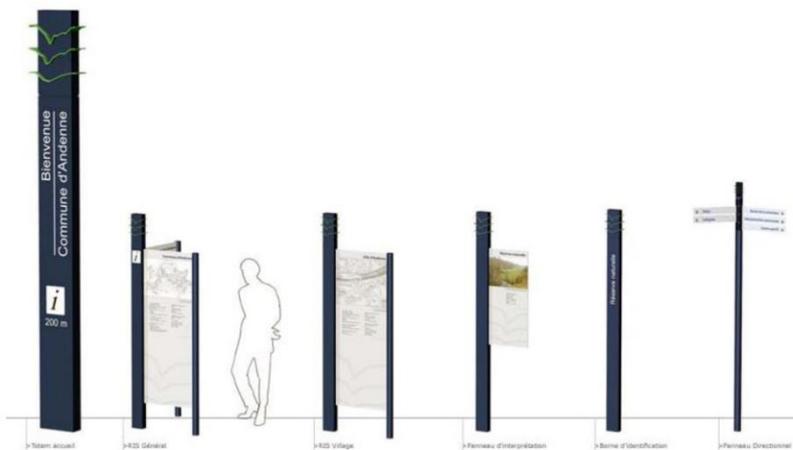
EXEMPLES D'ENTRÉE « IDENTITAIRE » :



Panneau identitaire à Limet, commune de Modave, et Rochefort



Statue « identitaire » pour l'entrée de Neufchâteau (ancien château)



Seraing-le-Château



Charte graphique pour la signalétique de la Ville d'Andenne Exemple de visual pour la commune de Verlainne (proposition d'un membre de la CLDR)



Sculpture de saules à Braives – rond-point des vaches à Nandrin



Entrée de village d'Odeur, commune de Crisnée



« Zone sms », commune de Crisnée

ANNEXE 4 – ÉTAT DES LIEUX

Voir 5. Localisation et statut.

ANNEXE 5 - S'IL S'AGIT D'UN BÂTIMENT (TYPE MAISON DE VILLAGE), FOURNIR LA LISTE DES ACTIVITÉS ACTUELLES, CONCERNÉES PAR LE PROJET, ET DE LEUR FRÉQUENTATION AINSI QUE LEURS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AFIN DE JUSTIFIER DE L'AMPLEUR DU PROJET ET DE SA NATURE PAR RAPPORT AUX BESOINS CONCRETS

Sans objet.

ANNEXE 6 - LISTE DES PROJETS DE MÊME FONCTION EXISTANT SUR LA COMMUNE

Sans objet.



Fiche n° 1.8..

Priorité : Lot 1

(1) Version initiale



(2) Version actualisée



Commune : Verlaine

Nom du village : Seraing-le-Château

Descriptif : projet matériel

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET



 Périmètre d'intervention

Figure 32 – Localisation de l'ancienne école de Seraing-le-Château

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 |
Réalisation : SEN5, août 2022

Ce projet concerne **plusieurs éléments** du périmètre : le **bâtiment dit de l'ancienne école**, le **local des pionniers** et la **cour extérieure**.

Pour le **1^{er}**, **deux temps** sont proposés :

Le premier consiste à **aménager** les locaux dans une optique de « **confort** » pour les usagers (porte-manteaux, tableau blanc, prises de courant et placards supplémentaires, ...).

Dans un **second temps**, il s'agit d'opérer une **rénovation plus ambitieuse** afin d'envisager la modularité de l'ancienne école tout en augmentant les performances énergétiques des bâtiments. L'accès à la cour pourrait également être réaménagé et un préau installé. Celle-ci doit devenir une **véritable maison de village**.

Pour le **local des pionniers**, il s'agit de **poursuivre la rénovation** afin de répondre, notamment, au problème d'humidité.

Pour les **extérieurs**, il s'agit de **maintenir le caractère minéral** pour le (dé)chargement mais de **l'agréments** par des dessins au sol pour les enfants (ex : marelle, etc.). Vers l'extérieur, il s'agit de donner une **meilleure visibilité** tout en **facilitant l'accès** lors des activités et événements festifs.

Voir les points 5. Localisation et statut et 7. Programme de réalisation pour le descriptif des aménagements.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

L'ancienne école de Seraing-le-Château est une **salle communale gérée par le comité culturel et sportif Verlaine asbl**. Elle doit être rénovée pour être attractive et offrir une salle accueillante aux habitants de Seraing-le-Château ainsi qu'à ses utilisateurs actuels.

Il s'agit donc bien de **répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé** qui est de « rénover/réaménager la salle communale de Seraing-le-Château ».

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit **développer un cœur de village convivial**, dont fait partie intégrante cette notion.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- renforcer l'image de la commune.

Enfin, le **projet** répond à la notion de sobriété puisqu'il **s'envisage en deux temps** : un 1^{er} temps, avec des aménagements simples et peu coûteux destinés à améliorer le confort des usagers, et un 2^{ème} temps plus ambitieux qui envisage une rénovation plus complète du bâtiment. Notons toutefois que les aménagements prévus dans le 1^{er} temps devront bien évidemment être **réutilisés**.

Ce projet est en lien, et complémentaire, à la fiche 1.2. Poursuite des travaux à la salle des Thuyas de Verlaine et la fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural.

Le projet de tiers-lieu rural, sur l'ancien local des Colombophiles de Seraing-le-Château (cfr. Fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural) hébergera des services (+ animation) tandis que la présente maison de village héberge uniquement des activités associatives.

Cette maison de village est également complémentaire à la salle des Thuyas puisque cette dernière est plutôt dédiée à des manifestations culturelles et comme salle des fêtes. D'ailleurs, les activités présentes à Seraing-le-Château se trouvaient avant à l'école de Verlaine et non pas à la salle des Thuyas.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants (enjeu 5.) en
 - aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives (objectif 5.1.)
 - suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire (objectif 5.2.).
- proposera des alternatives aux énergies fossiles (enjeu 2.) en
 - encourageant au développement de réseaux de distribution alternatifs d'énergies et utilisant de manière rationnelle les énergies fossiles (objectif 2.1.).
- accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population (enjeu 4.) en
 - élargissant les activités culturelles et sportives (objectif 4.4.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

	ENJEU	
ÉCONOMIQUE	La rénovation plus profonde du bâtiment doit permettre de faire des gains sur les factures énergétiques.	PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
SOCIAL	Le confort des usagers sera augmenté et le lieu deviendra une véritable maison de village dédiée aux associations et habitants.	
CULTUREL	Le projet prévoit la réhabilitation de l'ancienne école de Seraing-le-Château, qui fait partie de l'histoire et du patrimoine du village et de la commune.	
ENVIRONNEMENTAL	La seconde phase prévoit une rénovation plus profonde, destinée à améliorer les performances énergétiques des bâtiments.	
ÉNERGÉTIQUE	La seconde phase prévoit une rénovation plus profonde, destinée à améliorer les performances énergétiques des bâtiments.	
MOBILITÉ	L'accès à la cour pour le (dé)chargement doit être amélioré et les abords réaménagés pour de la mobilité douce.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

La salle de l'ancienne école se trouve en **bordure de la rue de Verlaine**, presque au **centre géographique de l'entité** (qui est un village « carrefour », c'est-à-dire un croisement de deux rues).

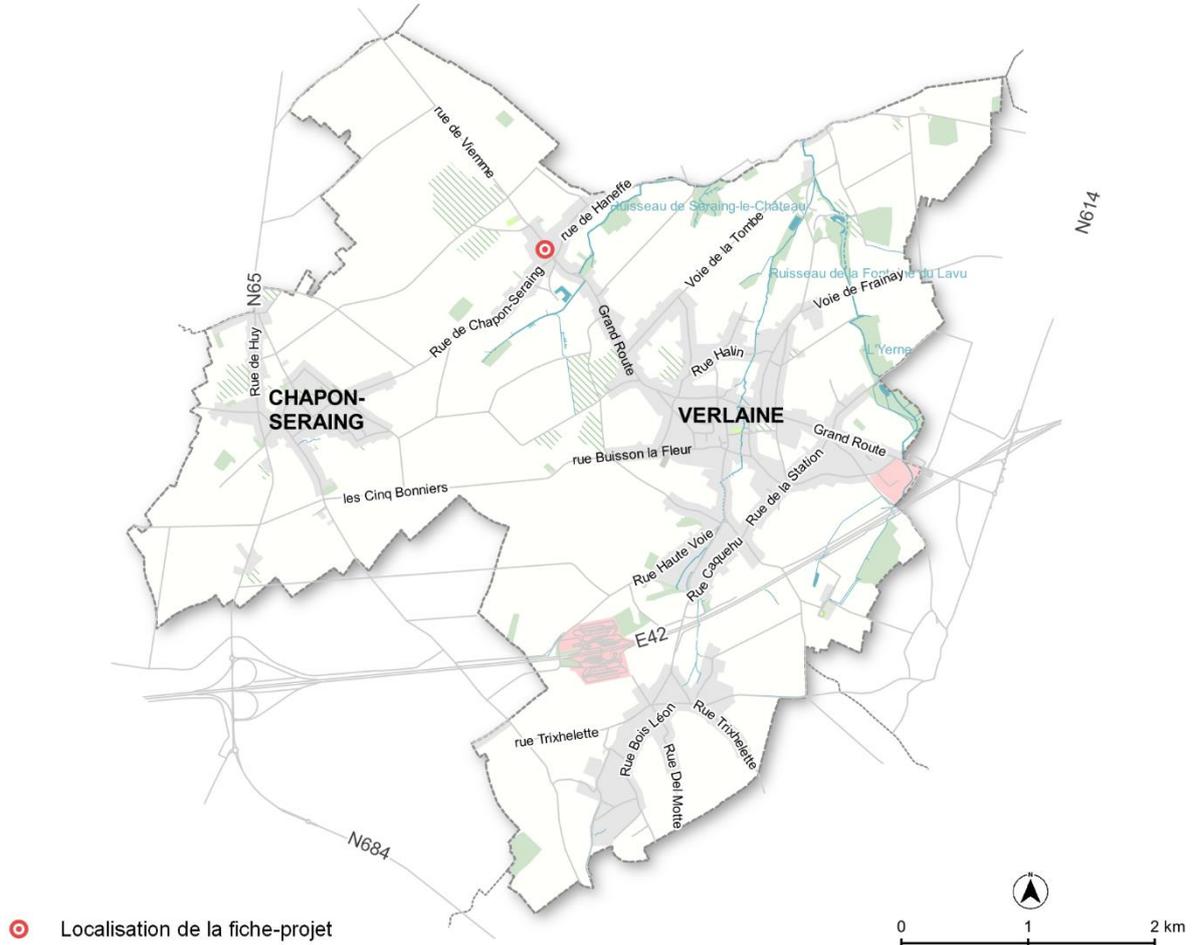


Figure 33 – Localisation du projet

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, février 2023

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le projet concerne la **parcelle 360I**. Cette parcelle accueille deux bâtiments : le local dit de l'ancienne école, composé de deux anciennes salles de classe, de deux couloirs, d'un local technique et de sanitaires, et le **local des pionniers**. Ce dernier est accolé, à l'ouest, d'un petit **bâtiment stockant plusieurs bonbonnes de gaz** et à l'est d'**anciens sanitaires**.



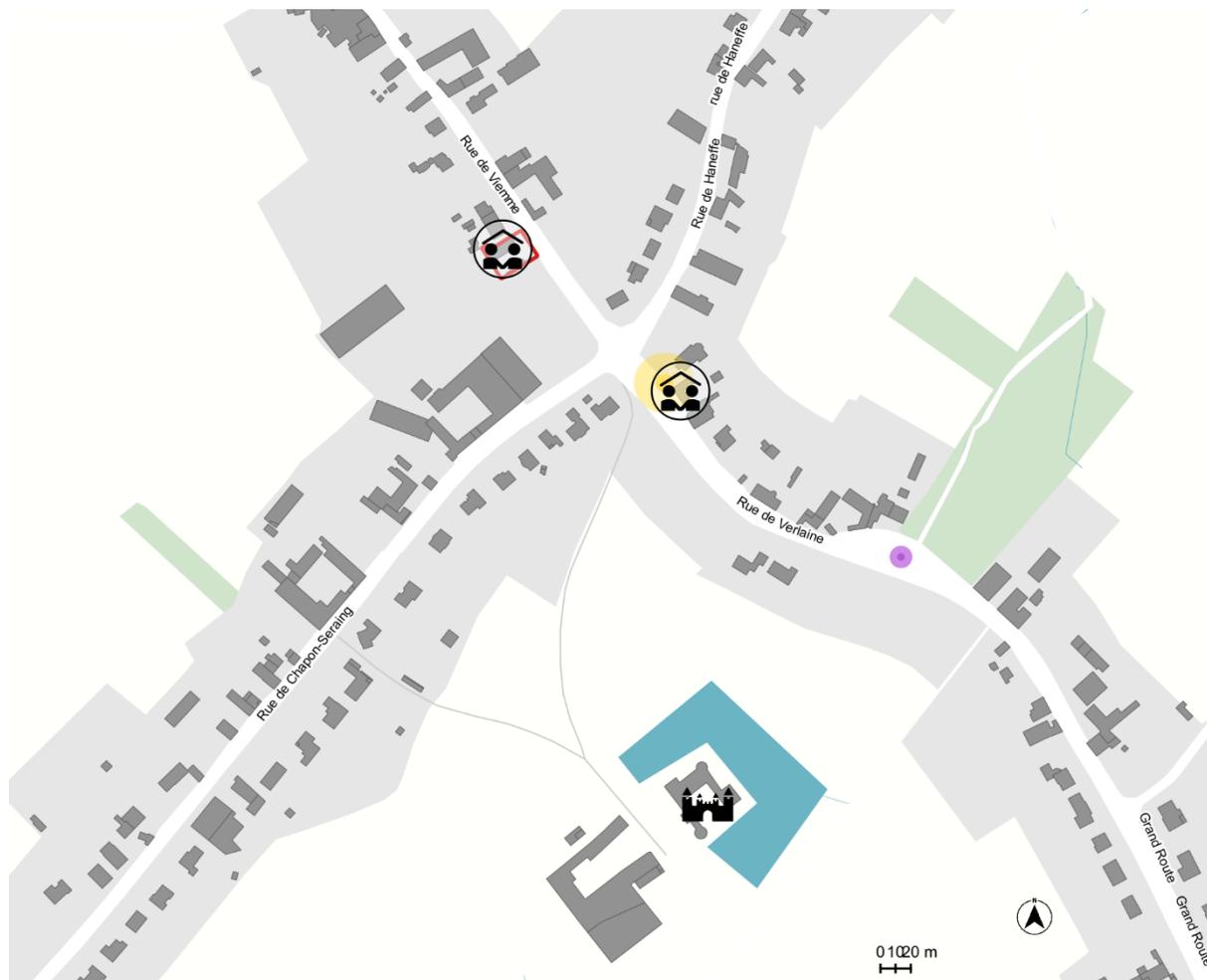
 Périmètre concerné par la fiche-projet

Figure 34 – Les différents locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

NB : le plan schématique des bâtiments est repris en annexe 1. Plan de situation. Les photos représentant la situation existante sont reprises en annexe 3. Dossier photographique.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

La salle se trouve au **centre géographique** du village, presque au **croisement des deux rues principales**.



 Périmètre concerné par la fiche-projet

Fonctions



Salle communale



Château de Seraing-le-Château



Espace public central



Espace public réaménagé avec des modules de jeux

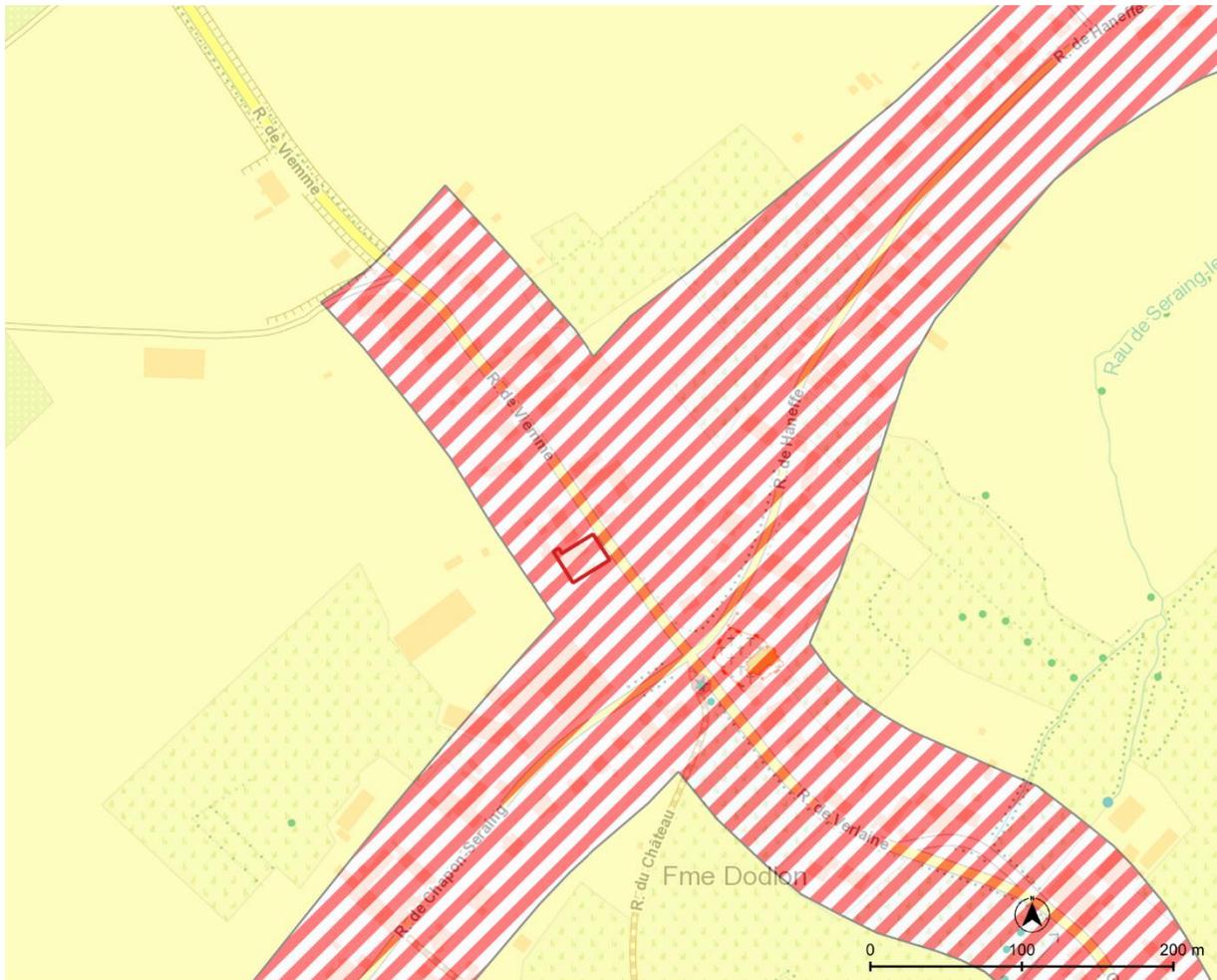
Figure 35 – Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

NB : la seconde salle, rue de Verlainne, est l'ancien local des colombophiles (cfr. Fiche n°2. 13. Aménagement d'un tiers-lieu rural à Seraing-le-Château).

PLAN DE SECTEUR

Le site se situe entièrement en **zone d'habitat à caractère rural** au Plan de secteur.



Plan de secteur

-  Périmètre concerné par la fiche-projet
-  Habitat à caractère rural
-  Agricole

Figure 36 – Plan de secteur

Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, février 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

L'ensemble du site est concerné par la carte archéologique de Wallonie (qui n'est pas encore d'application).

Une **servitude** est également renseignée sur la parcelle voisine afin de remplir la cuve à mazout située dans le local technique. À noter que la servitude est fermée par une barrière et qu'un chien garde la propriété.

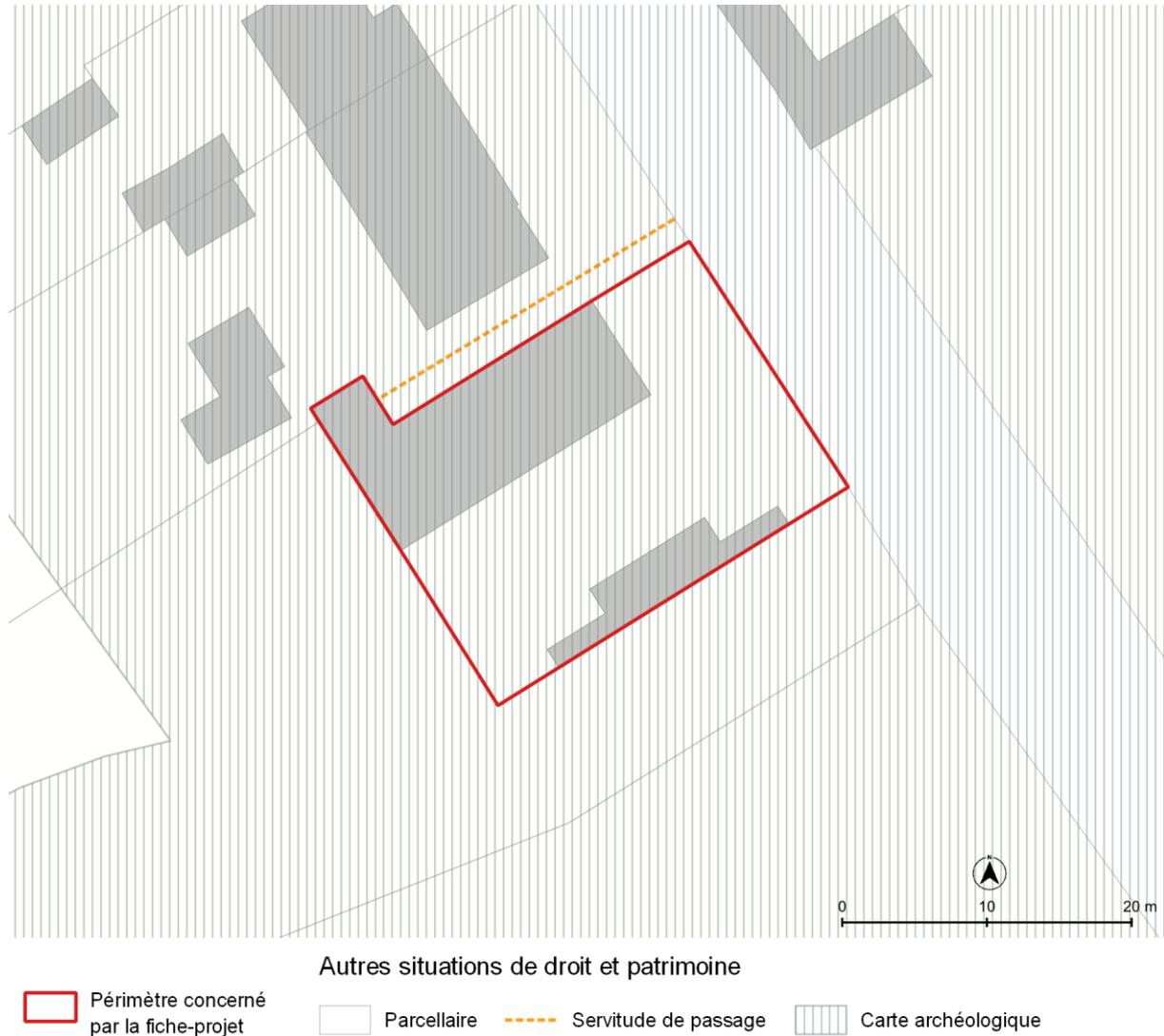
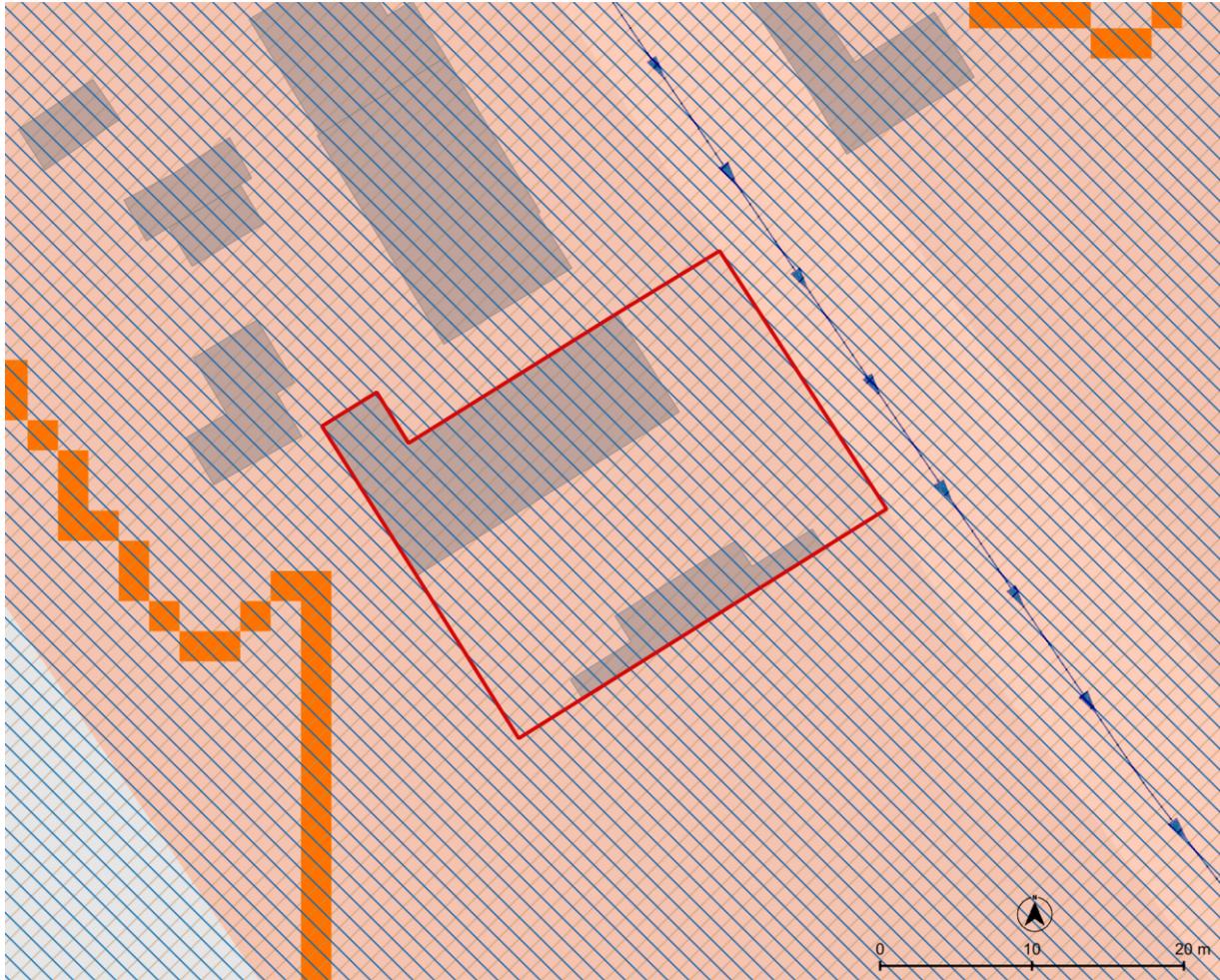


Figure 37 – Situation de droit et patrimoine
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Le site est situé en **zone d'assainissement collectif**. Un égout passe rue de Verlaine.

Le site se situe également dans une **formation carbonatée (karst)** ainsi que dans une **zone de prévention éloignée de captage**.



Contraintes

- | | | |
|---|---|--|
|  Périmètre concerné par la fiche-projet |  Zone d'assainissement collectif |  Formation carbonatée (karst) |
|  Réseau d'égouttage |  Axe de ruissellement moyen | |
|  En zone de prévention éloignée de captage | | |

Figure 38 – Contraintes techniques et environnementales
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ

La parcelle est entièrement **propriété communale**.



Figure 39 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEURS DE PROJET

Porteurs potentiels :	<ul style="list-style-type: none">• Commune, service urbanisme• Comité culturel et sportif Verlaine asbl• Usagers de la salle
Partenaires potentiels :	<ul style="list-style-type: none">• CCATM• Citoyens

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE

Les **locaux** sont déjà **utilisés** par plusieurs associations et même s'ils sont **toujours utilisables** aujourd'hui, certains **aménagement**s doivent avoir lieu pour **plus de confort des usagers** ; l'**objectif final** reste toutefois un **réaménagement global** de la **salle** pour qu'elle devienne une véritable « **maison de village** ».

ÉTAT DU DOSSIER

Plusieurs **travaux** ont déjà été effectués sur le **local de l'ancienne école** :

- Réparations localisées du carrelage
- Remplacement des sanitaires et du boilers
- Remplacement de la citerne à mazout
- Placement de portes coupe-feu à la chaufferie
- Pose de tentures ignifuges
- Inspection visuelle de la toiture plate (pas de travaux car en bon état)
- Mise en couleur des bords de toiture en béton
- Achat de mobilier (chaises et tables)

Plusieurs **travaux** ont également été réalisés sur le **local des pionniers** :

- Installation d'un système de chauffage au gaz
- Remplacement de la toiture plate
- Pose de nouveaux châssis (1 porte et 1 fenêtre)
- Mise en couleur des bords de toiture en béton

La barrière d'accès à la **cour** a également été réparée.

PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION

Quoi	Qui
------	-----

Local dit de l'ancienne école :

Dans un 1^{er} temps, il s'agit d'envisager toute une série de travaux destinés à **améliorer le confort des usagers**. Parmi ceux-ci, **citons**⁵ notamment :

- L'amélioration de l'accès PMR grâce à une rampe (via l'entrée du milieu du bâtiment de l'ancienne école),
- L'installation d'un WC PMR (mais cette exigence semble difficile à rencontrer, le couloir des toilettes étant relativement étroit),
- L'installation d'une kitchenette avec taques de cuisson, four, frigo, évier double vasque, cafetière. Le matériel (ou à tout le moins une partie) pourrait être mutualisé entre les associations.
- Le renforcement du compteur électrique (de 40 à 63 A – en cours)
- L'augmentation du nombre de prises de courant : informatique (6 prises), espace cyber (4 prises.), couture (3 prises), électronique (6 prises.), Répar'Tout (4 prises),
- Un meilleur éclairage,
- Le réseau wifi,

Administration
Comité culturel et
sportif Verlaine asbl
Usagers

⁵ Ces travaux ont été énumérés dans le cadre d'un GT destiné à cette fiche-projet.

- L'augmentation du nbr d'armoires de rangement qui ferment à clef pour du stockage,
- La pose de tableaux blancs dans chacune des salles,
- La pose d'un panneau d'occupation de la salle pour les utilisateurs,
- La pose de moustiquaires sur les fenêtres,
- L'installation d'une photocopieuse/imprimante.

Dans un **2^{ème} temps**, il s'agit d'envisager une **rénovation plus profonde** des bâtiments. Pour ce faire, plusieurs étapes sont nécessaires :

- Arrêt des besoins définitifs pour la salle en vue de désigner un architecte
- Désignation d'un architecte,
- Lancement des travaux et en parallèle la relocalisation des activités des associations dans un autre bâtiment communal, (dans le local des colombophiles par exemple ?)
- Réception définitive des travaux.

La rénovation plus profonde doit tenir compte des aspects suivants :

- L'ouverture de l'espace pour disposer d'une grande salle, modulable,
- Un sol de plain-pied (retrait des estrades),
- Un nouvel accès pour le remplissage de la chaudière à mazout (ne plus passer par la servitude).

Concernant le local des pionniers :

Les investissements seront plus conséquents dès le départ car le bâtiment est en plus mauvais état. Les travaux à effectuer sont :

- L'aménagement de sanitaire afin de rendre le bâtiment autonome (ex : toilettes sèches ou création d'un nouveau bloc sanitaire avec des accès distincts mais dans ce cas-là attention au gel) (afin de ne plus utiliser les sanitaires du local de l'ancienne école)
- L'isolation du bâtiment,
- L'assainissement du bâtiment d'un point de vue humidité,
- La mise en place d'un nouveau revêtement de sol.

Administration
Mouvements de
jeunesse

Des armoires fixes de stockage devraient également être installées.

Concernant les extérieurs :

Les investissements sont peu conséquents et consistent davantage en une amélioration de l'existant. Parmi les travaux citons notamment :

- L'aménagement d'un dépose-minute,
- L'autorisation de l'accès à la cour pour le (dé)chargement de matériel uniquement (plus comme espace de stationnement),
- Le placement de potelets de part et d'autres de la barrière pour empêcher le stationnement,
- L'installation d'un passage pour piétons,
- L'élargissement de l'entrée pour faciliter les manœuvres (rayon de braquage),
- L'installation d'une prise extérieur,
- L'installation d'un interrupteur extérieur ou une lampe extérieur avec détecteur de mouvement,
- Le marquage de jeux au sol dans la cour,
- L'installation d'un panneau d'information destiné à faire la promotion des associations et de leur calendrier,
- L'aménagement d'un préau,
- L'aménagement d'un local adapté pour le stockage des bonbonnes de gaz – ou les localiser ailleurs.

Administration
Comité culturel et
sportif Verlainne asbl
Usagers

NB : le stationnement va être organisé en chicanes le long de la rue de Verlainne

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER

- Il faut donner un **n° de police** à la salle car celle-ci est difficile à trouver quand on l'encode simplement dans un GPS. La commune a déjà lancé cette modification et la salle portera désormais le n°7.
- Désignation d'un **architecte**.

ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ

- **Réunions régulières** entre les usagers, le Comité culturel et sportif Verlaine asbl et la commune.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Source	Taux
Région wallonne	Développement rural – catégorie de projet 1 Taux de subvention : 80% Assiette de subvention maximum : 850.000,00 € Plafond de subvention : 680.000,00 €
Fédération Wallonie Bruxelles (scouts)	Travaux de priorité 2 – visant à améliorer l'accueil en termes d'hygiène : 5.000,00 €
Commune	Solde

Ancienne école – Phase 1

	Prix unitaire	Q	Prix HTVA	Prix TVAC	Sources de financement			
					Subside	Commune		
Rampe PMR	250,00	1	250,00	302,50	0%	100%		
WC PMR	1.000,00	1	1.000,00	1.210,00				
Kitchenette	5.000,00	1	5.000,00	6.050,00				
Augmentation du nombre de prises de courant (minimum 23 prises)	50,00	23	1.150,00	1.391,50				
Réseau wifi	150,00	1	150,00	181,50				
Armoire de rangement qui ferment à clef pour les chevalets + autres	250,00	2	500,00	605,00				
Tableaux blancs	130,00	2	260,00	314,60				
Panneau d'occupation de la salle	75,00	1	75,00	90,75				
Moustiquaires sur les fenêtres	200,00	2	400,00	484,00				
Photocopieuse/imprimante	350,00	1	350,00	423,50				
TOTAL			9.135,00	11.053,35			0,00	11.053,35

Ancienne école – Phase 2

	Prix unitaire	Q	unité	Prix HTVA	Prix TVAC	Sources de financement	
						Subside	Commune
Rénovation énergétique	400,00	175	m ²	70.000,00	84.700,00	80%	20%
Démolition des estrades	100,00	14	m ²	1.400,00	1.694,00		
Pose d'un nouveau carrelage	50,00	135	m ²	6.750,00	8.167,50		
Nouveau plafonnage	16,00	20	m ²	320,00	387,20		
Peinture	50,00	60	m ²	3.000,00	3.630,00		
Comblement de certaines fenêtres	500,00	2	pc	1.000,00	1.210,00		
Architecte	2.475,60	12	%	29.707,20	35.945,71		
Imprévus	2.063,00	10	%	20.630,00	24.962,30		
TOTAL				100.613,40	121.742,21	97.393,77	24.348,44

Local des pionniers :

	Prix unitaire	Q	unité	Prix HTVA	Prix TVAC	Sources de financement	
						Subside	Commune
Nouveaux sanitaires	2.500,00	1	pc	2.500,00	3.025,00	100%	0%
Isolation du bâtiment	65,00	40	m ²	2.600,00	3.146,00	0%	100%
Nouveau revêtement de sol	50,00	30	m ²	1.500,00	1.815,00		
Armoires de rangement qui ferment à clef	250,00	1	pc	250,00	302,50		
TOTAL				6.850,00	8.288,50	3.025,00	5.263,50

Extérieur :

	Prix unitaire	Q	unit é	Prix HTVA	Prix TVAC	Sources de financement	
						Subsides	Commune
Potelets	350,00	4	pc	1.400,00	1.694,00	80%	20%
Élargissement de l'entrée	150,00	1	ml	150,00	181,50		
Prise de courant extérieure	100,00	1	pc	100,00	121,00		
Interrupteur extérieur ou lampe avec détecteur de mouvement	100,00	1	pc	100,00	121,00		
Marquage de jeux au sol (6 jeux)	950,00	1	pc	950,00	1.149,50		
Panneau d'information	350,00	1	pc	350,00	423,50		
Préau	15.000,00	1	pc	15.000,00	18.150,00		
TOTAL				18.050,00	21.840,50		

Projet rémunérateur Oui
 Non

9. ÉVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Rénovation de l'ancienne école en « maison de village »	Rénovation	Réception définitive des travaux
Rénovation du local des pionniers	Rénovation	Réception définitive des travaux
Aménagements extérieurs	Aménagement	Réception définitive des travaux

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Taux de satisfaction des utilisateurs	Au moins 80%	Enquête auprès des utilisateurs
Taux d'occupation de la salle de manière hebdomadaire	Utilisation de la salle au moins 1x/jour	Comité culturel et sportif Verlainne asbl

10. MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

A. MESURES POUR RÉPONDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES IDENTIFIÉS AU POINT 5 (LOCALISATION ET STATUT)

Il n'y a **pas de risque ou contrainte** qui nécessite une réponse particulière.

B. MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX :

- Éléments quantitatifs généraux du dossier :
 - Superficie totale de la parcelle : 595 m²
 - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 370 m²
 - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 370 m²
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
À étudier par le futur auteur de projet.

C. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Le projet prévoit une **rénovation de l'ancienne école** et une rénovation, notamment d'un point de vue isolation, du **bâtiment des pionniers**. Il s'agit donc de **réutiliser** un bâti déjà existant.

D. MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ DU PROJET :

Pour l'ancienne école, le projet s'envisage en **deux temps** : si le 1^{er} consiste davantage en une amélioration du confort des utilisateurs, le second envisage une rénovation plus ambitieuse. Il n'empêche que les éléments mis en place durant la 1^{ère} étape seront **réutilisés**.

E. MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ :

Le projet n'a **pas de composante « biodiversité »** ; en effet, les extérieurs, qui sont relativement restreints, sont déjà asphaltés et le resteront car ils doivent pouvoir accueillir des véhicules pour (dé)charger du matériel.

F. MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'INCLUSIVITÉ DU PROJET :

Le projet prévoit justement l'**accessibilité PMR** vers le local dit de l'ancienne école, soit la future maison de village, grâce à une rampe d'accès.

G. MESURES DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Lors des chantiers, la commune devra porter une attention particulière à **soumissionner des entreprises locales**.

H. INTÉGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Le projet prévoit une **meilleure visibilité** de la salle sur l'extérieur grâce à un panneau d'affichage des utilisateurs et des événements. Des potelets seront également aménagés à l'extérieur de l'enceinte pour éviter le stationnement permanent « contre » la maison de village et permettre ainsi une meilleure visibilité de celle-ci.

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION

SITUATION EXISTANTE



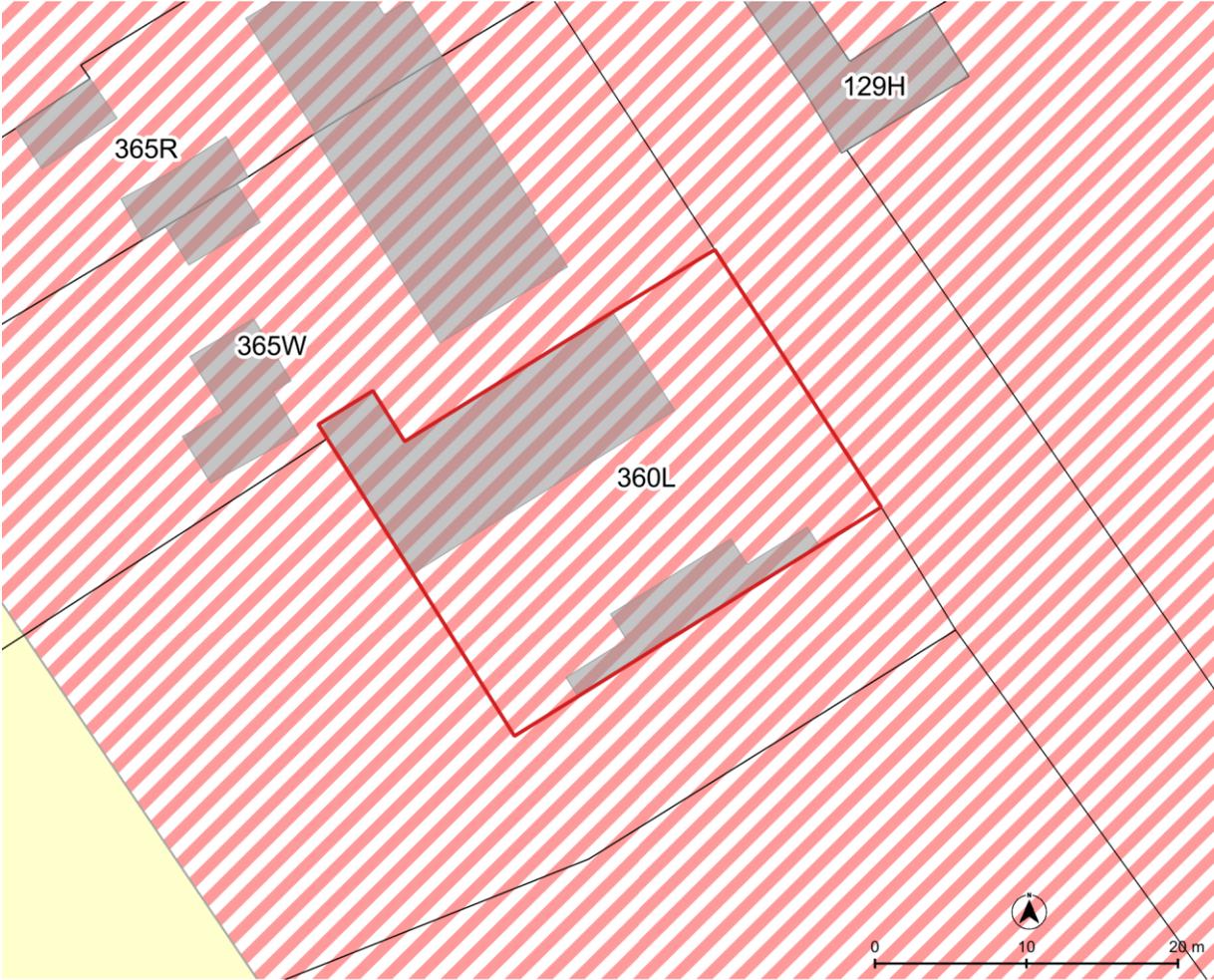
Figure 40 – Représentation schématique des locaux
Source : SEN5, mars 2023

SITUATION PROJETÉE



Figure 41 – Représentation schématique des aménagements envisagés par la population
Source : SEN5, mars 2023

ANNEXE 2 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR FOND CADASTRAL ET SUR PLAN DE SECTEUR



Plan de secteur

Périimètre concerné par la fiche-projet	Parcellaire (et numéro cadastral)	Habitat à caractère rural	Agricole
---	-----------------------------------	---------------------------	----------

Figure 42 – Périimètre d'intervention
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, février 2023

ANNEXE 3 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

ANCIENNE ÉCOLE :



1ère salle avec évier



2ème salle avec armoires de rangement



Fenêtres de la 2ème salle



2ème salle avec armoires de rangement



Hall d'entrée



Hall d'entrée - vue vers les toilettes

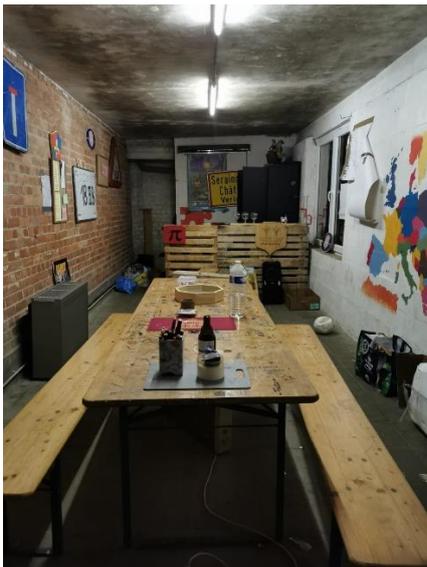


Bloc sanitaire



Local technique avec citerne

LOCAL DES PIONNIERS



Intérieur du local des pionniers



Bloc sanitaire à gauche du local des pionniers

COUR EXTÉRIURE :



ANNEXE 4 - ÉTAT DES LIEUX

Cet état des lieux a été réalisé par les utilisateurs de la salle et les membres de la CLDR lors d'un GT dédié à cette fiche-projet.

Ancienne école :

Eléments positifs	Eléments négatifs
Quelques grandes armoires de rangement qui ferment à clé 2 locaux séparés Espace disponible - grands espaces intérieurs Eclairage – luminosité Chauffage Tables et chaises Location Activités Accessibilité	Manque d'armoires-espaces de rangement* / associations et qui ferment à clé ! 2 petits locaux - Pas assez fonctionnels Estrades : danger + perte de place ! Eclairage médiocre (notamment pour les réparations du Repair café) + absence d'éclairage extérieur Electricité défectueuse + manque de prises électriques Absence de connexion Wifi Absence de cuisine et d'équipements : four, frigo, (double) éviers... Haut plafond (chaleur) Absence de tableau mobile ou fixe que l'on peut stocker Absence de porte-manteaux Absence de sanitaires PMR

Local des pionniers :

Eléments positifs	Eléments négatifs
Local séparé des autres (2X)	Absence de sanitaires Manque de rangement, notamment pour le stockage des bonbonnes de gaz Isolation Humidité Electricité défectueuse et absence de prises électriques Difficultés pour chauffer le local Vétusté

Cour extérieure :

Eléments positifs	Eléments négatifs
Bel espace – grand espace de jeu (3X) Espace fermé avec barrière (2X) Parking pour les visiteurs Espace « sécurisé » mais pas vraiment... La « balustrade » et ses tubes métalliques au-dessus des murets, laquelle fait exactement la taille de la bâche publicitaire utilisée/fixée pour le Repair Café	Manque parking (2X) Absence de sécurisation de la voirie (absence de passage pour piétons) Accotements boueux Sécurisation de l'espace > clôture à revoir Le passage au niveau de la barrière est étroit et proéminent (bas de caisse qui touche) Revêtement de sol en béton, peu adapté aux enfants (baladins) 2X Accès à la citerne à mazout, uniquement via la servitude de passage Veillot Absence de sanitaires extérieurs Mal éclairé (problème d'interrupteur)



ANNEXE 5 - S'IL S'AGIT D'UN BÂTIMENT (TYPE MAISON DE VILLAGE), FOURNIR LA LISTE DES ACTIVITÉS ACTUELLES, CONCERNÉES PAR LE PROJET, ET DE LEUR FRÉQUENTATION AINSI QUE LEURS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AFIN DE JUSTIFIER DE L'AMPLEUR DU PROJET ET DE SA NATURE PAR RAPPORT AUX BESOINS CONCRETS

Ancienne école :

- Atelier de peinture du Lavu (en rouge sur le semainier ci-dessous),
- Atelier de céramique- poterie & dessins (en orange sur le semainier ci-dessous),
- Repair Café (en vert sur le semainier ci-dessous),
- Réunions des baladins (en jaune sur le semainier ci-dessous)+ 1 nuit au local avec les enfants (1X/an),
- CCU (Cercle des Collectionneurs de l'Union -Saint-Georges/Meuse), intitulé aussi le Royal Cercle Cartophilatélique et Numismatique L'Union (en bleu sur le semainier ci-dessous),
- Activités du comité des fêtes de Seraing-le-Château,
- Fêtes de quartier,
- Souper de St Nicolas,
- Chasse aux œufs (Pâques),
- Réunions mensuelles de tous les comités,
- Bourse d'échanges et vente,
- Groupe FFH du PCDN.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8h						2 ^{ème} de chaque mois	1 ^{er} et 4 ^{ème} de chaque mois
9h						2 ^{ème} de chaque mois	1 ^{er} et 4 ^{ème} de chaque mois
10h						2 ^{ème} de chaque mois	1 ^{er} et 4 ^{ème} de chaque mois
11h						2 ^{ème} de chaque mois	1 ^{er} et 4 ^{ème} de chaque mois
12h						2 ^{ème} de chaque mois	1 ^{er} et 4 ^{ème} de chaque mois
13h						2 ^{ème} de chaque mois	1 ^{er} et 4 ^{ème} de chaque mois
14h							
15h		Hebdomadaire				Hebdomadaire	
16h		Hebdomadaire				Hebdomadaire	
17h		Hebdomadaire				Hebdomadaire	
18h		Hebdomadaire					
19h		Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire			
20h			Hebdomadaire	Hebdomadaire			
21h			Hebdomadaire	Hebdomadaire			
22h			Hebdomadaire	Hebdomadaire			
23h							

Occupation de l'ancienne école

En plus de toutes ces activités, la salle pourrait également être ouverte aux étudiants durant les périodes de « blocus ».

Local des pionniers :

- Réunions des pionniers et réunions de projets
- Jeux,
- Rencontres entre les différentes sections de l'unité scout.

Cour extérieure :

- Parking,
- Activités du Comité des fêtes de Seraing-le-Château,
- Espace pour BBQ,
- Activités scouts (baladins et pionniers) : rassemblement, jeux, « réunions », ...,
- Atelier vélo (quand le temps le permet).

ANNEXE 6 - LISTE DES PROJETS DE MÊME FONCTION EXISTANT SUR LA COMMUNE

Le projet de tiers-lieu rural, sur l'ancien local des Colombophiles de Seraing-le-Château (cfr. Fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural) hébergera des services (+ animation) tandis que la présente maison de village héberge uniquement des activités associatives.

Cette maison de village est également complémentaire à la salle des Thuyas puisque cette dernière est plutôt dédiée à des manifestations culturelles et comme salle des fêtes. D'ailleurs, les activités présentes à Seraing-le-Château se trouvaient avant à l'école de Verlaine et non pas à la salle des Thuyas.

